



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Sommaire

PRÉSENTATION

Instances associatives	4
Éditorial	5
Notre mandat	6
Chiffres clés de l'année 2018	8
Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2018	9
Contexte de l'année 2018	10

LES MISSIONS

Le premier accueil	12
L'hébergement accompagné	13
L'aide à l'intégration	20
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés	23
La santé mentale	24
L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente	25
Les projets européens et internationaux	28
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique	30
Le plaidoyer et la sensibilisation	33

LES MOYENS

Les ressources humaines	39
Les moyens financiers	42

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION 45 |

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	46
NOUVELLE-AQUITAINE	91
OCCITANIE	92
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2018

Le 24 mai 2018, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats et confirmé les orientations de l'association. À cette occasion, le Conseil d'administration a accueilli un nouveau membre, M. Jean-Paul Freycon, qui intervient depuis quelques années comme bénévole de l'association dans différents centres d'hébergement de la métropole de Lyon.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : en janvier, avril, juillet et octobre en session ordinaire ; en mars en session extraordinaire pour délibérer sur l'obtention des agréments Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) et Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale (ILGLS) en Occitanie.

En mars, un séminaire d'une journée avec la direction et l'encadrement a permis d'engager une réflexion prospective pour la décennie à venir.

Membre de l'association Solidarité Mayotte depuis 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé à son Assemblée générale en octobre 2018, par l'entremise de son directeur général.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Gérard CALLÉ, Vice-président
M. Bruno d'YVOIRE, Secrétaire
M. François RYSTO, Secrétaire adjoint
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier
Mme Catherine GARÇON, Trésorière adjointe

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. Morade ZOUINE)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (Mme Christine RAULIN)
Secours Catholique (M. Jacques MATTHYS)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI
M. Edmond BOGDANI
M. Mohamed BOUKRY
M. Dominique COULOT
Mme Delphine DELBÈS
M. André DIZDAREVIC
M. John EDMUNDSON
M. Jean-Paul FREYCON
M. Célestin GODOGO
M. Olivier MARION
Mme Claude MORIZET
M. Pierre RINGEISEN
Mme Cécilia de VARINE

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Fanny ASSELINEAU
Mme Cécile LEQUIEN

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Lucile PERDRIX et M. Mikis CHARALAMBOS,
Représentants du Comité d'entreprise/Comité Social et Economique (CSE)



Éditorial

L'année 2018 a vu se consolider notre implantation géographique, mais aussi la complémentarité de nos activités.

La consolidation de notre présence dans quatre régions administratives et sur une cinquantaine de sites fait de Forum réfugiés-Cosi une association fondamentalement régionale, tout en ayant une dimension nationale reconnue, un engagement européen et des projets internationaux.

Par-delà la diversité des sigles attachés à nos centres d'activités (PADA, CADA, HUDA, CAES, CAO, CPH, Transit, sans parler d'Accelair, du PRIR, d'ESSOR ou des CRA), c'est la continuité de l'accompagnement, du premier accueil à l'insertion, de l'hébergement au soin, qui est mise en œuvre à l'attention de 30.000 demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale, tandis que près de 6.000 étrangers placés en centre de rétention ont bénéficié de l'aide à l'exercice de leurs droits.

Par-delà les chiffres, les concepts et les modes opératoires qui décrivent la réalisation d'une activité toujours plus importante, demeure la dimension humaine et l'approche humaniste qui est au cœur du projet associatif de Forum réfugiés-Cosi.

Dimension humaine qui fédère l'action plurielle de 420 salariés et de 440 bénévoles dans les métiers difficiles de l'écoute et de l'appui aux personnes. Nous essayons ainsi d'être porteurs d'humanité au sein des drames que connaît l'Humanité !

Dimension humaine du demandeur d'asile, du réfugié, du jeune migrant, chacun unique dans son parcours d'exil et son histoire personnelle, mais réuni avec d'autres demandeurs d'asile, d'autres réfugiés, d'autres jeunes migrants dans des files d'attente et des lieux collectifs, chacun mû par la recherche et la construction d'un avenir sécurisé, propice à la résilience et au rebond.

L'implication de toute la communauté de travail se traduit aussi dans notre capacité d'information, de sensibilisation, de formation et d'expression d'un plaidoyer légitime et nécessaire, enrichie de 37 années d'expérience dans un environnement en permanente mutation.

Les prochaines années nous demanderons de travailler davantage ensemble encore pour maintenir l'effectivité du droit à la protection internationale dans un contexte politique national et européen souvent remanié ou instable.

Ensemble au sein même de Forum réfugiés-Cosi, ensemble avec les autres acteurs de la solidarité nationale et internationale et la diversité des partenaires publics et privés, dans un souci de complémentarité et de respect de l'engagement de chacun. ■

Marc Noailly
Président du Conseil d'administration

Jean François Ploquin
Directeur général

L'objet statutaire de Forum réfugiés-Cosi est le suivant : accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, défendre le droit d'asile, promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés, accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, lutter contre les discriminations, promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit ; pour atteindre ces fins, mettre en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et favoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire ou, plus rarement, de leur situation d'apatridie. Forum réfugiés-Cosi intervient lors du premier accueil en plate-forme et dans des centres d'hébergement accompagné.

L'association gère six plates-formes d'accueil de demandeurs d'asile (PADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice et Toulouse. Les demandeurs d'asile y sont tous reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié au GU, bénéficient en PADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés-Cosi gère des centres d'hébergement accompagné :

- Un centre de transit dans le Rhône, qui accueille temporairement les demandeurs d'asile et assure un accompagnement administratif, juridique et social, en attendant leur orientation par l'OFII dans le dispositif national d'accueil.
- Depuis 2017, trois centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), dont la mission est proche de celle du centre de transit.
- Des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), où sont assurés l'hébergement, l'accompagnement social et sanitaire et le suivi juridique et administratif des demandeurs d'asile admis au séjour.
- Des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), qui assurent des prestations voisines pour des demandeurs d'asile n'ayant pu être orientés en CADA, du fait du manque de place ou de leur placement sous règlement Dublin, ainsi qu'un AT-SA (Accueil temporaire) initialement dédié à l'accueil des demandeurs d'asile relocalisés depuis la Grèce et l'Italie.
- Des centres d'accueil et d'orientation (CAO), établissements conçus fin 2015 pour mettre à l'abri les migrants et demandeurs d'asile évacués des campements du nord de la France ou d'Île-de-France.
- Des centres provisoires d'hébergement (CPH) dédiés à l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002, le programme Accelair apporte dans le département du Rhône un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale, pour optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. La méthodologie Accelair a été transférée dans les départements de l'Ain, de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, sous la forme d'un programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR), et depuis 2018, le programme Accelair s'étend également dans cinq départements de l'Occitanie.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM.



LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007, le centre de santé mentale ESSOR, agréé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention. Depuis 2016, le centre ESSOR a tissé des liens avec des centres similaires au Liban, seul ou sein du réseau Reseda.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Perpignan, Sète et Nîmes), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



AGIR AUPRÈS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Forum réfugiés-Cosi assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement des étrangers sollicitant une admission au titre de la protection de l'enfance. Pour

les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi effectue depuis 2012 un diagnostic individuel sur la situation juridique et un accompagnement tout au long de la procédure pour ceux qui relèvent de l'asile. L'association a par ailleurs participé entre 2017 et 2019 à un projet européen sur la formation des personnes qui représentent les mineurs non accompagnés dans la demande d'asile.



DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE ET LE DROIT DES PERSONNES DANS LES PROCÉDURES D'ÉLOIGNEMENT

Forum réfugiés-Cosi ambitionne de faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par des actions de sensibilisation du grand public.



DÉVELOPPER DES RESSOURCES FORMATION, DOCUMENTATION, EXPERTISE-CONSEIL

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeya, ouvert au public, est doté de près de 3 000 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale. Le Service Formation, validé par Data-dock et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle » de l'AFNOR, propose aux acteurs du secteur de l'asile et des migrations une cinquantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité). La mission Asile développe une fonction d'expertise-conseil en appui aux services de terrain et assure l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés dans la procédure d'asile.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés-Cosi parmi les opérateurs de l'asile en France. L'organisation souhaite s'impliquer le long des routes de l'exil dans les pays d'origine et de transit. Afin de renforcer cette dimension, une stratégie a été adoptée en juin 2018. Elle vise à consolider l'action internationale de Forum réfugiés-Cosi par un développement endogène qui mobilise ses compétences internes et favorise en retour une meilleure compréhension des motifs d'exil et des parcours de migration.

Cette action internationale se projette au-delà des questions relatives à l'asile. Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles, victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protection internationale), elle se décline en pratique autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans les pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables ;
- un plaidoyer international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre par ailleurs sur quatre pays prioritaires particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problématiques de l'asile : l'Albanie, le Liban, le Niger et la République Démocratique du Congo.



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, Forum réfugiés-Cosi est notamment membre de l'ANAFE, d'Info MIE, du Réseau France Afrique centrale (RéFAC), et du Ritimo. Son directeur général est membre depuis 2012 du Conseil d'administration de l'OFPRA en qualité de personnalité qualifiée représentant les organismes en charge des réfugiés.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires.

Forum réfugiés-Cosi entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2.

Les partenariats culturels ont permis en 2018 de collaborer avec la Bibliothèque municipale de Lyon, des centres culturels (le CCO et le Rize à Villeurbanne), le Cirque Medrano, le festival Lumière, le théâtre Nouvelle Génération de Vaise...

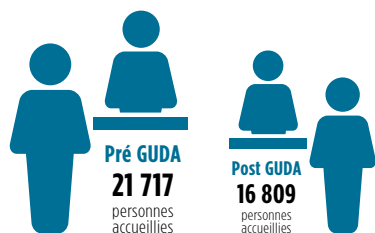
Les partenariats réguliers ou ponctuels engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport, pour précieux qu'ils soient. ■

Chiffres clés de l'année 2018

Le premier accueil

Délai moyen d'accès au guichet unique :

7 jours en 2018
contre **21,3 jours en 2017**



L'hébergement accompagné



L'aide à l'intégration



L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)

1 276 personnes évaluées au centre de mise à l'abri

438 hébergés au CMAE

120 jeunes accompagnés dans la demande d'asile



La santé mentale



L'aide juridique en C RA

5 779 personnes accompagnées

4 266 recours engagés



Les projets européens et internationaux



LIBAN - Prise en charge des soins apportés à **100** réfugiés victimes de torture

NIGER – **103** réfugiés accueillis et orientés

L'information juridique, la documentation et la formation

9 bulletins et **42** notes de veille réglementaire,

324 conseils juridiques délivrés

3 000 références documentaires, **65** recherches géopolitiques

112 formations organisées pour **1 387** personnes



Le plaidoyer et la sensibilisation



Les ressources humaines et les moyens

418 salariés et **441** bénévoles

Total des charges **28 920 K€**



Contexte de l'année 2018

UNE DEMANDE DE PROTECTION QUI POURSUIT SA HAUSSE

En 2018, 139 330 personnes (mineurs accompagnants et réexamens inclus) ont enregistré une demande d'asile auprès des préfectures. Un quart d'entre eux (35 310) ont été placés sous procédure Dublin. L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) a enregistré cette année un total de 122 743 demandes d'asile (mineurs accompagnants et réexamens inclus), soit une hausse de 22% par rapport à 2017. Il s'agit, pour la troisième année consécutive, d'un niveau record depuis la mise en place du système d'asile français. La France a ainsi enregistré 19% des demandes européennes, contre 14% l'année précédente, devenant le deuxième pays d'accueil derrière l'Allemagne. La France arrive au 7^{ème} rang européen pour l'accueil rapporté à sa population totale. Les principaux pays d'origine des personnes ayant déposé une première demande d'asile sont dans l'ordre l'Afghanistan, la Guinée, l'Albanie, la Géorgie et la Côte d'Ivoire. Près de 46 700 personnes se sont vu octroyer une protection internationale en 2018 par l'OFPRA ou par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), soit une hausse de 8% par rapport à 2017. Le taux d'accord à l'OFPRA est de 26% et le taux d'accord global incluant la CNDA de 36%, identique à l'année précédente. 60% des personnes protégées ont obtenu le statut de réfugié, la part des protections subsidiaires (40%) étant stable (42% en 2017).

UNE NOUVELLE LOI MARQUÉE PAR PLUSIEURS RECVS

Le gouvernement a présenté le 21 février 2018 un projet de loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une immigration réussie » qui a été adopté définitivement en août. Après validation par le Conseil constitutionnel, la loi a été promulguée le 10 septembre 2018.

Sur le volet éloignement, le texte reflète la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une politique de fermeté. La durée maximale de rétention est ainsi doublée, passant de 45 à 90 jours, et le placement en rétention pourra être plus largement utilisé avec l'élargissement des hypothèses permettant de notifier des obligations de quitter le territoire français (OQTF) sans délai de départ volontaire.

Sur le volet asile, l'orientation affichée était tout autre, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ayant annoncé lors de la présentation du projet de loi une volonté de « garantir l'exercice et l'effectivité du droit d'asile en France ». L'analyse des dispositions dans ce domaine révèle pourtant de nombreux reculs.

Le droit au maintien sur le territoire est désormais limité à la phase d'instruction par l'OFPRA pour plusieurs situations. Les demandeurs originaires de pays d'origine sûrs sont les principaux concernés

par cette limitation qui implique la suppression des conditions matérielles d'accueil pendant la phase de recours et la possibilité d'être éloigné avant la décision de la CNDA. Une procédure est toutefois établie pour demander au tribunal administratif, dans le cadre d'un recours formé contre la décision d'éloignement, de suspendre l'exécution de celle-ci.

La loi prévoit la possibilité pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) d'orienter un demandeur d'asile non plus seulement vers un hébergement, mais également vers une région dans laquelle il sera tenu de résider le temps de l'examen de sa demande. Le bénéficiaire des conditions matérielles d'accueil n'est plus seulement subordonné à l'acceptation de la proposition d'hébergement mais également, si le demandeur n'est pas orienté vers un hébergement, de la région d'orientation déterminée par l'OFII.

Concernant l'instruction des demandes d'asile, la loi supprime la faculté pour le demandeur d'asile de refuser une audience à la Cour nationale du droit d'asile par vidéo-audience. Les conditions de refus, de cessation ou de fin de protection sont par ailleurs étendues.

Aux côtés de ces nombreux reculs, qui pourraient rendre plus difficile l'identification des besoins de protection et donc affaiblir le système d'asile, la loi comporte plusieurs améliorations en matière d'intégration. Il est notamment prévu que les bénéficiaires de la protection subsidiaire se verront accorder une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans et non plus un titre d'un an renouvelable par périodes de deux ans. Ces dispositions, qui permettent une meilleure intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, sont par ailleurs complétées par plusieurs annonces parallèles au processus législatif

DES ORIENTATIONS POLITIQUES FORTES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION

Faisant suite à un rapport présenté en février 2018 par le député Aurélien Taché, le Premier ministre a présenté le 5 juin 2018 une « Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ». Sept priorités ont été déclinées, afin d'améliorer la politique d'intégration des étrangers en France : renforcer le pilotage de la politique d'intégration, engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration renforcé, améliorer la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi des réfugiés, garantir l'accès au logement des réfugiés, améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et des réfugiés, améliorer l'accès aux droits, favoriser les liens entre les réfugiés et la France. Edouard Philippe a notamment déclaré vouloir étendre le programme Accelair, développé par Forum réfugiés-Cosi depuis 2002, dans toutes les régions françaises d'ici 2020.

Ces orientations ont été transposées dans la loi de finances 2019, qui prévoit une augmentation de 40% des crédits dédiés à l'intégration. L'accroissement des moyens permettra notamment de redimensionner le contrat d'intégration républicaine (CIR) avec un renforcement important de l'apprentissage linguistique. Des mesures spécifiques d'accompagnement vers l'emploi des réfugiés sont également annoncées.

UN DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL QUI DEMEURE INSUFFISANT

La capacité du dispositif national d'accueil (DNA) pour demandeurs d'asile a de nouveau augmenté en 2018. Au 31 décembre, 86 592 places étaient dédiées aux demandeurs d'asile, soit une augmentation de 8% par rapport à 2017. Malgré cette hausse significative du nombre de place, seuls 44% des primo-demandeurs d'asile en 2018 sont entrés dans l'hébergement. Par ailleurs, la part des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dans le dispositif se réduit : ils représentaient 55% du total des places (hors CAO) en 2018, contre 70% deux ans plus tôt. L'ouverture dans toute la France de près de 3000 places en Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) n'a pas permis de renforcer la cohérence et la fluidité d'un dispositif d'hébergement qui demeure peu lisible, ni de désengorger la région Ile-de-France où se concentrent les arrivées. Pour les demandeurs d'asile non hébergés, l'année 2018 a été marquée par une augmentation du montant de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) imposée par une décision du Conseil d'État.

LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE A L'ARRÊT

En 2018, 580 800 primo-demandeurs d'asile ont été enregistrés dans les États membres de l'Union européenne, ce qui représente une baisse de 11% par rapport à 2017. La Syrie est le premier pays d'origine pour la sixième année consécutive avec plus de 80 000 primo-demandeurs, suivie comme l'année précédente de l'Irak et de l'Afghanistan.

La baisse des arrivées n'est cependant pas liée à une baisse des besoins de protection dans le monde et aux portes de l'Europe. Le Haut-commissariat des Nations unies a estimé dans son dernier rapport sur les déplacements forcés de population dans le monde que 68,5 millions de personnes étaient dans cette situation, un niveau jamais atteint. La Turquie est le premier pays d'accueil des réfugiés, mais l'accord de 2016 entre l'UE et la Turquie a permis de faire chuter le nombre d'arrivées illégales sur le territoire européen depuis ce pays. Le changement de gouvernement en Italie a par ailleurs modifié en profondeur le cadre du sauvetage en mer Méditerranée. Depuis juin 2018, les navires ayant assuré des missions de secours en mer ne sont généralement pas autorisés à débarquer en Italie. Cette fermeture des ports a entraîné des situations de crise à chaque fois qu'un navire ayant effectué un secours en mer a cherché à débarquer dans un port sûr. La détermination

d'un lieu de débarquement s'est accompagnée d'une négociation européenne longue et fastidieuse sur la répartition des personnes secourues. Au terme de procédures de sélections opaques, ayant impliqué une dizaine de pays européens, la France a accueilli la part la plus importante des personnes secourues (environ 300).

Sur le plan législatif, les blocages constatés depuis 2016 sur la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) initiée par la Commission européenne n'ont pas été levés. Les divergences entre États membres, et entre le Parlement et le Conseil européen, n'ont pas permis l'adoption des six textes proposés : Règlement Qualification, Directive accueil, Règlement Dublin IV, Règlement Eurodac, Règlement sur la réinstallation, Règlement relatif à l'Agence européenne de l'asile. Les États membres et l'Union européenne s'accordent en revanche sur un objectif principal visant à réduire les flux migratoires illégaux. En ce sens, la révision de la Directive Retour proposée en septembre 2018, marquée par une baisse des garanties procédurales et un recul des droits fondamentaux, devrait être adoptée en 2019. Il en va de même pour le renforcement de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, proposé par la Commission européenne en septembre 2018.

EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE, PLUS D'ENFERMEMENT POUR MOINS D'ÉLOIGNEMENT

La tendance à l'augmentation du nombre de personnes placés en rétention, constatée fin 2017 suite aux consignes de fermeté adressée par le ministère de l'Intérieur aux préfetures en réaction à l'attentat de Marseille (octobre 2017), s'est poursuivie en 2018. L'adoption de la loi du 20 mars 2018 « pour la bonne application du régime d'asile européen » a par ailleurs introduit de nouvelles hypothèses permettant un enfermement. Cette loi a comblé un vide juridique sur le placement en rétention des demandeurs d'asile sous règlement Dublin, qui n'était plus possible depuis un arrêté de la Cour de cassation de septembre 2017, et a étendu la possibilité de recourir à la rétention pour ces personnes avant même qu'une décision de transfert vers un autre État ne leur soit notifiée.

La hausse des enfermements s'est cependant accompagnée d'un taux d'éloignement en baisse depuis les centres de rétention. Un manque de discernement fréquent de la part des autorités dans la prise de décision a généré de nombreux recours pour contester la légalité des placements et des mesures d'éloignement, et une hausse des libérations. Les données recueillies par l'ensemble des associations intervenant en rétention confirment ainsi qu'enfermer plus et plus longtemps, comme le permet la loi à partir de janvier 2019, ne garanti pas une meilleure efficacité des procédures d'éloignement. Il est en revanche démontré que les effets négatifs pour les droits des personnes, notamment du point de vue de la santé physique et mentale, s'accroissent avec la durée de l'enfermement. ■



Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

Le premier accueil est assuré par les plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), qui assurent plusieurs prestations distinctes. Les PADA constituent d'abord la porte d'entrée dans la procédure d'asile : toute personne qui souhaite demander l'asile doit s'y présenter pour obtenir une convocation au Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) qui réunit les services de la préfecture et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ensuite, les PADA accompagnent les demandeurs d'asile après le passage au GUDA dans l'attente d'une éventuelle orientation vers un hébergement par l'OFII.

En 2018, la poursuite de la hausse des arrivées a mécaniquement impacté l'activité du premier accueil. Le nombre d'enregistrements de demande de rendez-vous au GUDA a ainsi globalement augmenté de 5% pour l'ensemble des plates-formes d'accueil gérées par l'association. En dépit de cette nouvelle augmentation, on notera le raccourcissement global des délais de convocation au guichet unique (GU).

La pression s'est plus fortement fait ressentir en post-GUDA (+ 53%), c'est-à-dire après le passage par le guichet unique, dans la mesure où seulement 46% des nouveaux demandeurs ont pu bénéficier

d'un hébergement, dans un contexte de saturation chronique du dispositif national d'accueil (DNA). Les équipes des PADA ont ainsi dû, plus encore que les années précédentes, gérer la précarité des demandeurs dans un environnement marqué par les crispations multiples.

Dans ce contexte de crise, les répercussions sur le travail d'accompagnement en PADA ont été non négligeables. Plusieurs services ont dû s'adapter, et parfois dégrader leur accompagnement. La priorité a ainsi été attribuée à l'entrée dans la procédure d'asile afin de permettre à l'ensemble des demandeurs de pouvoir exprimer leur besoin de protection et d'informer ceux placés sous procédure Dublin.

L'activité de domiciliation et de gestion du courrier s'est également inscrite à la hausse. Cette mission est celle qui génère le plus de flux et, par conséquent, de tensions. La généralisation en fin d'année de l'envoi de SMS aux usagers pour signaler l'arrivée d'un courrier, et la future page web dédiée, devraient contribuer à limiter les passages inutiles pour les demandeurs d'asile.

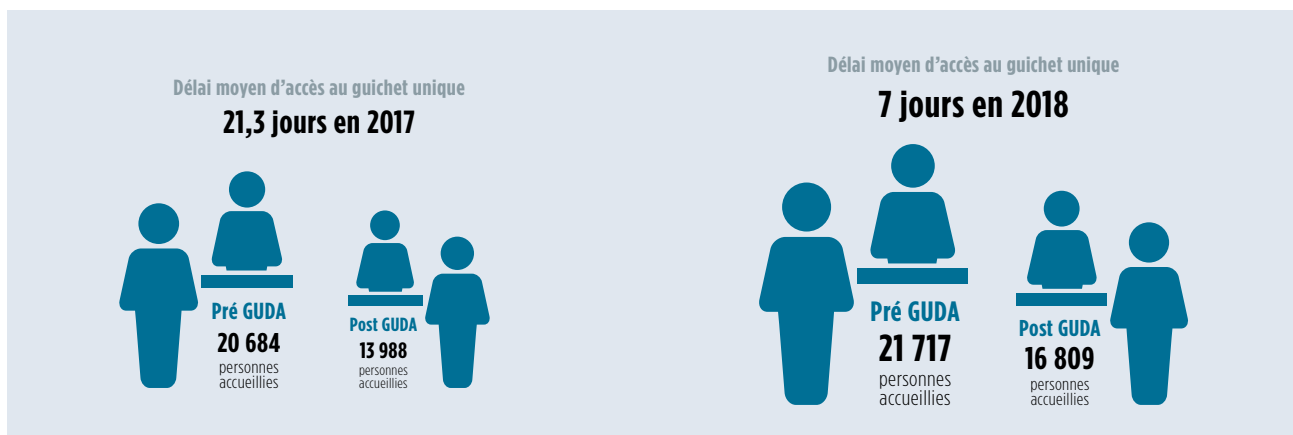
Cette mise sous tension des PADA a été particulièrement forte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, qui ont enregistré les plus fortes hausses. Dans les Bouches-du-Rhône, l'activité de la PADA s'est ainsi inscrite dans un contexte où la conjugaison des phénomènes de squat, d'insécurité matérialisée par des actes de violences multiples et la difficulté de gestion des flux, a contri-

bué à la forte dégradation des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des conditions de travail.

L'année a par ailleurs été marquée par la généralisation du nouveau logiciel métier (B'asile) pour l'ensemble des PADA. Cette mise en œuvre a demandé un investissement important du service systèmes d'information mais aussi des équipes des PADA, qui ont dû assimiler cette nouveauté tout en maintenant un niveau d'activité record.

Enfin, l'année 2018 constituait la dernière année d'exercice du marché PADA initié en 2016. Concernant le nouvel exercice, Forum réfugiés-Cosi s'est positionné sur un nouveau marché triennal et a obtenu trois lots : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Seul acteur sur le premier, les deux autres dans le cadre de groupements solidaires.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	21 717
	Délai moyen d'accès au guichet unique (nb de jours ouvrés)	7 jours contre 21,3 jours en 2017
Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	16 809
	Nombre de domiciliations	15 020
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	6 400
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	4 351
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	6 591
	Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	9 290
	Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	8 731



L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

Forum réfugiés-Cosi contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions matérielles d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale, se décline en différents types d'établissement : centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), centres de Transit, centres d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil temporaire pilotés par la Direction de l'asile du ministère de l'intérieur (AT-SA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), centres d'accueil et d'orientation (CAO), centres provisoires d'hébergement (CPH).

Dans tous ses établissements, Forum réfugiés-Cosi assure un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles.

L'association a poursuivi en 2018 le développement de son activité d'hébergement accompagné. La capacité totale d'hébergement a augmenté de 695 places au cours de l'année, soit une croissance de près d'un tiers des capacités d'accueil, avec les ouvertures du CAES de Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) et de Villeurbanne (Rhône), du CAO de Châteaudouble (Var), du CHUDA de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), la reprise de la gestion du CADA Est-Var et l'extension d'établissements préexistants (CPH du Rhône notamment).

Depuis la fin de l'année 2017 s'est développée un nouveau type de

structure, le CAES. Fortes de l'expérience de plus de vingt années d'activité du centre de transit dont la réussite a largement inspiré la création des nouveaux CAES, les équipes de l'association se sont adaptées avec réactivité et assurance à ce nouveau dispositif.

Toutefois, alors que le cadre d'intervention de ces centres prévoyait une durée de séjour de 30 jours avant réorientation vers une structure adaptée, la saturation et la faible rotation des capacités du DNA ont conduit à un allongement regrettable des durées de prise en charge au sein des CAES.



Reprise en gestion du CADA Est-Var, une première pour l'association :

Créé en 2013, le CADA Est Var était porté jusqu'à la fin de l'année 2017 par l'association Solidarités Est Var (Sev), pôle territorial de l'Union Diaconale du Var (UDV). Depuis le 1er janvier 2018, sa gestion a été transférée à Forum réfugiés – Cosi.

En effet, sollicités fin 2016 par les services de l'État et l'UDV, nous avons travaillé ensemble (UDV, SEV, Forum réfugiés-Cosi) durant l'année 2017 au sein d'un comité de pilotage pour préparer la reprise administrative.

Le 1er janvier, Forum réfugiés-Cosi a donc intégré la gestion du CADA en reprenant l'ensemble de l'équipe de sept salariés et les nombreux bénévoles actifs, en particulier sur le site de Lorgues ; L'enjeu principal de cette première année a été de transférer les savoir-faire de Forum réfugiés-Cosi tout en nous inscrivant dans la continuité du travail de qualité mené depuis l'ouverture et en nous appuyant sur les bonnes conditions d'accueil du CADA, bien implanté dans son environnement local.

De manière générale, les différentes structures d'hébergement de Forum réfugiés-Cosi observent une diminution de la fluidité au sein du DNA et un allongement des durées de séjour. Si les CAES demeurent des établissements à durée de prise en charge courte, les CADA et le centre de transit notamment, ont vu leur taux de rotation baisser en 2018, témoignant d'une relative embolie du dispositif national d'accueil.

Dans ce contexte, le recours à l'hébergement hôtelier demeure une solution efficace et réactive aux besoins de mise à l'abri. Le développement à Marseille d'une équipe spécifique de suivi administratif, d'évaluation et d'accompagnement des personnes accueillies à l'hôtel, constitue en ce sens un accompagnement efficace, qui a pu agir avec pertinence tout au long de l'année auprès des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, un autre changement important dans l'activité de Forum réfugiés-Cosi porte sur la reprise de la gestion directe de certains bâtiments d'hébergement, à Villeurbanne et à Lyon. Cette évolution a nécessité une montée en charge de la préoccupation des équipes de l'association sur ce nouveau domaine d'action, le développement de nouveaux métiers et de nouvelles compétences et la mise en place de nouveaux processus de travail en interne, comme en externe.

Cette nouvelle mission constitue un axe de développement nouveau et un impératif de gestion particulièrement important pour les années à venir.



DONNÉES CONSOLIDÉES TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CADA, CHUDA, AT-SA, CAO, CAES)

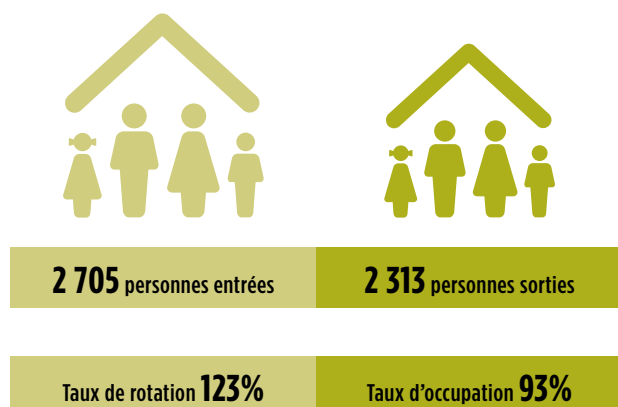
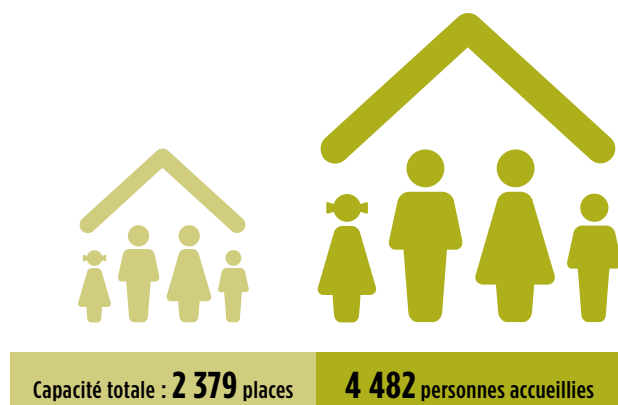
L'accueil des personnes placées en procédure accélérée* (PA), soit 33% des personnes hébergées en 2018, a pris le pas sur l'accueil des personnes en procédure normale (PN), soit 31%. L'augmentation du nombre d'entrées en PA s'explique par l'arrivée de ménages issus de pays d'origine sûrs**, qui représentent 42% des personnes accueillies. Quant aux personnes placées sous règlement Dublin***, elles représentent un quart des entrées (25%).

En 2018, l'Albanie reste le pays le plus représenté dans nos dispositifs avec 18% d'Albanais accueillis, suivi des ressortissants afghans, soudanais, arméniens, géorgiens et nigériens.

Le taux moyen de protection accordée est de 56%. Les niveaux de protection varient beaucoup d'un dispositif à l'autre : ainsi les CAO, qui accueillent des personnes relevant de nationalités associées à un fort besoin de protection (Afghans, Soudanais, Érythréens, Syriens...),

mais aussi les dispositifs qui accueillent davantage de personnes isolées, affichent des taux d'accord importants. Dans certains HUDA ou CADA, qui accueillent majoritairement des demandeurs originaires des Balkans, le taux de statut est en revanche particulièrement faible (20%). L'activité d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale (324 en 2018) s'est poursuivie en lien étroit avec les dispositifs d'intégration. La présence des personnes bénéficiaires d'une protection internationale au sein des centres est de plus en plus marquée du fait de l'allongement de leur séjour, faute de solution de sortie adaptée, et ce malgré l'accroissement notable du parc de CPH. Parmi ces personnes, le public isolé de moins de 25 ans est confronté au peu d'offre de petits logements et à une solvabilité financière bien souvent difficile à atteindre, ces derniers n'étant pas éligibles au RSA.

Données consolidées des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile



Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	3 380
<i>Dont enfants</i>	1 710
Nombre de personnes isolées	1 002

68 nationalités

7 principales nationalités (53% du total)	
Albanie	18%
Afghanistan	7%
Soudan	6%
Géorgie	6%
Arménie	5%
Nigéria	5%
Syrie	5%

Protections accordées	
Décisions rendues	1 030
<i>dont définitives</i>	582
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	56%
<i>dont protection OFPRA</i>	68%
<i>dont protection CNDA</i>	32%
Total statuts (en dossiers)	324
<i>Statuts OFPRA</i>	220
<i>dont protection subsidiaire</i>	84
<i>Statuts CNDA</i>	104
<i>dont protection subsidiaire</i>	46

* Procédure accélérée : Article L723-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)

** Pays d'origine sûrs : notion a été introduite par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile (article L.714-4 2° du CESEDA)

*** Le règlement Dublin est un texte issu du droit européen, qui établit des critères pour déterminer l'État responsable d'une demande d'asile en Europe – le plus utilisé étant le critère du pays de première entrée.

L'ACTIVITÉ DES CADA

Le fonctionnement des CADA est régi par une convention signée entre le gestionnaire du centre et l'État, laquelle fixe la nature et les conditions de mise en œuvre des missions. Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Les demandeurs d'asile sont hébergés soit dans des locaux collectifs, soit dans des appartements indépendants mis à leur disposition par le centre. Une allocation pour demandeur d'asile (ADA) est versée par l'OFII aux ménages en cours de procédure de demande d'asile, selon un montant calculé en fonction de la composition familiale. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins des demandeurs d'asile (frais de transports, etc.).

En 2018, le nombre de places en CADA est passé de 913 places à 1153 places. En premier lieu, l'association a intégré le CADA Est Var, antérieurement géré par l'association SEV avec une capacité de 78 places, avec une extension de 22 places à compter d'avril 2018. Ensuite, 25 places d'HUDA situées sur le site de Villeurbanne ont été transformées en places de CADA, faisant passer sa capacité de 150 à 175 places. Enfin, l'association a ouvert un CADA de 60 places à Saint-Flour dans le Cantal, en réponse à l'appel à projet 2018.

Données consolidées tous CADA confondus



Capacité totale : **1 153** places

1 902 personnes accueillies



901 personnes entrées



791 personnes sorties

Taux de rotation **79%**

Taux d'occupation **95%**



L'activité du centre de transit

Le Centre de transit de Forum réfugiés-Cosi est l'un des deux centres de transit en France, l'autre étant situé en région parisienne. Il accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le dispositif national d'accueil ou toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il permet de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants, mais aussi de participer à une meilleure répartition sur le territoire national. La réactivité de ce dispositif lui a permis de nombreuses reprises de répondre à des situations urgentes d'une certaine ampleur dans un délai très court. On se référera pour la partie statistiques à la fiche de l'établissement page 67

L'activité en 2018 s'inscrit dans la lignée de l'année précédente, avec les mêmes premières nationalités présentes en centre. L'accueil des familles reste largement prioritaire, au détriment des personnes isolées qui ne représentent que 21% du public. Le niveau d'octroi d'une protection internationale dans les CADA se situe à 45%.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	1 494
dont enfants	765
Nombre de personnes isolés	408

61 nationalités

4 principales nationalités des personnes accueillies (39% du total)

Albanie	21%
Afghanistan	6%
Géorgie	6%
Syrie	6%

Protections accordées

Décisions rendues	708
dont définitives	394
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	49%
dont protection OFPRA	60%
dont protection CNDA	40%
Total statuts (en dossiers)	192
Statuts OFPRA	115
dont protection subsidiaire	71
Statuts CNDA	77
dont protection subsidiaire	32

L'ACTIVITÉ DES CHUDA

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, l'État finance des dispositifs d'accueil d'urgence plus ou moins pérennes et de capacités variables, en fonction des besoins. Initialement, les centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (CHUDA) avaient pour vocation d'accueillir de manière transitoire des demandeurs d'asile dans l'attente de leur admission éventuelle en CADA. Désormais, ils permettent principalement de prendre en charge des demandeurs d'asile non hébergés en CADA faute de places disponibles, ainsi que les demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin, non

éligibles aux CADA. Les équipes des CHUDA assurent l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile ainsi qu'un suivi social et sanitaire. Forum réfugiés-Cosi gère un CHUDA à Clermont-Ferrand (40 places), un AT-SA dans l'Allier sur les communes de Bellenaves et d'Ygrande (40 places) et trois CHUDA dans le Rhône : un à Lyon 8ème, dit « Sas » (175 places), destiné uniquement aux demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin orientés par l'OFII dans le cadre du pôle régional Dublin ; un à Saint-Genis-les-Ollières (85 places) et un à Villeurbanne (50 places).

Données consolidées tous CHUDA confondus (y compris At-Sa)



Capacité totale : **390** places



675 personnes accueillies



369 personnes entrées



330 personnes sorties

Taux de rotation **104%**

Taux d'occupation **95%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	582
<i>Dont enfants</i>	295
Nombre de personnes isolées	93

37 nationalités différentes ont été présentes en 2018

5 principales nationalités (49% du total)

Albanie	13%
Arménie	12%
Angola	9%
Russie	8%
Afghanistan	7%

Protections accordées

Décisions rendues	59
<i>dont définitives</i>	39
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	67%
<i>dont protection OFPRA</i>	65%
<i>dont protection CNDA</i>	35%
Total statuts	26
Statuts OFPRA	17
<i>dont protection subsidiaire</i>	8
Statuts CNDA	9
<i>dont protection subsidiaire</i>	4

L'ACTIVITÉ DES CAO

Les CAO ont été mis en place en novembre 2015, à l'initiative conjointe des ministères de l'Intérieur et du Logement. Ayant initialement vocation à mettre temporairement à l'abri les personnes évacuées du Calais et du Dunkerquois, leurs missions ont été étendues en 2016 à l'accueil des personnes issues de campements franciliens, et se sont poursuivies en 2017 et en 2018. Les CAO hébergent essentiellement des demandeurs d'asile, majoritairement isolés, durant l'étude de leur dossier de demande d'asile. En 2018, Forum réfugiés-Cosi a vu la fermeture du CAO de Villeurbanne (100 places) le 1er avril et l'ouverture, en septembre, d'un nouveau CAO à Châteaudouble dans le Var (72 places). Au 31 décembre 2018, l'association assurait, en plus du CAO de Châteaudouble, la gestion de trois CAO ouverts depuis 2017: dans le Puy-de-Dôme à Loubeyrat et à Murat-le-Quaire, et à Champagnac dans le Cantal.

Données consolidées tous CAO confondus



Capacité totale : **282** places



363 personnes accueillies



160 personnes entrées



189 personnes sorties

Taux de rotation **110%**

Taux d'occupation **89%**

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	29
<i>Dont enfants</i>	13
Nombre de personnes isolées	334

22 nationalités

5 principales nationalités (83% du total)	
Afghanistan	39%
Soudan	29%
Érythrée	7%
Guinée	4%
Somalie	4%

Protections accordées	
Décisions rendues	105
<i>dont définitives</i>	74
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	97%
<i>dont protection OFPRA</i>	100%
<i>dont protection CNDA</i>	0%
Total statuts (en dossiers)	72
<i>Statuts OFPRA</i>	72
<i>dont protection subsidiaire</i>	27
<i>Statuts CNDA</i>	0

L'ACTIVITÉ DES CAES

À partir de fin décembre 2017, l'État a décidé de déployer des Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) sur tout le territoire national. Le CAES est défini comme un dispositif d'hébergement permettant la mise à l'abri de personnes sans hébergement identifiées comme souhaitant demander l'asile.

Il a pour but de permettre, dès l'arrivée en France, une analyse de la situation de chaque personne, d'orienter vers des structures

adaptées à chaque situation et de permettre d'accéder rapidement au guichet unique. La durée de séjour théorique au sein de ces centres est d'un mois. Entre décembre 2017 et juin 2018, Forum réfugiés-Cosi a ouvert trois CAES : un à Villeurbanne dans le Rhône (100 places), un à Clermont-Ferrand dans le Puy-De-Dôme (54 places) et un autre à Septèmes-les-Vallons dans les Bouches du Rhône (150 places).

Données consolidées tous CAES confondus



Capacité totale : **304** places

787 personnes accueillies



758 personnes entrées



500 personnes sorties

Taux de rotation **275%**

Taux d'occupation **84%**

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	581
<i>Dont enfants</i>	289
Nombre de personnes isolées	206

45 nationalités

5 principales nationalités (50% du total)	
Albanie	21%
Nigéria	8%
Serbie	8%
Géorgie	7%
Soudan	6%

Protections accordées	
Décisions rendues	63
<i>dont définitives</i>	33
Taux de protection global sur le nombre de décisions rendues	55%
<i>dont protection OFPRA</i>	94%
<i>dont protection CNDA</i>	6%
Total statuts (en dossiers)	18
<i>Statuts OFPRA</i>	17
<i>dont protection subsidiaire</i>	13
<i>Statuts CNDA</i>	1
<i>dont protection subsidiaire</i>	1

L'ACTIVITÉ DES CPH ET DU CADA-IR

Les centres provisoires d'hébergement (CPH) sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) spécifiquement dédiés à l'accueil et à l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire) dépourvus de ressources et de logement, et plus spécialement des plus vulnérables d'entre eux, qui de ce fait ont besoin d'un accompagnement renforcé avant d'entrer dans un logement autonome. L'hébergement peut être organisé en foyer collectif ou en appartements (semi) diffus. Leur fonctionnement est régi par une convention signée avec l'État. L'équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier), et en 2017 à Aurillac (Cantal). Leurs capacités respectives sont de 120 places (Rhône), 45 places (Allier) et 60 places (Cantal). La capacité du CPH de Lyon a augmenté en

2018, dans le cadre de l'appel à projet publié par le ministère de l'intérieur, de 51 à 120 places, par la requalification des 57 places du dispositif CADA-Insertion Réfugiés et une extension de 12 places. Créé en 2004 de manière *ad hoc* pour faciliter la sortie des nombreux réfugiés hébergés en CADA et HUDA dans le Rhône, le CADA-Insertion Réfugiés situé à Vaulx-en-Velin (Rhône) a largement fait la preuve de son utilité comme vecteur de fluidité du DNA. Il avait toutefois perdu au fil des années sa spécificité d'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale les plus autonomes, à l'image de l'évolution du profil des bénéficiaires d'une protection internationale.

Le dispositif a donc accueilli au fil du temps un public se rapprochant du public CPH, tout en étant doté d'un taux d'encadrement et de moyens plus restreints. Cette transformation en CPH a donc vocation à assurer un accompagnement plus adapté aux besoins des ménages, en vue de leur installation en logement autonome.

Données consolidées tous CPH et CADA-IR confondus



Capacité totale : **225** places



495 personnes accueillies

Taux de rotation **134%**

Taux d'occupation **95%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	406
Dont enfants	213

30 nationalités

4 principales nationalités (52% du total)

Afghanistan	20%
Albanie	18%
Syrie	9%
République démocratique du Congo	5%

Mission qualité

À la rentrée 2018, il a été décidé de créer une mission aux fins de développer au sein de Forum réfugiés-Cosi une culture et des comportements orientés vers une meilleure qualité des prestations envers les usagers, les partenaires et les salariés. La mission qualité a poursuivi le pilotage des **ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES**. Plusieurs évaluations internes ont été initiées avec l'aide de cabinets extérieurs : CADA Est Var, CADA de Privas, CADA du Rhône, CPH du Rhône et centre de Transit (démarche démarrée fin 2018 qui se poursuit sur le premier semestre 2019), auxquelles s'ajoute l'évaluation externe du CADA de Saint-Éloy les Mines (puy-de-Dôme).

Ces dossiers sont suivis par les directions concernées, de la même manière que la sécurité des biens et des personnes (mise en place des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ou la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), qui ont un lien avec la démarche qualité.

La mission qualité assure par ailleurs une veille sur les évolutions réglementaires dans son champ d'action.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Les personnes qui bénéficient d'une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire, apatridie) sont accompagnées par les équipes de l'association de manière globale, individuelle et personnalisée sur les aspects sociaux et administratifs, et dans l'accès et le maintien dans le logement, dans une formation et dans l'emploi. À ce titre, la Direction de l'intégration développe et pilote plusieurs programmes : les programmes d'intégration (Accelair Rhône, le Programme Régional pour l'Intégration des Réfugiés, Accelair Occitanie) et les programmes de réinstallation (AIR, ARISE, AINRAF).



LES PROGRAMMES D'INTÉGRATION

Depuis 2002, le programme Accelair Rhône apporte aux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) l'accompagnement global nécessaire pour sécuriser et rendre cohérent leur parcours d'intégration. Cet accompagnement, d'une durée de 24 mois, s'appuie sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- l'accompagnement de tous les BPI, qu'ils soient hébergés ou non dans le Dispositif national d'accueil ;
- le travail partenarial, tant institutionnel qu'associatif ;
- l'appui aux services de droit commun ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité du public, qui nécessite la personnalisation de notre accompagnement, loin de solutions standardisées ou uniformes.

Ainsi, depuis 17 ans, ce sont plus de 10 800 adultes bénéficiaires d'une protection internationale qui ont été accompagnés, avec plus de 4 600 entrées en formation, plus de 4 500 contrats de travail signés, et plus de 3 400 baux signés, représentant plus de 9 000 personnes logées.

À l'initiative du Secrétariat général pour les affaires régionales et de la Direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de la région Auvergne Rhône-Alpes, un travail de diagnostic a été conduit entre 2015 et 2016 sur ce territoire afin d'envisager le déploiement de nouveaux programmes d'intégration. Ces diagnostics, participatifs, permettent non pas de transposer le programme Accelair Rhône, mais de l'adapter aux spécificités de chaque territoire.

Suite à ces diagnostics, s'est développé en Auvergne et dans l'Ain le Programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR). Des programmes se sont mis en place dans le Puy-de-Dôme (PRIR 63), dans



Le public

1 792 ménages accompagnés vers l'intégration



Le logement

442 baux signés



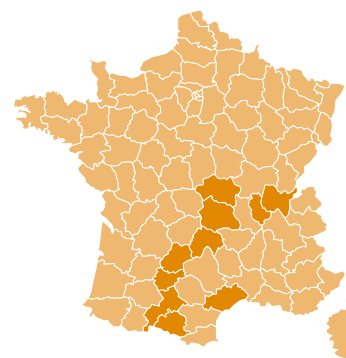
La formation

930 formations débutées



L'emploi

721 contrats débutés



Territoires d'implantation

10 départements et **55** communes

l'Allier (PRIR 03) et dans l'Ain (PRIR 01), par délégation à notre partenaire Alfa3a.

En 2018, à partir d'octobre, un nouveau PRIR a été lancé dans le Cantal, basé à Aurillac. De même, à l'initiative de la préfecture de Haute-Garonne et de la DRDJSCS de l'Occitanie, Forum réfugiés-Cosi a conduit des diagnostics participatifs dans six départements de la région (Ariège, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn et Garonne) de septembre 2017 à juin 2018.

Compte tenu des enjeux d'intégration relevés, Forum réfugiés-Cosi a alors répondu à une demande institutionnelle pour mettre en place des programmes expérimentaux d'intégration des BPI (en s'appuyant sur les partenaires locaux) dans cinq départements pilotes selon le schéma suivant :

- Un programme départemental en Haute-Garonne ;
- Un programme départemental en Hérault ;
- Un programme interdépartemental couvrant l'Ariège, le Lot et le Tarn-et-Garonne, permet de mutualiser les compétences et les moyens, d'éviter la polarisation des BPI vers les départements limitrophes, et de redynamiser les territoires.

En s'appuyant sur les principes d'Accelair et sur des équipes expertes, rompues aux enjeux de l'interculturalité, les plus-values des programmes d'intégration sont nombreuses : rapidité d'accès à un logement, à un emploi, à une formation accrue, meilleure connaissance des problématiques d'intégration, meilleure cohérence des parcours et meilleure articulation partenariale.



« Happy FLE » : une application de français langue étrangère dédiée aux réfugiés

Lancée le 12 octobre 2018, l'application pour smartphone Happy FLE est une application gratuite à destination des réfugiés primo-arrivants, débutants en français. Conçue par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du programme Accelair, en partenariat avec le Consulat des États Unis à Lyon, l'agence Kiupe, le ministère de l'intérieur, la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes et son laboratoire d'innovations territoriales Archipel, c'est un outil conçu pour aider les réfugiés dans leur parcours

d'intégration et faciliter l'apprentissage du français, en complément des formations existantes. Sa grande plus value vient du fait que le public réfugié a participé à sa conception, tant au niveau de son ergonomie que du contenu. Cela en fait une application très pratique, basée sur l'apprentissage adaptatif, l'outil s'adaptant à chaque individu. Au 31 décembre 2018, plus de 3000 téléchargements avaient été effectués.



OCADI 03 : Un dispositif au service des acteurs de l'intégration des BPI

De nombreux acteurs, institutionnels, associatifs, bénévoles ou professionnels, interviennent de près ou de loin dans les parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale. Cette multiplicité d'intervenants est une richesse pour des personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans un environnement parfois complexe et souvent inconnu. Afin de favoriser la construction de parcours d'intégration cohérents dans le département de l'Allier, découpé en trois bassins, et conformément aux missions et à l'ambition des programmes Accelair et PRIR, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 03) nous a confié en 2018 la mission d'animer l'Organisation et la coordination des acteurs de l'intégration (OCADI).

Se réunissant une fois toutes les six semaines, l'objectif de notre coordination est de travailler avec l'ensemble des professionnels et bénévoles, afin de recenser les différentes actions existantes sur le territoire, identifier les points de blocage dans certains parcours et construire des solutions adaptées avec les services de l'État et des collectivités.

L'OCADI est également devenue une instance de soutien technique aux professionnels qui accompagnent ces publics, peu connus jusqu'alors.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Forum réfugiés-Cosi développe depuis 2011 des programmes d'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre d'opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État, le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Identifiés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et dépourvus de perspective d'intégration dans leur premier pays de refuge, ces réfugiés sont transférés par l'OIM dans un État partenaire du HCR. Cet État s'engage à leur procurer une protection internationale, un accompagnement social et l'accès à l'apprentissage linguistique, au logement et à l'ensemble des droits attachés au statut de réfugié.

Dans ce cadre, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre trois programmes de réinstallation.

LE PROGRAMME AIR (PROGRAMME PERMANENT – ACCORD CADRE HCR POUR DES RÉFUGIÉS DE TOUTES ORIGINES

L'accord-cadre signé en 2018 entre le HCR et la France permet au HCR de soumettre une centaine de dossiers par an au ministère de l'Intérieur. L'association a mené son premier projet dédié à la réinstallation en 2010, pour **accueillir des Palestiniens réfugiés en Irak et dans d'autres pays du Moyen-Orient.**

Forte de cette expérience, l'association pilote depuis 2011 le programme AIR dans le département du Rhône, qui prévoit l'accueil de 12 ménages par an. Forum réfugiés-Cosi assure la captation des logements via l'Accord collectif départemental d'attribution, puis leur équipement, sur la base des informations transmises par le ministère de l'Intérieur sur les ménages (composition familiale, problèmes de santé, langue parlée, etc.). Les ménages sont accueillis à l'aéroport et conduits directement dans le logement équipé.

Un accompagnement renforcé et personnalisé dès l'arrivée

Les réfugiés réinstallés bénéficient d'un accompagnement renforcé, nécessaire aux « primo-arrivants », car ils ne sont pas familiarisés avec le fonctionnement des administrations du nouveau pays d'accueil. La plupart ne sont pas francophones et n'ont pas pu bénéficier de cours de français avant leur arrivée.

L'OFPPA instruit leur demande d'asile dès leur arrivée en France et leur délivre une protection internationale dans les cinq à six mois qui suivent.

Ils bénéficient d'un double accompagnement dans le logement (familiarisation avec le logement et le quartier d'habitation, découverte des transports publics, etc.) et à l'insertion professionnelle (information sur la formation linguistique et/ou professionnelle, accompagnement dans l'emploi).

LE PROGRAMME ARISE (RÉFUGIÉS SYRIENS)

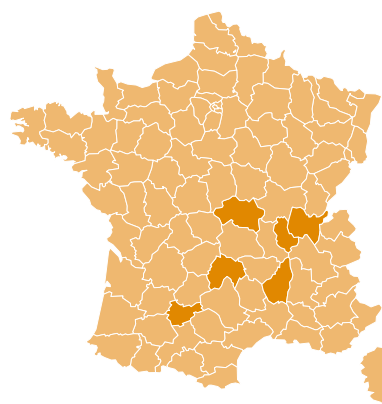
La France s'est engagée en 2015 à accueillir 10 000 réfugiés Syriens réfugiés en Turquie, au Liban ou en Jordanie. Un programme national a été mis en œuvre, en coopération avec le HCR, pour la période allant de 2016 à 2020. Il est piloté par la Direction générale des étrangers en France, la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement et la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Forum réfugiés-Cosi a décidé de prendre part à ce projet et a lancé le programme ARISE en juillet 2016 avec un objectif d'accueil et d'accompagnement d'un peu plus de 500 réfugiés en trois ans.

Il a été initié avec l'arrivée de 31 personnes à Aubenas et à Lar-

Synthèse de l'activité des programmes de réinstallation pilotés par Forum réfugiés-Cosi en 2018



Le logement	
58 baux signés hors mutations	486 personnes ont bénéficié d'une prise en charge en sous-location ou en hébergement en attente d'un logement en location directe



Territoires d'implantation
20 communes mobilisées dans 6 départements, en complément de la Métropole de Lyon



L'emploi	La formation
2 Contrats signés par des réfugiés réinstallés en cours de programme	168 entrées en formation linguistique et professionnelle

gentière (Ardèche). Puis des opérations ont été mises en place en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. Fin décembre 2018, près de 400 réfugiés syriens ont été accueillis dans les départements de l'Allier, du Tarn et Garonne, du Rhône, du Cantal et de l'Ardèche, ainsi que dans l'Ain, par délégation à l'association Alfa3A. Dans le cadre de ce programme, les partenaires locaux (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mairie et Centre communal d'action sociale, Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladies, etc.) sont fortement mobilisés.

LE PROGRAMME AINRAF (RÉFUGIÉS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

En 2018, Forum réfugiés-Cosi a lancé le programme Ainraf (Accueillir et intégrer les réfugiés d'Afrique subsaharienne). Ce programme fait suite à l'engagement de la France d'accueillir 3000 réfugiés depuis le Niger et le Tchad, primo-arrivants ou évacués de Libye. Le programme a permis d'accueillir 50 personnes entre avril et mai 2018, majoritairement de nationalité malienne ou centrafricaine. Pendant

les premiers mois, ces réfugiés ont été hébergés au centre de transit de Villeurbanne (69).

Cette première phase a permis un accompagnement soutenu pour assurer l'ouverture des droits sociaux, l'accompagnement aux soins, la signature du Contrat d'intégration républicaine et l'accès à la formation linguistique. Dans un deuxième temps, Forum réfugiés-Cosi a mobilisé des logements pérennes, en bail direct ou en sous location, dans le département du Rhône, pour permettre aux familles de s'installer durablement et d'initier ou de poursuivre des démarches en faveur d'un accès à l'emploi ou à la formation. ■



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION (CMAE)

Face à l'augmentation des arrivées des mineurs étrangers isolés et à l'aspect imprévisible de ces arrivées, la Métropole de Lyon a souhaité améliorer la prise en charge de ces jeunes *via* la mise en place d'un dispositif dédié d'accueil, de mise à l'abri et d'évaluation qui a fait l'objet d'un marché public.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 mars 2016 organisant la procédure d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés, notamment lors de la phase administrative de mise à l'abri de 5 jours.

Le CMAE (Centre de mise à l'abri et d'évaluation) a ainsi ouvert ses portes le 10 avril 2018.

Il a pour missions :

- D'assurer le primo-accueil des jeunes migrants sollicitant pour la première fois une mesure d'assistance éducative sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- De mettre à l'abri les mineurs de plus de 15 ans, de sexe masculin, pour une durée maximale de 5 jours et, d'assurer les prestations d'hébergement, de repas et d'accompagnement ;
- D'orienter ces jeunes vers une prise en charge immédiate au regard de leurs besoins essentiels (accès aux soins en particulier) ;
- De réaliser une évaluation pluridisciplinaire de leur situation, en particulier au regard des critères de minorité et d'isolement, en vue de permettre à la Métropole de Lyon de se prononcer sur leur éligibilité à une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Un protocole d'articulation entre la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance de la Métropole et Forum réfugiés-Cosi définit les missions et responsabilités de chacun et les modalités d'intervention et d'échanges entre les deux parties.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi mène une mission de conseil et d'accompagnement à la demande d'asile des Mineurs non accompagnés (MNA), grâce à un poste dédié rattaché à la Mission asile. La chargée d'accompagnement assure le suivi des jeunes dans le cadre de leur demande d'asile d'une part, l'information et le conseil auprès des professionnels de la Métropole d'autre part. Sur orientation des services de la Métropole, la chargée d'accompagnement effectue un diagnostic administratif pour chaque mineur pouvant relever de la demande d'asile, et accompagne ceux qui en font le choix dans leur procédure à l'OFPPRA et devant la CNDA le cas échéant.

Par ailleurs, l'inscription de Forum réfugiés-Cosi sur la liste des administrateurs *ad hoc* de la Cour d'appel de Lyon a été renouvelée en juillet 2018, pour quatre ans. 14 salariés sont habilités à représenter légalement les mineurs en demande d'asile.

Cette activité s'est confirmée comme un soutien important aux actions menées par les professionnels de la Protection de l'enfance auprès de ces jeunes. Elle a également participé à une sensibilisation accrue à la question de la demande de protection internationale des mineurs étrangers isolés.

Pour les mineurs rencontrés, cette mission permet une meilleure compréhension des perspectives d'admission au séjour en France, ainsi que l'amélioration de leur accès au droit et à l'expression des besoins de protection. Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité intrinsèque à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les situations vécues dans leurs pays d'origine, mais également par des violences subies sur leur parcours d'exil et qui perdurent parfois jusqu'en France. ■



LA SANTÉ MENTALE : LE CENTRE ESSOR

Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Succédant à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dans le Rhône dès les années 1990, est créé en 2007 le centre de santé dédié à ces personnes, élargissant le public bénéficiaire jusqu'alors restreint aux seuls demandeurs d'asile hébergés. Agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis 2008, le centre de santé ESSOR vient en aide aux publics relevant de l'asile, qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, victimes de violences ou de torture, en leur proposant une assistance médicale et psychologique directe. Son offre de soin est pluridisciplinaire : le recours au médecin généraliste, aux psychologues, au médecin psychiatre, au kinésithérapeute et à l'art-thérapeute permet une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients. L'une des spécificités importantes de l'offre thérapeutique est la possibilité de proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat. Le centre ESSOR s'attache à se positionner comme un acteur du système de santé publique dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun. Il travaille en partenariat étroit avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins. En complément de son action auprès des patients, le centre Essor poursuit sa participation active à plusieurs réseaux locaux, nationaux et internationaux : Groupement régional des centres de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Coordination santé mentale migrants Rhône du réseau Samdarra, et Reseda (Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique), dont le centre ESSOR est membre depuis 2012.

Des contacts avec des partenaires du champ médico-social et de la santé ont été entretenus tout au long de l'année, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies, et d'échanger sur des aspects spécifiques comme l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, la prise en compte des vulnérabilités dans la demande d'asile ou le recours à l'interprétariat dans le soin.



Des liens réguliers ont été maintenus avec la consultation à vocation transculturelle du Centre hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or, le Centre psychanalytique de consultation et de traitement de Lyon, le Centre d'accueil de soin et d'orientation de Médecins du monde, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) des centres hospitaliers du Vinatier et de Saint-Joseph Saint-Luc, ainsi qu'avec plusieurs psychologues intervenant en centre d'hébergement pour demandeurs d'asile. Ces échanges permettent un meilleur accompagnement des personnes en demande de soin et facilitent les orientations réciproques entre dispositifs et professionnels. Des échanges réguliers ont eu lieu également avec les médecins traitants et les services hospitaliers pour favoriser la cohérence et l'inscription pérenne des patients dans leur parcours de soin.

Dans la continuité des actions menées en 2017, 15 visites auprès de 26 équipes de lieux d'hébergement du dispositif d'asile, qui adressent ou sont susceptibles d'orienter du public vers ESSOR, ont été menées par les salariés du centre (chef de service, psychologue ou médecin psychiatre). Elles ont permis de préciser les modalités d'adressage et de prise en charge thérapeutique du centre de santé ESSOR. Des permanences dédiées aux travailleurs sociaux, centrées autour de situations de personnes en souffrance psychique, ont aussi été l'occasion d'apporter conseil et appui à 43 professionnels du secteur médico-social en difficulté dans l'accompagnement de personnes exilées particulièrement vulnérables. Une transmission d'informations d'ordre général sur les problématiques post-traumatiques et l'accès aux soins psychiques dans un contexte de précarité sociale a également été réalisée en direction des divers professionnels partenaires. L'équipe du centre de santé ESSOR a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation, d'information et de formation en direction des acteurs intervenant auprès de personnes en souffrance psychique liée à l'exil et/ou victimes de violences ou de torture (travailleurs sociaux, salariés de centres d'hébergement, professionnels de santé en activité ou en formation, juristes, etc.). Les salariés ont participé à une vingtaine d'événements, conférences et

colloques et à 11 réunions d'experts, et se sont impliqués dans des dispositifs de santé publique (Contrats locaux de santé, Conseils locaux en santé mentale, groupes de travail et comités de pilotage), afin d'améliorer la prise en compte des problématiques en santé mentale et de renforcer les capacités de repérage et d'orientation des personnes vulnérables vers les dispositifs appropriés.

L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OFPPA sur le thème « Accueillir les récits de souffrance » s'est poursuivie, en lien avec le Service de santé mentale Ulysse de Bruxelles (www.ulyse-se-ssm.be), avec lequel cette proposition est construite. Une action similaire a été développée et mise en œuvre par ESSOR et le service formation de Forum réfugiés-Cosi auprès de professionnels de la Cour nationale du droit d'asile (magistrats, rapporteurs, secrétaires). Le centre de santé a enfin poursuivi son travail à l'échelle internationale en accueillant une délégation du centre Nassim (Beyrouth), qui intervient auprès de réfugiés syriens victimes de torture, et la responsable de l'unité de santé mentale de la BASR (Bethlehem Arab Society for Rehabilitation), en Palestine. ■



L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage avec les cinq autres associations (Assfam-Groupe SOS, Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte - France, Solidarité Mayotte) présentes en centre de rétention administrative, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues.

Forum réfugiés-Cosi a, pour la huitième année, participé avec les autres associations présentes en CRA, à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

La direction compte aujourd'hui 20 salariés, dont 17 répartis dans les six CRA. Les services de Lyon, Marseille et Nice sont renforcés pendant les périodes estivales pour répondre aux contraintes horaires imposées par le marché. Deux salariés affectés au siège sont en soutien aux équipes de terrain. Le service accueille aussi des élèves-avocats dans le cadre de leur stage PPI (Projet Pédagogique Individuel). Sur tous les sites, une présence est assurée du lundi au samedi. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés.

En CRA, les délais extrêmement courts pour mener des démarches juridiques et le nombre d'entrées quotidiennes de plus en plus élevé compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.).

L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2018 s'est achevée avec un total de 5 808 personnes rencontrées par les équipes, sur les 5 929 (et 8 enfants) placées durant l'année dans les six CRA. La procédure qui concerne les étrangers malades en rétention confiée à l'OFII est devenue plus lourde et rend difficile le suivi des situations. Néanmoins, les échanges entre les associations intervenant en rétention et la direction générale de l'OFII permettent désormais aux personnes retenues de pouvoir disposer de l'avis médical émis par le médecin référent.

L'année 2018 s'est achevée avec un total de 5 808 personnes rencontrées par les équipes, sur les 5 929 (et 8 enfants) placées durant l'année dans les six CRA. La procédure qui concerne les étrangers malades en rétention confiée à l'OFII est devenue plus lourde et rend difficile le suivi des situations. Néanmoins, les échanges entre les associations intervenant en rétention et la direction générale de l'OFII permettent désormais aux personnes retenues de pouvoir disposer de l'avis médical émis par le médecin référent.

Profil des personnes retenues en 2018													
	Lyon-Saint-Exupéry			Marseille	Nice	Nîmes			Perpignan	Sète	Total		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants	Total
Nombre de personnes dans les CRA	1 498	2	1 500	1 187	810	1 190	6	1 196	750	494	5 929*	8	5 937

* Dont 110 transferts entre nos CRA - Total réel de placements en 2018 = 5 819

Sur les 5 929 personnes (sans les enfants) placées en 2018, 273 étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées ou éloignées et sur la durée moyenne de rétention, qui ne concernent que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

L'inflexion depuis la politique d'éloignement depuis l'attentat de Marseille du 1^{er} octobre 2017 a pour conséquence le rallongement de la durée d'enfermement. Si le nombre de placements réels (sans les transferts entre nos CRA) est en légère diminution (-0,5%), la durée moyenne d'enfermement a quant à elle augmenté de deux jours. Pour certaines préfectures, comme celles des Bouches-du-Rhône et du Rhône, elle atteint respectivement 17 et 19 jours. Ces situations, en plus du placement de personnes psychologiquement fragiles, ont été sources de tensions récurrentes. Hormis les CRA de Lyon, Nîmes et Sète, tous les autres centres ont enregistré des baisses du nombre de placements : Marseille (-8%), Nice (-21%) et Perpignan (-15%). Le nombre de transferts vers d'autres CRA a encore augmenté (132 contre 96 en 2017). 110 personnes ont fait l'objet d'un transfert entre deux des centres où nous exerçons notre mission.

121 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de Forum réfugiés-Cosi, la plupart étant arrivées après la fermeture des bureaux et éloignées le lendemain avant l'arrivée des intervenants. Ces situations concernent essentiellement des réadmissions Dublin, lesquelles font régulièrement l'objet de placements dits de confort avant d'être éloignés, parfois par avion privé.

Le nombre des personnes éloignées depuis les six CRA où l'association intervient a fortement diminué. En 2018, une baisse de 10% a été enregistrée : 36% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées contre 46% en 2017, 50% en 2016, et 55% en 2015. La baisse importante des éloignements est la conséquence des sanctions par les juges du non-respect des procédures par les services interpellateurs, mais aussi du défaut de discernement des préfectures dans la prise en compte des situations individuelles au moment des placements.

Les trois principales nationalités représentées sont les ressortissants algériens (1 282 personnes soit 22%), suivis des Tunisiens (952 personnes soit 16,4%) et des Marocains (791 personnes soit 13,6%). Le nombre de ressortissants communautaires représente 7,8% des personnes enfermées (453 dont 304 Roumains) contre 6,7% en 2017. Au moins 183 ressortissants roumains ont fait l'objet d'interdiction de circuler en France, pour des durées comprises entre 2 et 36 mois. Au cours de l'année, 29 d'entre eux ont fait l'objet de plusieurs placements (entre 2 et 6).

Les dispositions de la loi du 7 mars 2016 ont rétabli le contrôle de la procédure par le juge judiciaire à partir de la 48^{ème} heure.

Le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen a considérablement augmenté, passant de 422 en 2016 à 2 793 en 2017. Cette mesure, devenue systématique pour les personnes ayant fait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) sans délai de départ volontaire, est souvent prise sans discernement des si-

tuations individuelles, portant gravement préjudice aux étrangers se trouvant en situation de demande d'asile ou de renouvellement de titres de séjour, aux primo-arrivants, aux futurs parents, etc.

Composition familiale

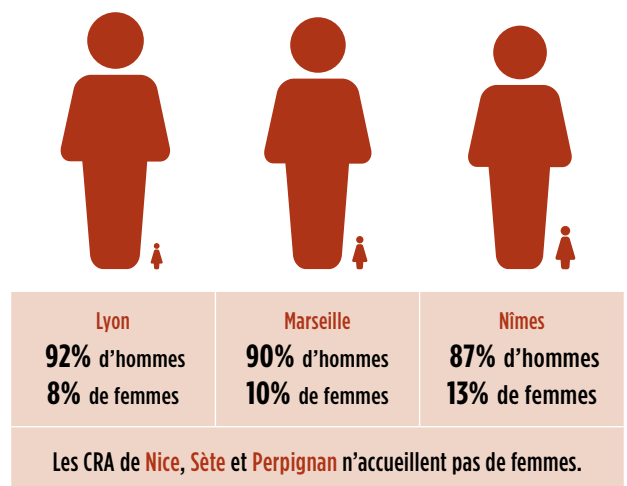
Les CRA de Lyon, de Marseille et de Nîmes sont habilités à recevoir des familles. En 2018, seuls les CRA de Lyon et de Nîmes ont accueilli des enfants : 8 enfants (2 à Lyon et 6 à Nîmes) ont été retenus avec leurs parents.

Lyon : 1 498 personnes dont 1 397 personnes isolées, dont 115 femmes, et 1 famille (1 adulte, 2 enfants).

Nîmes : 1187 personnes isolées, dont 157 femmes et 2 familles (3 adultes, 6 enfants).

Les CRA de Nice, de Sète et de Perpignan n'accueillent que des hommes isolés. Les préfectures qui placent dans ces lieux choisissent de transférer les femmes dans les centres de Marseille et de Nîmes.

Sur les 28 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée dans les CRA, aucune n'a été éloignée : 20 ont été libérées par les juges (6 en 2017) et 3 par les préfectures (4 en 2017).



Les nationalités

107 nationalités différentes ont été représentées en 2018. Les trois premières nationalités (Algérie, Tunisie, Maroc) représentent 52% des personnes retenues.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Algérienne	1 282	20%
Tunisienne	952	16%
Marocaine	791	14%
Albanaise	352	6%
Roumaine	304	5,9%
Sénégalaise	161	3%

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	Algérienne	19%
	Albanaise	16%
	Tunisienne	14%
Marseille	Algérienne	35%
	Tunisienne	19%
	Marocaine	11%
Nice	Tunisienne	34%
	Algérienne	12%
	Marocaine	10%

Nîmes	algérienne	26%
	marocaine	17%
	tunisienne	15%
Sète	marocaine	29%
	algérienne	20%
	tunisienne	11%
Perpignan	marocaine	18%
	Algérienne	16%
	sénégalais	10%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2018							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	1 412	711	786	1 135	675	458	5 177
Aide à la demande d'asile*	194	111	42	24	46	41	451
Recours contentieux	Référé/REP	450	325	326	120	159	1 510
	Saisine CEDH	4	2	1	1	0	9
Appel auprès de la cour d'appel	240	600	440	310	314	101	2 090
Mise en contact avec un avocat	74	75	23	1	52	43	268
Préparation entretien JLD	1 291	1 133	768	771	507	400	5 096
Saisine JLD (Art. 13 CEDH)	16	79	31	49	79	45	282
Saisine JLD contre placement	414	352	175	193	282	60	1 550
Sollicitation préfecture/ministère	6	13	0	2	60	31	116
Total	4 101	3 401	2 984	2 612	2 174	1 281	16 549

Légende : REP= recours pour excès de pouvoir / CEDH= Cour européenne des droits de l'Homme / JLD = juge des libertés et de la détention

*Le nombre de demandes d'asile en rétention a connu une augmentation de 15% en 2018 (477 contre 414 en 2017). Sur les 477 demandes d'asile enregistrées, 451 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. Une personne a obtenu le statut de réfugié en rétention.

Le nombre d'acte connaît une augmentation de plus de 5% par rapport à 2017.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur à intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'Intérieur. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés-Cosi est la seule association qui intervient à Lyon (grâce à une équipe de cinq salariés volontaires) et à Sète (une salariée volontaire). Cette intervention se fait à Marseille dans le cadre d'un collectif d'associations habilitées (intervention suspendue en novembre). Ces volontaires assurent au quotidien des permanences téléphoniques, dans le but d'accompagner les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrée sur le territoire, dans l'exercice de leurs droits, notamment

celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès du ministère pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives.

À Lyon, il n'existe pas de visibilité sur le nombre de personnes placées en ZA. Les volontaires de Forum réfugiés-Cosi ont accompagné près d'une quarantaine de personnes non admises, notamment dans le cadre des demandes d'admission au titre de l'asile. À Sète, une seule personne a été accompagnée durant l'année. ■



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Dans le prolongement de la fusion intervenue en mai 2012 entre Forum réfugiés et *Cosi-promouvoir et défendre les droits*, l'association a vocation à développer ses actions dans des pays d'origine des demandeurs d'asile et à promouvoir les droits humains, l'état de droit, la démocratie et la gouvernance locale. L'expertise de Forum réfugiés-Cosi s'étend à des actions menées dans certains pays d'origine des bénéficiaires accompagnés par l'association, et se traduit par la mise en œuvre de nombreux partenariats aux niveaux européen et international. En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, l'association entend ainsi soutenir la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet TRACKS



Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains en demande d'asile

Forum réfugiés-Cosi a clôturé en janvier 2018 le projet TRACKS (identification of TRafficked Asylum see-

Kers' Special needs) dont elle a assuré la coordination et la mise en œuvre en France depuis janvier 2016. Ce projet dédié à l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains en demande d'asile a associé des partenaires en Belgique (Commission des églises pour les migrants en Europe), à Chypre (KISA), en Espagne (Commission espagnole pour les réfugiés),

en Irlande (Conseil irlandais pour les immigrés), en Italie (Croix rouge italienne), au Royaume-Uni (Croix rouge britannique) et en Suisse (Organisation suisse d'aide aux réfugiés).

Forum réfugiés-Cosi a organisé une conférence finale à Bruxelles le 23 janvier afin de rendre compte des résultats du projet, en présence d'une cinquantaine de représentants d'associations et d'institutions des pays associés au projet. Sur la base des recherches menées sur le cadre légal, la pratique et les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes victimes de traite en lien avec la demande d'asile, les partenaires ont élaboré un rapport commun incluant dix recommandations pour améliorer la prise en charge des victimes au niveau européen, ainsi qu'une boîte à outils pour les praticiens. Ces supports ont également été adaptés au niveau de chaque pays partenaires pour répondre aux problématiques spécifiques qui ont pu être identifiées pendant le projet.

Le projet UPRIGHTS

UPRIGHTS (Upholding Legal Rights for Unaccompanied Children)



Promouvoir une assistance juridique de qualité dans la procédure d'asile pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Ce projet est mené depuis deux ans en coordination avec le Conseil

européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) et en collaboration avec quatre partenaires européens : Flemish refugee action (FRA) en Belgique, Immigration Law Practitioners Association (ILPA) au Royaume Uni, Hungarian Helsinki Committee (HHC) en Hongrie et Italian Council for Refugees (ICR) en Italie. Il est financé par le programme Droits, égalité et citoyenneté (REC) de la Commission européenne.

Au cours de ce projet, Forum réfugiés-Cosi a contribué et coordonné le développement d'outils de formation (manuel de formation, modules et supports pédagogiques) et de ressources.

En France, Forum réfugiés-Cosi a organisé 12 formations dans six régions de France (Lille, Tours, Paris, Bordeaux, Nice et Lyon). Ces formations ont permis à 160 professionnels et/ou acteurs de l'accompagnement des MNA (23% d'avocats, 30% de travailleurs sociaux, 22% d'agents de l'Aide sociale à l'enfance et/ou des conseils départementaux et 25% d'administrateurs *ad hoc* privés ou associatifs) d'acquérir une connaissance spécialisée de la procédure d'asile pour les mineurs non accompagnés et de leurs droits, et des compétences pour communiquer avec ces mineurs.

Le projet prendra fin en début d'année 2019, et les résultats seront présentés à Bruxelles devant trente professionnels accompagnant les MNA et représentants des institutions européennes, du Conseil de l'Europe et des acteurs internationaux. Des recommandations seront formulées et débattues pour améliorer l'accès à la demande d'asile des MNA au sein des pays européens.

Ces outils de formation (manuel de formation, modules et supports pédagogiques) et ces ressources sont maintenant accessibles (en anglais et en français) à tous et gratuitement sur une plateforme européenne d'apprentissage en ligne - HELP.

LES PROJETS À DIMENSION INTERNATIONALE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

1 atelier d'évaluation du projet AJUST à Goma (janvier 2018)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

Clôture du projet AJUST

Coordonné par Forum réfugiés-Cosi, le projet AJUST (Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violence sexuelle) a été mis en œuvre par quatre associations congolaises : PAIF, AMCAV, le Groupe Lotus et SOFEPADI. Il avait pour objectif d'améliorer, par une assistance judiciaire, l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

L'action s'est terminée en janvier 2018 par l'organisation à Goma (Nord Kivu) d'un atelier « état des lieux de l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles à l'Est de la RDC : défis, bonnes pratiques et recommandations ». Des engagements ont été pris pour capitaliser les réussites du projet et le travail collectif entre partenaires congolais.

À l'issue du projet, 132 victimes de violence sexuelle ont été accompagnées en justice. 65 jugements ont été prononcés, dont 58 en faveur des victimes.

Le projet AJUST a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement, de la Fondation de France et du Fonds de dotation Barreau de Paris solidarité.

LIBAN : Consolidation du partenariat avec le Centre libanais pour les droits humains (CLDH)

Deux missions au Liban réalisées en 2017 par des psychologues du Centre de santé Essor avaient permis d'engager un dialogue avec deux centres libanais de réhabilitation : Nassim (intégré au CLDH) et Restart. Au-delà de différences de contexte d'intervention, la problématique de prise en charge psychologique de personnes contraintes à l'exil et ayant subi des violences était apparue commune aux trois centres Essor, Nassim et Restart. Les échanges ayant suivi ont permis de confronter les représentations et les pratiques d'accompagnement psychologique. Par la suite, une collaboration s'est formalisée en 2018 avec le Centre libanais pour les droits humains dont dépend le centre Nassim. Trois représentants du CLDH, la coordinatrice, une psychologue et une assistante sociale ont été accueillies en septembre 2018 au siège de Forum réfugiés-Cosi. Cette visite a permis à la délégation libanaise de se familiariser avec les procédures françaises relatives à l'asile ; de comprendre les réalités de l'accueil des réfugiés syriens réinstallés depuis le Liban ; de découvrir les différents axes d'intervention de Forum réfugiés-Cosi correspondant au champ d'action du CLDH et du Centre Nassim.

En parallèle à ces échanges, Forum réfugiés-Cosi a soutenu le Centre Nassim dans la prise en charge de personnes victimes d'actes de violences et de torture. Entre février et août 2018, l'équipe du Centre Nassim a accompagné 100 personnes (65 réfugiés syriens, neuf réfugiés palestiniens, cinq apatrides, cinq Libanais et 16 personnes d'autres nationalités) auxquelles elle a apporté un soutien multidimensionnel (consultations médicales, soins en kinésithérapie, consultations psy-

chologiques, accompagnement social et juridique).

La collaboration entre Forum réfugiés-Cosi et le Centre Nassim a bénéficié du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans la continuité de ces premières actions, Forum réfugiés-Cosi et le CLDH ont souhaité renforcer leur partenariat autour d'un projet de plus grande ampleur. Les deux organisations ont conçu un projet commun dont l'objectif consiste à protéger l'accès au droit des réfugiés et personnes vulnérables au Liban. S'articulant autour de trois axes (le renforcement des possibilités d'accès au droit pour les personnes vulnérables ; la prévention des risques de mauvais traitement, torture, détention arbitraire ; l'accès aux soins et la prise en charge psychologique de victimes), le projet fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence française de développement et devrait débiter durant le premier semestre 2019.

NIGER : Conseil et accompagnement pour un accès sécurisé à la protection

Après avoir réalisé une mission d'évaluation en 2016, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre depuis 2017 un projet visant à favoriser l'accès à des pays tiers par des voies complémentaires légales et sûres (réinstallation, réunification familiale, projets d'études, raisons de caractère humanitaire) pour des personnes sous protection internationale en transit sur le territoire nigérien. Ce projet bénéficie du soutien du Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR).

Liban :

100 personnes victimes de mauvais traitements et de torture bénéficiaires d'une prise en charge psychologique et sociale

1 visite du Centre libanais des droits humains au siège de Forum réfugiés-Cosi (septembre 2018)

Niger :

58 permanences d'information, conseil et accompagnement de personnes en besoin de protection internationale au sein du guichet unique de Niamey

103 personnes accueillies et orientées

6 personnes accompagnées vers la réinstallation ou les voies complémentaires

1 personne accompagnée dans une démarche de réunification familiale vers la France

4 réunions d'un groupe de travail international sur les voies complémentaires

1 document de positionnement sur les voies d'accès légales

1 document de bonnes pratiques sur les voies complémentaires

1 appel à mobilisation en faveur des voies complémentaires signé par **16** organisations internationales

Forum réfugiés-Cosi dispose d'un bureau à Niamey en charge de l'orientation et de l'accompagnement de réfugiés éligibles à une voie complémentaire.

En 2018, 62 permanences d'information ont été assurées au sein du Guichet unique installé par le HCR. 103 personnes (37 demandeurs d'asile et 66 réfugiés) ont été accueillies et orientées. La majorité des demandes concernait une recherche d'information générale, les possibilités de visa d'étude ou de réunification familiale. Des missions de sensibilisation, d'information et d'identification de personnes éligibles aux voies complémentaires ont également été réalisées auprès de réfugiés urbains à Niamey, à Agadez et à Abala (région de Tillabéri).

Un très faible nombre des personnes accueillies par Forum réfugiés-Cosi était directement éligible aux voies complémentaires. Six personnes (quatre demandeurs d'asile et deux réfugiés) remplissaient les critères requis pour initier un accompagnement. Deux demandes de réunification familiale vers la France et l'Allemagne ont finalement bénéficié d'une réinstallation. Une recherche de solution pour raison médicale a été entreprise auprès de l'Italie. Deux dossiers « visa étude » ont été engagés auprès de la Norvège en collaboration avec United World College et finalement réorientés vers la réinstallation. Une demande de réunification familiale vers la France pour un réfugié érythréen a abouti en novembre 2018.

En parallèle à l'accompagnement de personnes, le projet comporte une dimension de plaidoyer en faveur des voies complémentaires. Dans ce cadre, des premiers contacts ont été établis au Niger, Sénégal, Mali, Burkina-Faso avec les représentations diplomatiques et consulaires de plusieurs pays d'accueil de réfugiés. Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs publié un document de positionnement sur les voies d'accès légales (réinstallation, réunification familiale, accueil des étudiants réfugiés, parrainage privé et visa humanitaire). Au niveau européen, Forum réfugiés-Cosi a impulsé et animé un groupe de travail international regroupant une quinzaine d'organisations (ONG, associations religieuses, universités, think tank, réseaux internationaux) engagées dans la mise en œuvre de voies complémentaires. La dynamique d'échanges amorcée par ce groupe de travail s'est concrétisée par trois réunions, deux visites d'études de l'association en Belgique et en Allemagne et la publication d'un document de bonnes pratiques sur les voies complémentaires. Ce document a été présenté lors d'une conférence finale à Bruxelles. A cette occasion, un appel à mobilisation, signé par 16 organisations, a été lancé pour inciter les dirigeants européens et internationaux à prendre des mesures visant à faciliter l'accès des demandeurs d'asile aux voies complémentaires. ■



LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

Service transversal rattaché au Siège au sein de la direction des ressources et de la santé (DRS), la mission Asile créée en 2017 a peu à peu déployé son action de renfort au travail quotidien des équipes du terrain sur la procédure de demande d'asile. Son expertise a également été tournée vers l'appui des directions au Siège.

Au printemps 2018, le premier guide pratique de l'accompagnement à la procédure de demande d'asile à l'OFPPRA et à la CNDA a été mis à disposition des salariés, offrant un cadre d'appréhension complet et détaillé de l'accompagnement à la procédure de demande d'asile. La cheffe de mission asile s'est ensuite déplacée à la rencontre des équipes pour présenter cet outil et le rôle de la mission asile.

Coordonnée par la cheffe de mission Asile, une équipe d'expertise de quatre juristes a réalisé la mise à disposition de ressources au profit des services, par la veille juridique (voir ci-dessous), la formation, le renfort au terrain par la mobilisation d'un poste « volant », et l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (MNA).

La mission d'accompagnement à la demande d'asile des MNA a été renforcée et structurée (voir Mission « Accueil et accompagnement

des mineurs isolés »). La chargée de formation juridique a consolidé l'équipe de bénévoles intervenant comme tiers à l'entretien OFPPRA pour le compte de l'association. 44 personnes ont ainsi été accompagnées lors de leur entretien. L'appui à l'accompagnement a également été réalisé grâce à l'intervention sur le terrain de la chargée d'accompagnement volante et de la chargée de veille réglementaire. La création d'un groupe de travail Dublin a été une première étape de la mise en place de groupes transversaux. La mission Asile a collaboré au projet de portail documentaire Information pays d'origine-ressources juridiques mené par le service de formation et de documentation. Elle a également travaillé à l'élaboration d'un référentiel métier de l'accompagnement juridique, dans la perspective de la certification des formations proposées par l'association. Un travail sur le contenu et l'évolution des formations juridiques a été mené. La mission Asile est également venue en appui sur des situations individuelles dont elle a été saisie par les services, en réponse à des vulnérabilités particulières ou à des difficultés de procédure. La participation à diverses réunions institutionnelles, rencontres et conférences a permis de renforcer les compétences

sur des thèmes spécifiques (apatridie, excision, demande d'asile des MNA), mais aussi la connaissance de son action par les partenaires extérieurs. La dernière partie de l'année 2018 a été fortement marquée par l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 10 septembre 2018: élaboration de documents de synthèse et outils à destination des

services, présentation aux équipes sur les différents sites, réunions de travail transversales, rencontres avec les institutions. Le travail mené en 2018 a permis d'affirmer le rôle de la mission Asile et a posé les jalons des travaux qui seront à mener en 2019.

L'INFORMATION JURIDIQUE

Au sein de la Mission asile, un travail de veille réglementaire et jurisprudentielle est effectué quotidiennement par la chargée de veille juridique, sur les mesures et décisions susceptibles d'intéresser les salariés de Forum réfugiés-Cosi dans leurs missions en tant que gestionnaires d'hébergement ou de plate-forme chargés de l'accompagnement des demandeurs d'asile ou des bénéficiaires d'une protection internationale.

Quelques grands thèmes ont marqué l'actualité du droit d'asile et des étrangers en 2018 : la mise en place des pôles régionaux Dublin, les nouvelles dispositions relatives à la procédure Dublin (Loi du 20 mars 2018) et la réforme asile-immigration du 10 septembre 2018.

Les informations issues de la veille sont analysées et diffusées aux services par le biais de différents outils. Ainsi, en 2018, neuf bulletins de veille réglementaire (BVR) ont été diffusés, revenant sur les points forts du mois écoulé. Le BVR a vu son contenu modifié : Les sujets abordés se sont étoffés, avec l'intégration de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Un format plus concis permet l'accès à plus d'information. Une nouvelle section 'Réponses aux questions' a été insérée, alimentée grâce aux sollicitations des salariés. La diffusion des BVR a pu se faire à intervalles plus réguliers, au rythme d'un tous les mois (excepté deux numéros doubles).

Quelques chiffres

9 bulletins et **42** notes de veille réglementaire,

324 conseils juridiques délivrés

3 000 références documentaires, **65** recherches géopolitiques

42 notes de veille ont par ailleurs été diffusées, à propos d'une actualité particulière nécessitant un traitement immédiat et plus complet. La chargée de veille réglementaire a communiqué 175 réponses écrites à des sollicitations par les équipes du terrain ou du siège, s'ajoutant aux réponses plus informelles données régulièrement. Par ailleurs, 32 fiches de signalement réglementaires internes ont été traitées, venant répondre à des situations particulièrement complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement. Un service de conseil extérieur sur les questions d'asile a également été proposé : une permanence téléphonique a été ouverte deux fois par semaine pour les sollicitations extérieures, tandis que 149 réponses écrites ont été adressées aux demandes faites par l'intermédiaire de la boîte mail conseiljuridique@forumrefugies.org.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon 7^e et ouvert au public, permet un accès à près de 3 000 références d'ouvrages, de revues ou de rapports relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation non exclusive sur l'Afrique centrale. En 2018, 38 nouvelles acquisitions ont enrichi le fonds documentaire.

Le centre de documentation effectue à destination des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite en 2018 par l'envoi de 45 revues de presse internationales hebdomadaires et de six bulletins d'informations géopolitiques. Six



Quelques chiffres

45 revues de presse
internationales

101 visites
et 195 emprunts

6 bulletins d'information
géopolitique

38 nouvelles
acquisitions

45 nouvelles
adhésions

65 recherches géopolitiques suite
à sollicitation

6 fiches pays

fiches pays ont été réalisées ou actualisées sur le Nigéria, l'Érythrée, la Guinée, la Somalie, la Géorgie, l'Irak. Dans le cadre du partenariat avec le réseau Ritimo dont le centre Floribert Chebeya est membre

depuis 1994, deux nouveaux dossiers ont été réalisés sur le Burundi et sur la République démocratique du Congo et mis en ligne <http://www.ritimo.org/Dossiers>.

Le centre de documentation a répondu à 65 sollicitations de recherche de salariés ou de bénévoles sur des dossiers spécifiques. Le centre a par ailleurs poursuivi son engagement au sein des différents réseaux, comme Ritimo, en continuant d'alimenter la base de données commune, ou le Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC).

Afin de mutualiser ces travaux de veille et de recherche sur les pays d'origine, un travail a été engagé avec l'ENSSIB (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques) sur le développement d'un portail d'information en ligne donnant accès à des informations tant géopolitiques que juridiques aux professionnels de l'asile. Un cahier des charges a été finalisé et des prestataires identifiés.

LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats, gratuites d'accès, sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Trois conférences ont été organisées en 2018, ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, ainsi qu'aux partenaires associatifs et aux avocats.

Nous avons dû reporter l'organisation de la journée de conférence sur 'l'impact des élections en République démocratique du Congo prévue en fin d'année, au vu du report de ces élections fin décembre 2018.

- **Syrie : l'impasse ?** Avec Akram Kachee – 8 mars 2018 – 70 participants. La conférence a été organisée en collaboration avec la mairie de Lyon 7^{ème} dans ses locaux.
- **Albanie : les raisons de la demande d'asile.** Avec Olivier Peyroud – 16 mai 2018 – 115 participants. La conférence a été organisée en collaboration avec l'IDHL Lyon dans les locaux de l'Université catholique de Lyon.
- **Irak, une guerre de 30 ans** avec Akram Kachee – 19 décembre – 41 participants. La conférence a été organisée en collaboration avec la mairie de Lyon 7^{ème} dans ses locaux.

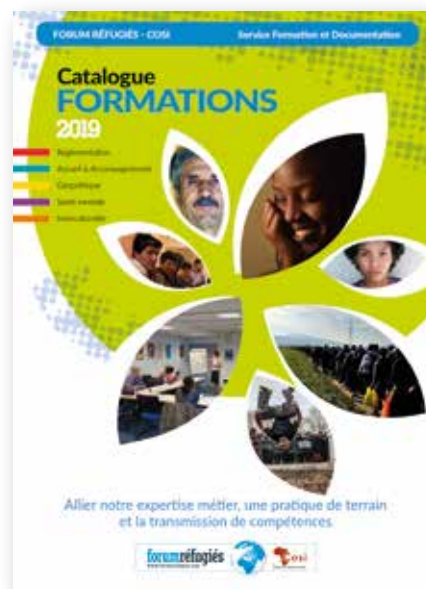
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose aux professionnels et aux bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

L'année 2018 a stabilisé l'activité de formation, tout en diversifiant les thématiques. Les formations sur la réglementation juridique et administrative représentent 52% de nos formations (65% en 2017). Les thématiques complémentaires telles que la posture professionnelle dans l'accompagnement interculturel, 'l'accompagnement des personnes en souffrance psychique, le travail de distanciation dans l'accompagnement, et la géopolitique de certains pays d'origine ont été plus souvent animées auprès de structures professionnelles.

La formation des officiers de protection de l'OFPPRA sur l'accueil des récits de souffrance en cours depuis 2016, s'est poursuivie : 46 agents ont été formés en 2018. Dans le cadre d'un nouveau contrat avec la Cour nationale du droit d'asile, 74 agents de la cour ont été formés sur l'accueil des récits de souffrance. Un soutien du fonds de développement de la vie associative (FDVA) a permis la formation de 61 bénévoles de l'association et de ses partenaires, dont ceux accompagnant les familles réinstallées syriennes, sur les fondamentaux de la demande d'asile et la situation géopolitique en Syrie.

En vue de renforcer leurs compétences, une formation de formateurs a été organisée : huit formateurs y ont participé.



Quelques chiffres

Un total de **1 387** personnes formées et **112** formations organisées
pour **176** jours de formation, dont :

- **70** formations dispensées en intra pour 117 jours de formation et **878** participants
- **4** formations « catalogue » pour 8 jours de formation et **38** participants
- **23** formations dispensées pour les salariés de Forum réfugiés-Cosi pour **38** jours de formation et **209** participants
- **11** interventions de formation pour **8** jours de formation et **201** participants
- **4** formations dispensées pour des bénévoles de l'association et de nos partenaires pour **5** jours de formation et **61** participants

8 régions d'intervention

35 structures formées et des interventions dans **5** écoles/universités

25 formateurs



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la veille des services ressources ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année. En Europe comme en France, l'actualité est restée particulièrement dense en 2018, mobilisant fortement l'association.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

L'année 2018 a été marquée par le débat parlementaire sur la loi asile-immigration, présentée en Conseil des ministres le 21 février et promulguée en septembre suite à son adoption définitive et sa validation par le Conseil constitutionnel.

Les actions de plaidoyer autour de cette modification législative, aux conséquences majeures dans les domaines de l'asile et de l'éloignement, ont été nombreuses. Des rencontres avant la présentation du projet de loi ont permis de faire part de nos préoccupations à l'exécutif.

Suite à la publication d'une note de positionnement portant sur l'ensemble des dispositions du projet de loi relatives à nos actions, nos propositions visant à modifier le texte ont été discutées avec une quarantaine de parlementaires lors d'échanges à l'Assemblée

nationale, au Sénat, ou lors de visites au sein des dispositifs gérés par l'association. Des propositions d'amendements ont par ailleurs été envoyées aux parlementaires à chaque étape du processus législatif.

L'activité de plaidoyer lors du dernier semestre s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, à travers une analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires. Une veille a par ailleurs été assurée sur les textes réglementaires accompagnant la nouvelle loi asile-immigration, ainsi que sur la mise en œuvre des premières mesures.

Les positions de l'association ont par ailleurs été portées tout au long de l'année au cours de rencontres avec plusieurs acteurs des droits fondamentaux en France, et lors d'interventions publiques.

LES PUBLICATIONS



XVIII^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe

La dix-huitième édition de cet ouvrage (265 p.) a été publiée le 20 juin 2018, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, et éditée à 700 exemplaires. Avec ses tableaux statistiques en annexe et sa bibliographie, il constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Il décrit et analyse avec le recul nécessaire les procédures et les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. L'édition 2018, préfacée par le Dr Xavier Emmanuelli – président fondateur du Samu social international – a bénéficié de nombreuses contributions externes émanant d'experts, de chercheurs, de membres d'ONG ou d'institutions publiques.

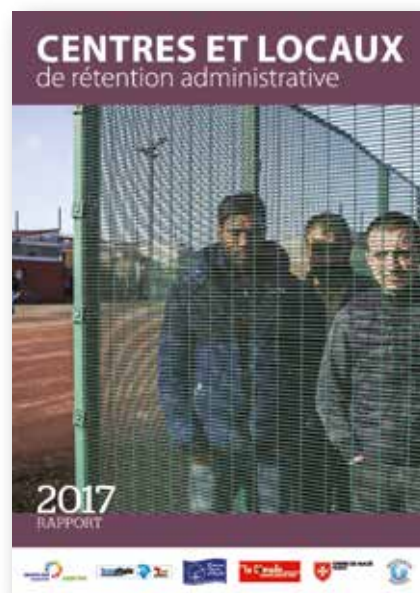
L'ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 450 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds européen asile, migrations et intégration (FAMI), et est également vendu par correspondance (15 € + frais de port).

La mise en ligne, dès sa sortie, d'une version électronique sur le site Internet de l'association a permis une meilleure visibilité de cet ouvrage.

Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'année 2017 a été rendu public lors d'une conférence de presse à Paris le 3 juillet 2018. Il est coédité depuis six ans par le comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France (ASSFAM-Groupe SOS, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, l'Ordre de Malte et, depuis 2016, Solidarité Mayotte).

Les six associations font dans ce rapport le constat d'une augmentation importante du nombre de placements qui n'entraîne cependant pas un meilleur taux d'éloignement : 60% des placements en rétention en 2017 n'avaient pas été suivies d'un éloignement. Elles ont réaffirmé leur opposition à l'allongement de la durée maximale de rétention, passée de 45 à 90 jours suite à la loi asile-immigration, rappelant notamment que 80% des éloignements avaient eu lieu dans les 25 premiers jours en 2017.



PLAIDOYER EUROPÉEN : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

En 2018, Forum réfugiés-Cosi a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux, et de diffusion de l'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes. Le bulletin mensuel de veille Europe fournit une analyse régulière des évolutions politiques et réglementaires européennes en matière d'asile et de migration. Diffusé à l'ensemble des salariés de l'association et auprès de partenaires, il est disponible en ligne sur le site internet. Forum réfugiés-Cosi a publié un document de plaidoyer sur la politique extérieure européenne en matière d'asile et de migration (février 2018) et sur les voies légales d'accès (avril 2018), une mise à jour de

ses positions relatives au régime européen d'asile commun (juin 2018), ainsi qu'un document de plaidoyer dédié à l'accueil et à la répartition des migrants et des réfugiés arrivant par voie maritime (septembre 2018).

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ ECRE) est un réseau de 101 organisations réparties dans 41 pays qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Forum réfugiés-Cosi, en tant que membre actif du réseau depuis

1997, a contribué aux activités de plaidoyer du réseau auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2018. ECRE a poursuivi d'importantes activités de plaidoyer institutionnel dans le cadre de la révision du régime d'asile européen commun lancée en 2016 par la Commission européenne. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans chacune de ces activités et a participé à la Conférence générale annuelle et à l'Assemblée générale du réseau à Belgrade (Serbie) du 7 au 9 novembre 2018.

Le projet AIDA

Depuis le 1er septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données comparative à jour sur le droit d'asile et sur la mise en œuvre de celui-ci dans un nombre croissant de pays. 23 pays sont désormais couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Disposer d'une information à jour permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'europpéen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales. En 2018, le rapport national, rédigé et mis à jour par Forum réfugiés-Cosi, a notamment été cité à 28 reprises par les juridictions de six États.

Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), auquel l'association participe depuis 2012. Fort de 130 membres présents à travers 40 pays, l'ENS entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie, et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens. Depuis 2017, l'ENS administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes

internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. En 2018, Forum réfugiés-Cosi a participé à la mise à jour annuelle de l'outil sur les politiques françaises. Afin de débattre des politiques de protection des apatrides en Europe et en France, Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs organisé une table ronde le 22 novembre au Bureau de liaison du Parlement européen à Paris, en présence de la Vice-Présidente du Parlement européen Sylvie Guillaume, du ministère de l'Intérieur, de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), de la représentation à Paris du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et de l'ENS.

La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2018, Forum réfugiés-Cosi a répondu aux sollicitations du BEA relatives à l'élaboration de son programme de travail 2019 ainsi qu'à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2017. Forum réfugiés-Cosi a participé à la première réunion du groupe d'experts dédié aux vulnérabilités mis en place par le BEA en 2018. Lors de sa visite à Paris, Forum réfugiés-Cosi a rencontré le Directeur du FRA afin d'échanger sur la défense des droits fondamentaux et de renforcer la coopération avec les acteurs de la société civile.

Forum réfugiés-Cosi est également membre de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local.



FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2018, Forum réfugiés-Cosi a publié 20 communiqués de presse portant notamment sur la loi asile et immigration, le système d'asile européen, l'ouverture de nouveaux dispositifs en France (CADA, CAO, etc.), les traversées de la Méditerranée, le lancement de l'application Happy FLE, et sur les événements.

Cette année encore, l'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Le développement géographique de Forum réfugiés-Cosi fait croître la notoriété de l'association dans les médias (presse quotidienne régionale, rédactions locales des médias nationaux, radios locales, ...).

Si les sujets ont été divers, l'intérêt a porté plus particulièrement sur les ouvertures de centres d'hébergement, la question de l'intégration des réfugiés, l'accompagnement et l'évaluation des mineurs non accompagnés, ou encore sur les conditions de vie en centre de rétention.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°35 à n°45) sont parus en 2018. Ce support permet de diffuser une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, à plus de 3 000 destinataires.

Le site internet de l'association continue d'être très visité, avec plus de **44 000 visiteurs distincts** durant l'année, soit près de 110 000 sessions et plus de 350 000 pages vues. Au total, c'est 10% d'utilisateurs de plus qu'en 2017.

Plus de 150 articles dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Monde, La Croix, Libération, Le Figaro, Le Progrès, Lyon Capitale, La Montagne, Le Dauphiné, Nice Matin, Var Matin, L'Obs, 20 minutes, etc.)

9 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (France 3, LCI, Canal +, TLM, etc.)

7 interviews ou émissions diffusées sur les radios locales et nationales (Radio Canut, RCF, RFI, Europe 1, Pluriel...)

De nombreux articles ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)



La communication sur les **réseaux sociaux** s'est par ailleurs fortement développée, avec plus de **4 000 abonnés sur Facebook, 2400 sur Twitter et 2300 sur LinkedIn**. À noter également l'augmentation du nombre de commentaires, réactions et messages via ces réseaux. En 2018, l'association a par ailleurs édité plusieurs outils de communication et de sensibilisation à destination du grand public : brochures, plaquettes, fiches « préjugés », jeu « Dans les pas d'un réfugié », etc.

ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

La Journée mondiale du réfugié

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a organisé pour la quinzième année consécutive sa traditionnelle Marche des parapluies à Lyon. Venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, 400 personnes se sont regroupées sous les parapluies blancs de l'association, pour rappeler l'impératif de protection des réfugiés et sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés en France, en Europe et dans le monde.

La marche a pris naissance Place des Terreaux, après les discours d'ouverture de Georges Képénékian, Maire de Lyon, Fadma Moumtaz, responsable de la communication du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Ruba Khatib, restauratrice réfugiée syrienne et de Jean-François Ploquin, Directeur général de Forum réfugiés-Cosi. Le cortège a traversé la presqu'île jusqu'à la Place Carnot, au rythme d'une batucada assurée par les Zurba-mateurs. Plusieurs associations, ainsi que la fanfare Marcel Frontale, les y attendaient dans une ambiance festive et conviviale. Les participants ont pu déguster des spécialités culinaires syriennes et arméniennes.

La journée mondiale du réfugié a également donné lieu à divers événements dans les territoires d'implantation de Forum réfugiés-Cosi :

- à **Aurillac**, un après-midi festif aux côtés de France terre d'asile, avec tournoi de football, activités ludiques, slam et buffet, en présence de la préfète du Cantal ;



- à **Toulouse**, Forum réfugiés-Cosi était associé à un évènement réunissant une vingtaine d'associations place Saint-Pierre ;
- à **Privas**, le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) géré par Forum réfugiés-Cosi a proposé un repas partagé de cuisines du monde, des jeux, des contes et du slam, avec « Ardèche Afrique solidaire » ;
- enfin, le **CADA de Bron** a ouvert ses portes au public le mardi 19 juin.

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses partenaires de l'évènement : Alwane, Amnesty international Lyon, Armée du Salut, Croix Rouge Mission rétablissement des liens familiaux, La Cimade, Le tissu solidaire, Fonds asile migration et intégration, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Métropole de Lyon, Ordre des avocats de Lyon, Secours catholique, Unis-Cité, Ville de Lyon.



Des conférences/tables rondes

● Conférence « Immigration en France : mythes et réalités »

Réalisée par François HÉRAN, professeur au Collège de France sur la chaire « Migrations et sociétés », cette conférence organisée à la suite de l'assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi a traité la part des mythes et des réalités qui s'attachent à la question de l'immigration en France, au-delà de la seule problématique de la demande de protection internationale. **24/05 - Villeurbanne**

● Conférence « Apatrides : quelle protection en France et en Europe ? »

Cette conférence organisée et animée par Forum réfugiés-Cosi s'est déroulée au Bureau de liaison du Parlement Européen à Paris. Plusieurs intervenants se sont succédé lors de cette conférence : la députée européenne Sylvie Guillaume, des représentants du Réseau Européen sur l'apatridie (ENS), du ministère de l'Intérieur, de l'OFPRA, de Forum réfugiés-Cosi et Paolo Artini, représentant du HCR pour la France et Monaco. **22/11 - Paris**

● Conférence « Les voies légales d'accès pour les réfugiés »

Depuis l'été 2017, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre un projet pilote, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, visant à développer des voies d'accès légales complémentaires pour les réfugiés présents sur le territoire nigérien vers des pays tiers. Après trois réunions de travail avec les partenaires, Forum réfugiés-Cosi a organisé une conférence finale pour présenter les résultats de ces échanges. Un appel à mobilisation (« Call to action ») signé par une dizaine d'organisations, pour développer des voies complémentaires d'accès légales et sûres en réponse aux besoins de protection internationale, a clôturé la conférence. **29/11 - Bruxelles**

● Conférence « Les conditions d'accueil et d'accompagnement des réfugiés au Liban »

Rencontre avec le centre Nassim au siège de Forum réfugiés-Cosi. **04/09 - Villeurbanne**

Quinzaine de l'intégration en Auvergne-Rhône-Alpes

Forum réfugiés-Cosi a piloté plusieurs actions avec la préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la quinzaine régionale de l'intégration :

Porté par l'équipe du programme Accelair de Forum réfugiés-Cosi, « Happy FLE » a vu le jour grâce au concours de l'Ambassade des États-Unis en France, du ministère de l'Intérieur, de la Préfecture du Rhône et de son laboratoire Archipel, et du studio Kiupe.

- **Lancement d'« Happy FLE »** - application gratuite d'apprentissage du français langue étrangère, conçue pour et avec les bénéficiaires d'une protection internationale - à la préfecture du Rhône, le 12 octobre.
- **13 réfugiés accompagnés par le programme Accelair ont intégré l'équipe de bénévoles du Festival Lumière à Lyon.** Ils ont été chargés de l'accueil du public dans les villages du festival et dans les salles de cinéma, et ils étaient invités aux grands événements.

Colloques et journées professionnelles

Forum réfugiés-Cosi est intervenu, par la voix de son directeur général, du responsable du plaidoyer ou d'autres représentants de l'association, dans des colloques et des journées professionnelles :

- Le 26 janvier à Saint Etienne, pour animer un débat sur le thème « **Demande d'asile : un parcours du combattant ?** », au café Remue-Méninge.
- Les 1^{er} et 2 mars à Grande-Synthe Nord, lors de la **convention nationale sur l'accueil et les migrations**.

- Le 12 juillet, sur le thème de **l'intégration des réfugiés à la DIHAL**, à Paris.
- Le 20 septembre, dans le cadre de la conférence « **L'accueil jusqu'où ?** », au Diocèse de Belfort-Montbéliard, en présence de l'évêque.
- Le 11 octobre à Lyon, une réfugiée syrienne, accompagnée par le programme Accelair, témoignait lors du **Forum ELLE Active « Promouvoir le travail des femmes en France »**.

- Le 13 octobre, sur la question de « **l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile** », lors du colloque « **Europe et Migrants** » porté par le mouvement d'éducation populaire LVN et organisé dans le cadre de la préparation des élections européennes de 2019.
- Le 17 octobre, lors d'une **conférence sur les Mineurs non accompagnés (MNA)**, au CASNAV, à Lyon.
- Le 9 novembre, pour animer un **atelier juridique** lors d'une journée sur les **MNA** organisée par l'URIOPPS, à Lyon.
- Le 21 novembre, pour présenter l'application « Happy FLE » lors de la

- journée « **Migrer d'une langue à l'autre** », organisée par le Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris.
- Le 4 décembre, au cours d'une **journée d'étude sur les MNA** organisée par Samdarra, à Clermont-Ferrand.
- Le 10 décembre, à l'occasion du **70^{ème} anniversaire de la déclaration des droits de l'homme**, lors de la soirée organisée par le Barreau de Lyon, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, IREX Europe, Prison Insider, et la Plateforme des Droits de l'Homme, à l'Opéra de Lyon.

Journées d'information du grand public

Forum réfugiés-Cosi est intervenu auprès du grand public dans le cadre de diverses manifestations:

- Les 8 et 9 septembre, au **Forum des associations de Nice**.
- Le 24 septembre, dans le cadre du **Forum des associations de l'UcLy** (Lyon).
- Le 29 septembre, lors du débat « **Entendre la voix des migrants** », organisé après la représentation de la pièce de théâtre « C'est quoi le problème ? », interprétée par des Mineurs non accompagnés, au CCVA de Villeurbanne.
- Le 3 octobre à Villeurbanne, auprès du Jury citoyen de l'initiative « **Accueillir à Villeurbanne** ».
- Le 6 octobre dans le cadre de l'événement « **Une année pour agir** » organisé à Lyon par l'association Anciela.
- Le 11 novembre, présentation de l'association et animation du jeu « **Dans les pas d'un réfugié** » lors des **journées de formation** organisées par l'association Concordia, auprès de jeunes en service civique.
- Le 1^{er} décembre, intervention dans l'Ain au sein du groupe local « **Les amis de la vie** » sur la question des réfugiés.



Grâce au concours financier de la Ville de Lyon et du Fonds asile migration et intégration, une nouvelle version du jeu « **Dans les pas d'un réfugié** » a vu le jour en 2018. Le jeu a pour objet de sensibiliser le grand public au parcours du réfugié et a été présenté dans le cadre de plusieurs manifestations.

- Animation du jeu « **Dans les pas d'un réfugié** » lors du **Festival des Solidarités internationales**, le 17 novembre à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Interventions dans les écoles primaires, secondaires et établissements supérieurs

- Le 5 novembre, pour présenter les missions de plaidoyer de l'association, à **Sciences Po Lyon**.
- Le 14 novembre, pour parler des Mineurs non accompagnés, devant des lycéens du **Lycée de la Boisse dans l'Ain**.
- Le 7 décembre, pour présenter les missions de l'association et parler de la situation des réfugiés en France, auprès des élèves de la **Cité scolaire Internationale de Lyon**.
- Le 21 décembre, dans le cadre d'un temps fort destiné aux jeunes du **Lycée St Charles de Rillieux-la-Pape (Rhône)**, autour du thème « Migrer... vers l'autre ! ». Suivie de l'animation du jeu « Dans les pas d'un réfugié ».

Interventions lors d'événements culturels ou sportifs

- Le 5 juin, Forum réfugiés-Cosi est intervenu à la suite de la **projection du documentaire « En quête d'un refuge »**, au Mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, à Saint Etienne.
- Le 25 mars, l'association a participé au **Forum du Livre jeunesse de Villeurbanne**.
- Le 24 avril, un **ciné-débat** était organisé par Forum réfugiés-Cosi, autour du film documentaire « **Mineurs isolés étrangers** » d'Aferdite Ibrahimaj, au cinéma les Alizés de Bron (Rhône).
- Le 6 septembre, Forum réfugiés-Cosi est intervenu lors de **l'avant-première du film Fortuna** de Germinal Roaux, au cinéma Le Comoedia, à Lyon.
- Le 24 octobre, 257 personnes accompagnées par Forum réfugiés-Cosi ont assisté à une soirée du **Cirque Medrano**, grâce au concours de la Fondation EDF, de la Ville de Lyon et du Cirque Medrano. Le 14 novembre, 69 places supplémentaires ont été distribuées aux personnes n'ayant pas pu assister à la représentation le 24 octobre.

Inaugurations/Journées portes ouvertes

- Inauguration des locaux réhabilités du **CADA Lamartine**, à Vaulx-en-Velin dans le Rhône, le 11 juillet.
- Journée portes ouvertes du **CADA de Peyrelevalde**, en Corrèze, le 19 septembre 2018. ■



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés-Cosi s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou supports. En 2018, la mise en place de la nouvelle organisation des directions décidée en 2017 s'est poursuivie. Cette nouvelle organisation s'appuie sur deux ambitions :

- la territorialisation, par le regroupement des centres et des services par territoire et non plus par public ;
- l'expertise métier, organisée en directions spécialisées ou en missions transversales.

Durant l'année 2018, le territoire Auvergne-Limousin s'est structuré autour d'un responsable territorial. En Provence-Alpes-Côte d'azur, un poste similaire a été créé en fin d'année. La direction métier DPHA a été scindée en deux directions : la DPA, direction du premier accueil et la DHA, direction de l'hébergement accompagné. Un poste a été créé prenant en charge les questions de la qualité.

La mise en place progressive du logiciel métier intégré Basile produit par la société ELISSAR a requis l'engagement de nombreuses personnes ressources en interne. Son installation s'est déployée dans l'ensemble des PADA en 2018.

Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent dorénavant autour de six pôles :

► **La direction du premier accueil (DPA)** coordonne les plates-formes d'accueil, les centres d'hébergement des demandeurs d'asile de type CAO, CAES et Transit, et le Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE). Elle est structurée en deux sous-directions (une pour les dispositifs du Rhône, une pour les six plates-formes d'accueil de Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice et Toulouse).

111 salariés

► **La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, CHUDA et CPH), et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. Elle s'appuie sur une sous-direction en Rhône-Ardèche et sur les territoires d'Auvergne/Limousin et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

158 salariés

► **La direction de l'intégration (DI)** met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et

à l'emploi. Elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement et coordonne les programmes de réinstallation mis en œuvre dans les territoires. Cette direction a connu un fort développement territorial en 2018.

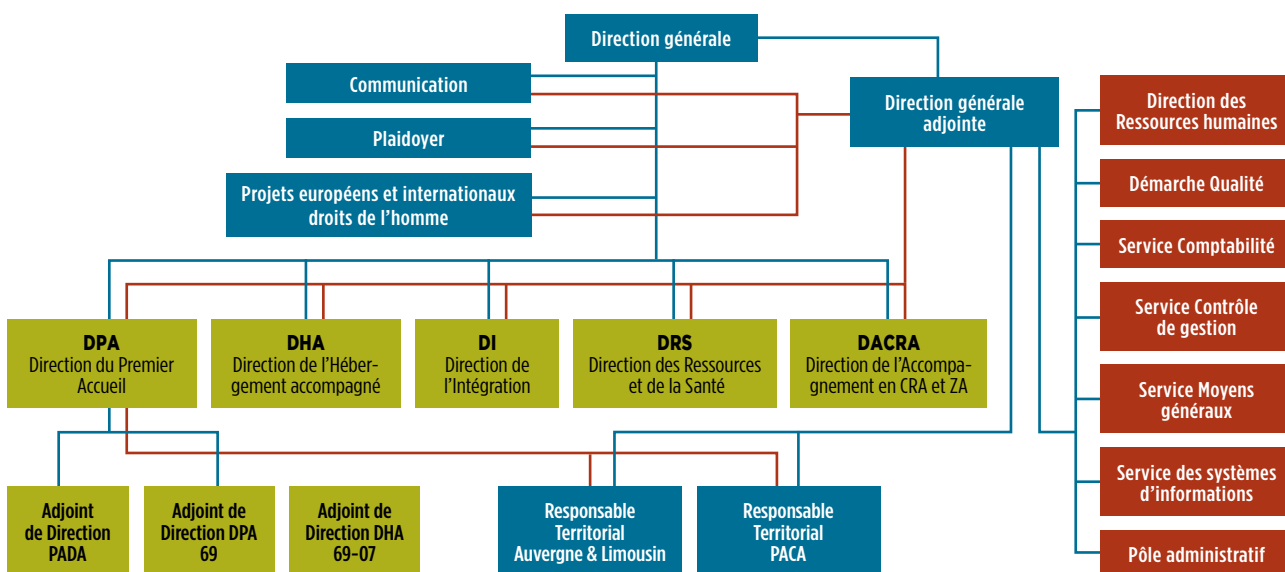
71 salariés

► **La direction de l'accompagnement juridique en rétention** exerce dans six centres de rétention administrative (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, et une mission d'assistance juridique aux étrangers en zone d'attente.

20 salariés

► **La direction des ressources et de la santé (DRS)** regroupe des missions transversales et sectorielles. Elle apporte aux équipes, et preste à l'extérieur, des ressources en information géopolitique, documentation, formation, veille et conseil juridiques.

Organigramme des directions (31/12/2018)



Légende :

Lien hiérarchique ————
Lien fonctionnel ————

LES SALARIÉS

418 salariés au 31 décembre 2018

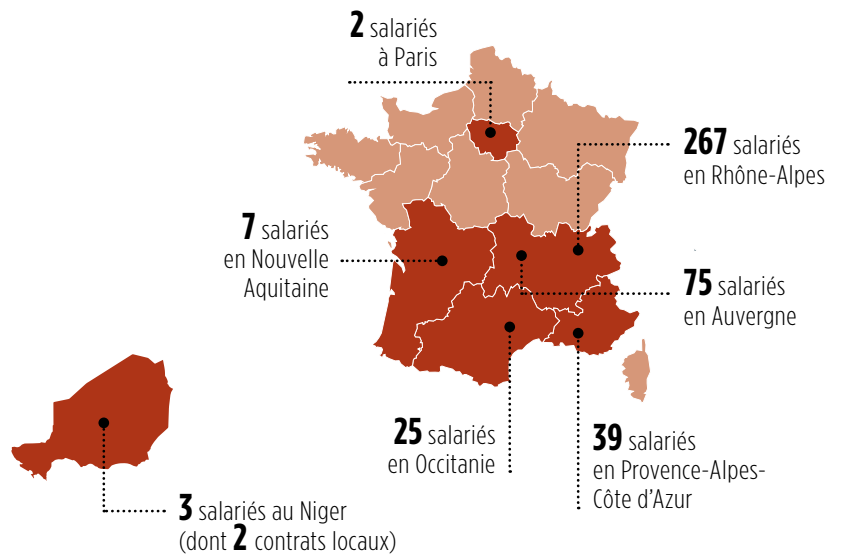
(327 au 31 décembre 2017)

dont **2** salariés en contrat local à Niamey (Niger)

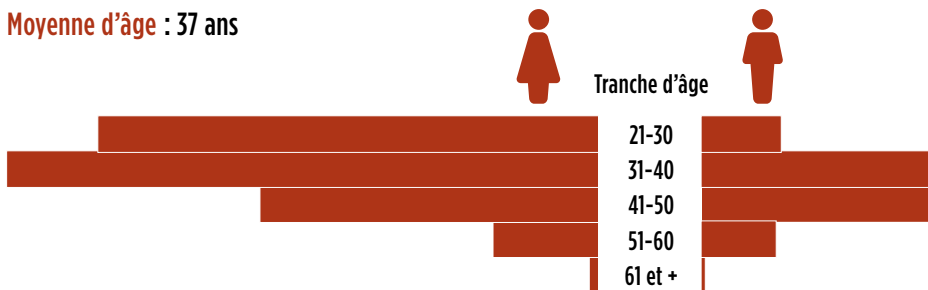
237 nouveaux contrats signés, dont **45** CDI directs

143 personnes sont sorties des effectifs

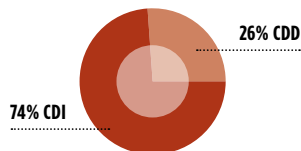
L'augmentation du nombre de salariés résulte pour l'essentiel de l'ouverture de nouveaux sites en Occitanie (trois programmes Accelair), dans le Rhône (ouverture du centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés ainsi que d'un CHUDA à Villeurbanne), et en PACA (CAES de Septèmes-les-Valons et CAO de Châteaudouble) ainsi que de quelques extensions (CPH du Rhône, CADA Est Var).



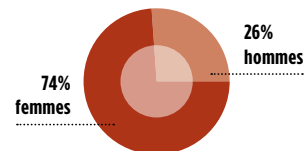
Moyenne d'âge : 37 ans



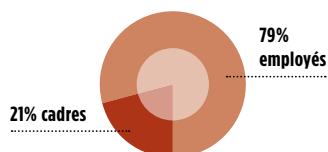
Ancienneté moyenne : 4 ans



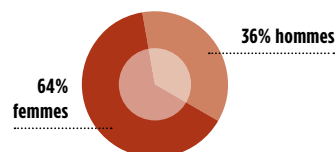
Répartition par type de contrat



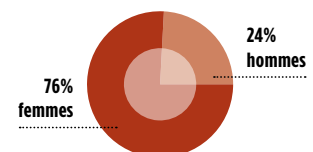
Répartition hommes / femmes



Répartition par catégorie socio-professionnelle



Répartition hommes / femmes chez les cadres



Répartition hommes / femmes chez les employés

Répartition par métier		
Directeur général, secrétaire général, directeur adjoint, adjoint de direction	16	4%
Chef de service (et adjoint), chef de mission	48	11%
Métiers de la santé	9	2%
Coordinateur, responsable	15	4%
Chargé d'accompagnement, chargé de projet, intervenant juridique, formateur, ...	179	43%
Chargé d'accueil / de vie collective / des moyens, agent social et hôtelier / de maintenance, TISF	82	20%
Aide-comptable, assistant administratif / budget, chargé des RH	32	8%
Secrétaire, secrétaire d'accueil	34	8%
Agent d'entretien	1	0%
TOTAL	416	100%

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **45 stagiaires** ont été accueillis en 2018, en majorité étudiants en travail social, en droit et/ou en sciences politiques, les autres venant des spécialités de psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

11 volontaires en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics et de coordination de bénévoles.

Âge moyen des stagiaires et volontaires : **24 ans**

Niveau de formation des stagiaires et volontaires : **bac à bac + 5**

LES BÉNÉVOLES

441 bénévoles sont intervenus durant l'année pour un total de 25 654 heures, soit l'équivalent d'environ 16 ETP.

75 bénévoles ont été formés, notamment aux fondamentaux du droit d'asile ou encore à l'enseignement du français langue étrangère, en partie grâce à un financement du Fonds de développement de la vie associative, de l'Alliance française ainsi que de la réserve parlementaire.

Lieux d'activité

377 dans un centre d'hébergement

26 dans une plate-forme d'accueil

18 au conseil d'administration

15 en qualité de tiers à l'entretien à l'OFPPRA

5 au centre de documentation Floribert Chebeya

Domaines d'activité

154 en cours de français / alphabétisation

33 dans l'aide à la mobilité

28 en soutien scolaire

226 dans des activités diverses : ateliers, activités culturelles, soutien administratif, traduction et interprétariat, bien-être...

Ces compétences variées ont contribué à créer et à maintenir du lien social avec les personnes accueillies.

En 2015, une coordination bénévole a été mise en place, notamment grâce à des volontaires en service civique afin de recenser et de coordonner les propositions de bénévolat, et servir d'intermédiaire avec les services. Des outils de communication ont été créés pour favoriser la mobilisation des bénévoles et valoriser leurs compétences. En 2018, un bénévole de terrain a intégré le conseil d'administration en s'attachant à être un relai pour le traitement des sujets touchants à la question bénévole, en lien avec le président.

LA FORMATION DES SALARIÉS

247 salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2018 :

- **16** en formation individuelle inter-structures, dont 5 certifiantes ou qualifiantes ;
- **231** au sein de 24 formations collectives internes.

Contenus des formations

- **juridique** (accompagnement juridique des demandeurs d'asile, droit des étrangers, règlement Dublin, droit du travail ; traite des êtres humains) ;
- **géopolitique** (Balkans, méthodologie de la recherche d'information sur les pays d'origine) ;
- **posture professionnelle et accompagnement du public** (distanciation dans le travail social, interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, accompagnement des mineurs et jeunes majeurs, gestion des tensions en plate-forme d'accueil ; technique d'entretien) ;
- **management et gestion du bâti** ;
- **gestion du temps et des priorités** ; technique de communication professionnelle et écrits professionnels ;
- **formation de formateurs** ;
- **sécurité au travail** (recyclage des sauveteurs secouristes du travail, habilitation électrique et formation à la sécurité incendie).

Quatre sessions d'intégration des nouveaux salariés ont été organisées au bénéfice de 60 salariés.

Des séances d'APP (Analyse de la pratique professionnelle) sont organisées pour toutes les équipes recevant du public. En 2018, 86 séances ont été organisées, dont 15 séances pour les cadres.

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET LE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

Le **Comité d'entreprise** s'est réuni au moins une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant la gestion de l'association, l'organisation du travail, les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle, et les conditions de travail des salariés dans l'association. De nombreuses réunions extraordinaires du CE – dont certaines conjointement avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) – ont été convoquées pour consultation sur les nombreux projets de l'association.

Les **délégués du personnel** se sont également réunis mensuellement pour présenter à l'employeur des questions concernant l'application du droit du travail.

LE CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni en commission plénière une fois par trimestre. De nombreuses réunions extraordinaires – dont certaines conjointement avec le CE – se sont tenues sur des consultations relatives aux nombreux projets de l'association.

Une refonte du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a fait l'objet d'un travail au sein d'une commission incluant des membres du CHSCT. Le document a commencé à être déployé sur les sites.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

Plusieurs négociations se sont déroulées au cours de l'année et ont abouti à des signatures d'accord sur la prime décentralisée, le travail de nuit et la configuration du Comité social et économique (CSE).

La négociation périodique obligatoire a permis d'aborder de nombreux points, notamment le télétravail, même si aucun accord n'a pu être signé, et l'égalité professionnelle, sujet pour lequel un accord est en cours de finalisation.

En décembre, des élections professionnelles ont été organisées afin de mettre en place le CSE pour les trois prochaines années. Cela permettra à l'association de travailler dès 2019 sous cette nouvelle configuration regroupant les missions des DP, du CHSCT et du CE. Seule la CGT a proposé une liste lors du premier tour, et un délégué syndical de la CGT a été désigné par cette dernière suite aux élections. ■

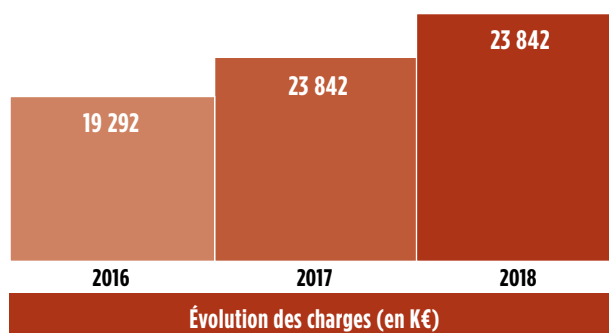


LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **28 920 K€** en 2018, soit une hausse de 21% par rapport à 2017.

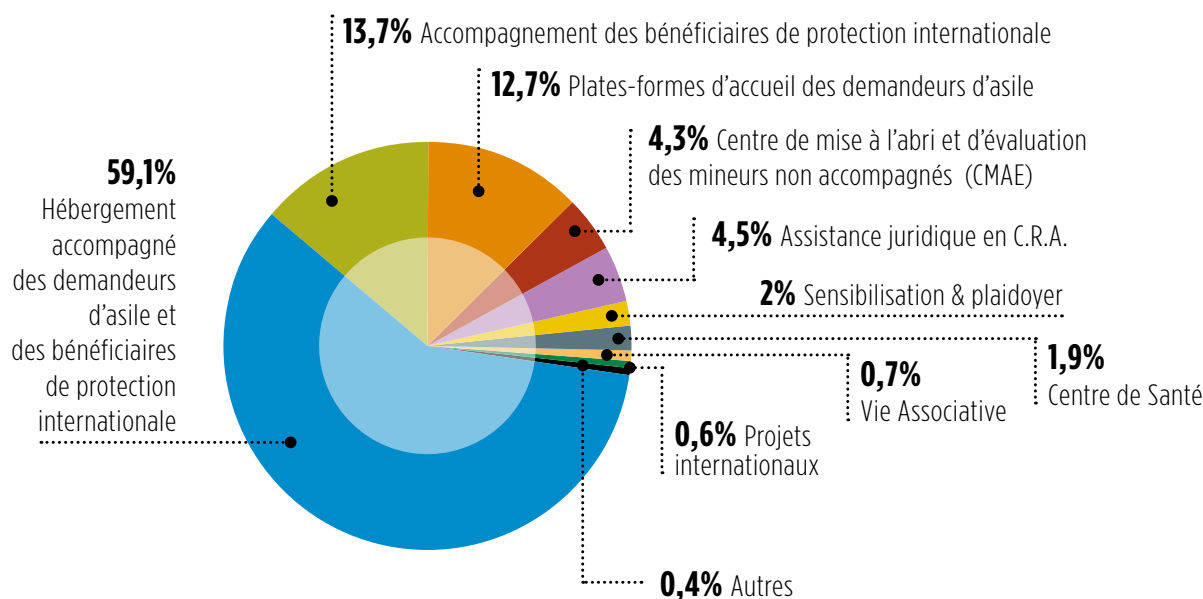
On constate entre 2016 et 2018 une augmentation de 49.9% des charges, traduction économique de l'extension des activités de l'association. Les ouvertures de sites d'hébergement et le développement des programmes courant 2018 sont les suivants :

- La reprise de la gestion et la hausse de capacité (de 78 à 100 places) du CADA de l'Est du Var,
- La hausse de capacité du CADA du Rhône de 595 à 620 personnes,
- L'ouverture du CADA de Saint-Flour (Cantal) au 01/12/18 avec une capacité de 60 places,
- La première année complète du CPH d'Aurillac (Cantal),
- L'extension du CPH de Lyon de 51 à 120 places, avec intégration-transformation du CADA-IR,
- La poursuite de la fermeture provisoire du CHUDA d'Albi-gny-sur-Saône (Rhône) suite aux intempéries de juillet 2017 (et réflexion en cours pour un nouveau projet sur site),
- L'ouverture de 50 places d'HUDA à Villeurbanne-Baïsse (Rhône),
- L'ouverture du CAO de Châteaudouble (Var), d'une capacité de 72 places,



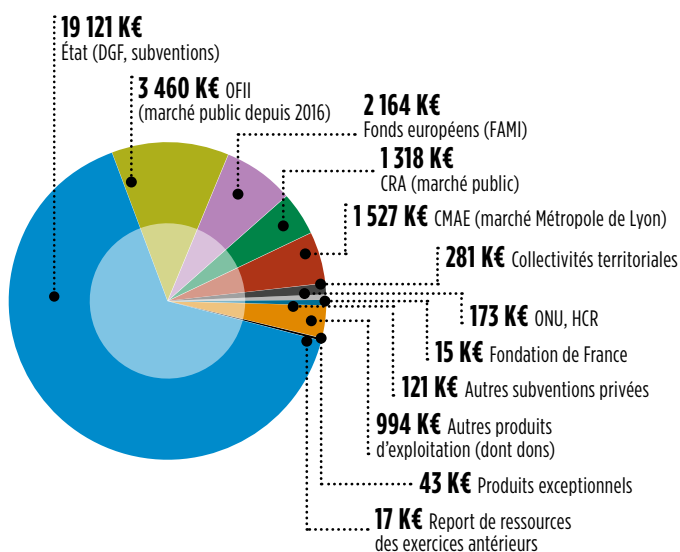
- L'ouverture du Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) des MNA en avril à Lyon,
- La rénovation des sites de Villeurbanne / Nicolas Garnier et de Vaulx-en-Velin,
- La poursuite du programme PRIR dans l'Ain, l'Allier et le Puy-de-Dôme, et son démarrage dans le Cantal,
- L'ouverture du programme Accelair en Occitanie,
- La poursuite des projets de réinstallation AIR (accord-cadre France-HCR), ARISE (Syriens) et AINRAF (réfugiés subsahariens),
- L'arrêt des projets internationaux AJUST et TRACKS, et la poursuite du programme au Niger,
- Le déménagement de la PADA de Nice,
- Le transfert des bureaux du programme Accelair à Lyon 8^{ème} et l'extension des bureaux du siège de Villeurbanne,
- La mise en place du logiciel métier Basile dans l'ensemble des PADA.

Répartition des charges 2018 par activité



Évolution des sources de financement (K€)

Financiers (K€)	2016	2017	2018
État (*) (DGF, subventions)	13 706	17 407	19 121
<i>Dont Agence française pour le développement (AFD)</i>		105	16
<i>Dont Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes</i>	94	94	130
OFII (marché public depuis 2016)	2 282	3 157	3 460
Fonds européens (FAMI)	1 499	1 627	2 164
CRA (marché public)	1 253	1 309	1 318
CMAE (marché METROPOLE DE LYON)			1 527
Collectivités territoriales	371	274	281
ONU, HCR	27	100	173
Fondation de France		64	15
Autres subventions privées	50	64	121
Autres produits d'exploitation	847	899	994
<i>Dont dons</i>	88	30	21
Produits financiers	0	122	0
Produits exceptionnels	14	104	43
Report de ressources des exercices antérieurs	95	30	17
TOTAL	20 144	25 157	29 234



(*) hors reprise des résultats des années antérieures.

Bilan simplifié 2018

Actif (K€)	2017	2018	Passif (K€)	2017	2018
Actif immobilisé	2 406	2 962	Fonds propres	4 540	4 854
Actif circulant	9 641	12 754	Provisions et fonds dédiés	261	337
Total	12 047	15 716	Dettes	7 246	10 525
			Total	12 047	15 716

L'actif immobilisé est constitué à 80% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant se constitue à 70% de créances et 27% de disponibilités.

Au 31 décembre 2018, les autres créances financeurs atteignaient 7 061K€ dont 37% liées à l'attente du soldes des FAMI. Comme les années précédentes, les retards de versement des fonds européens continuent de peser très fortement sur la trésorerie. Le travail engagé en 2014 a permis de mettre en place des solutions à court, moyen et long terme, afin de faire face à nos échéances.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatif de 737K€, les réserves de 2 258K€, le report à nouveau de 1 501K€ et les provisions règlementées de 44K€ et enfin le résultat de 314K€. Les dettes se répartissent principalement entre les emprunts de 770K€, les dettes proprement dites de 5 563K€ et les produits constatés d'avances de 4 058K€. ■

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs et mécènes.



le **cnam**
Rhône-Alpes



 **CAISSE D'ÉPARGNE**
RHÔNE ALPES



**APPART'CITY**



Fondation
de
France



Les établissements et lieux d'intervention

● AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	46	CADA-IR de Vaulx-en-Velin	82
Allier (03)		Programme Accelair	83
CADA de Montmarault	46	Programme ARISE • Amplepuis, Tarare, Cours-la-Ville, Thizy-les-Bourgs	84
AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande	47	Programme ARISE • Belleville, Beaujeu, Monsols	85
CPH de Moulins et d'Yzeure	48	Programme AINRAF • Métropole de Lyon	86
PRIR 03	49	Programme AIR	87
Programme ARISE Bourbon l'Archambault, Châtel-de-Neuvre et Moulins sur Allier	50	Centre de santé mentale ESSOR	88
CRA de Lyon		CRA de Lyon	90
Ardèche (07)		● NOUVELLE-AQUITAINE	91
CADA de Privas	51	Corrèze (19)	
Programme ARISE Le Pouzin, Cruas et Flaviac	52	CADA de Peyrelefade	91
Cantal (15)		● OCCITANIE	92
CAO de Champagnac	53	Gard (30)	
CPH d'Aurillac	54	CRA de Nîmes	92
CADA de Saint-Flour	55	Haute-Garonne (31)	
Programme ARISE • Aurillac	56	Plate-forme d'accueil de Toulouse	93
Puy-De-Dôme (63)		Hérault (34)	
Plate-forme de Clermont-Ferrand	57	CRA de Sète	94
CADA de Saint-Éloy-les-Mines et de Giat	58	Pyrénées-Orientales (66)	
CAO de Loubeyrat	59	CRA de Perpignan	95
CAO de Murat le Quaire	60	Tarn-et-Garonne (82)	
CAES de Clermont-Ferrand	61	Plate-forme d'accueil de Montauban	96
CHUDA hivernal de Clermont-Ferrand	62	Programme ARISE • Montech et Réalville	97
PRIR 63	63	Programme Accelair en Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)	98
Rhône (69)		● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100
Plate-forme d'accueil de Lyon	64	Alpes-Maritimes (06)	
Dispositif Hôtel Asile	65	Plate-forme d'accueil de Nice	100
CAES de Villeurbanne	66	CRA de Nice	101
Centre de transit de Lyon et de Villeurbanne	67	Bouches-du-Rhône (13)	
CADA de Bron	69	Plate-forme d'accueil de Marseille	102
CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de l'Arbresle	70	Dispositif Hôtel Asile • Marseille	103
CADA de Lyon 7 ^{ème}	71	CAES de Septèmes-les-Vallons	104
CADA de Vaulx-en-Velin	73	CRA de Marseille	105
CADA de Villeurbanne	74	Var (83)	
CHUDA de Villeurbanne	75	CADA de Draguignan et de Lorgues	106
CHUDA « Sas » de Lyon 8 ^{ème}	76	CAO de Châteaudoable	107
CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières	77		
Mise à l'abri et évaluation des mineurs non accompagnés	78		
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile	79		
CAO de Villeurbanne	80		
CPH de Lyon	81		



ALLIER (03)

CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : Résidence Château Charles - BP 61 - 03390 Montmarault

L'année du CADA a été marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment Résidence Château Charles. Bien que la capacité d'accueil ait été impactée par les travaux du dernier trimestre, le CADA a conservé son fonctionnement habituel. Les ouvrages s'étalent sur une durée de neuf mois avec une priorité donnée à l'isolation et à l'amélioration des moyens de chauffage d'un bâtiment construit en 1966.

De plus, l'équipe a profité de ce temps pour réorganiser l'espace d'accueil et l'isolation acoustique des bureaux. Conformément aux préconisations de l'évaluateur externe, une pièce d'archives a été réaménagée en salle d'attente afin de garantir une meilleure confidentialité aux demandeurs d'asile, ainsi qu'un confort d'écoute lors des entretiens pour les professionnels.

L'amélioration des conditions d'hébergement permet à chacun de vérifier que le centre respecte les engagements pris pour renforcer la qualité de l'accueil et créer un climat de vie plus serein au sein de la structure. Cela facilite également en retour, l'application des règles de vie commune et la participation des personnes hébergées sur le maintien des lieux et le respect mutuel des personnes.

Personnes accueillies

174 personnes dont **139** en famille et **35** personnes isolées
55% adultes et 45% enfants (96 adultes et 78 enfants)

21 nationalités dont

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	24%
Serbie	20%
Guinée	10%
Géorgie	10%
Macédoine	6%

Séjour

73 personnes entrées (dont 38 adultes et 35 enfants 27 ménages)

84 personnes sorties (dont 48 adultes et 36 enfants, 31 ménages)

Durée moyenne de séjour : **337** jours

Taux de rotation : **79%**

Taux d'occupation : **91%**

Accompagnement juridique

17 personnes en procédure normale

56 personnes en procédure accélérée

37 décisions définitives (67 décisions au total car : 7 statuts OFPRA, 9 rejets OFPRA, 21 rejets OFPRA PP, 6 statuts CNDA et 24 rejets CNDA. Par ailleurs, 3 désistements)

13 accords : 5 statuts de réfugié, **8** protections subsidiaires

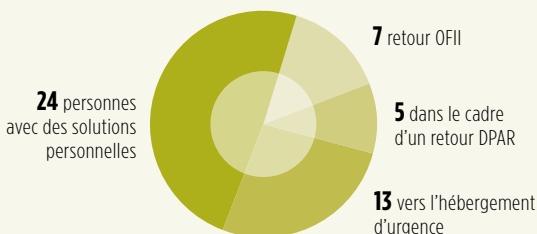
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **35%**
dont 54% par l'OFPRA (2 statuts, 5 protections subsidiaires),
46% par la CNDA (3 statuts, 3 protections subsidiaires)

Sorties

14 bénéficiaires d'une protection internationale

- 4 en logement autonome
- 5 en CHRS ou en résidence sociale
- 1 en CPH Forum réfugiés-Cosi
- 3 solutions personnelles
- 1 exclusion

49 personnes déboutées de leur demande



Autres situations

10 Sorties volontaires - **2** Transfert - **4** Exclusion - **5** Retour OFII

Délai moyen de sortie : **30 jours** pour les personnes déboutées, le délai moyen de sortie après la notification de la décision est de 152 jours pour les BPL.

Activité d'intégration

14 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

4 baux signés

7 formations/emplois

Organisées dans le but de favoriser l'intégration du centre dans le tissu associatif local, les personnes accueillies au sein du CADA ont pu participer à plusieurs manifestations. Notamment, un partenariat avec le collectif « Hubertine Auclert » a vu le jour lors de la journée internationale du droit des femmes. Dans ce cadre, le 25 Avril 2018, le CADA a été invité dans le village de Saint-Priest en Murat, à participer à l'inauguration de la place portant le nom de cette militante féministe du XIX^{ème} siècle et native de cette commune. Ceci a permis d'amorcer un cycle de discussions et d'échanges sur le sujet de l'égalité femmes hommes et de la lutte pour l'accès aux droits. Et dans la continuité de cette journée, différents temps ont été envisagés pour aborder cette thématique, tels que le visionnage de courts métrages, la mise en scène de saynètes avec une compagnie de théâtre et des lectures avec une historienne sur le féminisme. De même, l'équipe a organisé une excursion lors du festival de Gannat afin de favoriser les espaces de mixités culturelles et générationnelles.



ALLIER (03)

AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 123 rue des Forges - BP 8 - 03300 Bellenaves / Rue Pierre Curie - 03160 Ygrande

Cette année est marquée par le renfort de l'équipe d'un poste mixte agent social et hôtelier/agent de mobilité/chargé de vie collective. Constituée initialement des deux chargés d'accompagnement, ce poste créé en toute fin d'année 2017, a permis de stabiliser l'activité tant au niveau quantitatif que qualitatif. En complémentarité du travail social et asile des chargés d'accompagnement, cette mission fait lien avec les équipes de bénévoles, met en œuvre les projets d'animation du territoire et les partenariats locaux. L'AT-SA a pour particularité d'être implanté sur deux territoires ruraux, distants de 55 kilomètres l'un de l'autre. Ceci implique de devoir conjuguer des dynamiques d'acteurs et de territoires différents. En outre, cela permet aussi d'établir tout le suivi des moyens matériels de la structure. Pour l'année 2019, l'équipe poursuit sa réflexion sur la stratégie d'implantation sur le territoire de l'Allier avec une transformation de l'ATSa en HUDA.

histoire de...

L'insertion professionnelle dans des zones rurales est un enjeu important pour l'implantation de la structure AT-SA. En lien avec un chantier local d'insertion sur la commune de Bellenaves, Mr IG a pu bénéficier d'un contrat de travail dans la fabrication artisanale de tuiles de bois et se loger à proximité. Mr S, accueilli à Ygrande, a lui aussi pu commencer un emploi dans un restaurant d'insertion tenue par une association locale. Il souhaite s'installer durablement dans la commune. Ces exemples nous permettent d'être reconnus comme un acteur du tissu social et économique et de participer à la dynamisation des zones rurales démographiquement en déclin. Les relations tissées avec les élus et les employeurs se font dans une réelle proximité pour mettre en adéquation les besoins du territoire avec ceux des personnes. Par ailleurs, les personnes bénéficiaires de ces contrats d'insertion reviennent souvent dans la structure pour faire part de leur expérience aux demandeurs d'asile encore hébergés. Cela participe à donner du crédit à nos interventions auprès des BPI sur la compréhension de la société française et le travail d'insertion.

Personnes accueillies

63 personnes, dont **33** en famille et **30** isolées
76% adultes, 24% enfants

10 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	44%
Soudan	17%
Syrie	9%
Géorgie	9%
Colombie	9%

Séjour

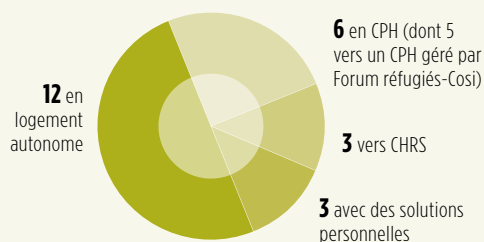
27 personnes entrées, **27** personnes sorties
Durée moyenne de séjour **382 jours**
Taux de rotation : **68%**
Taux d'occupation : **85%**

Accompagnement juridique

14 personnes en procédure normale
13 personnes en procédure accélérée
15 décisions définitives (21 décisions au total : 9 statuts OFPRA, 6 rejets OFPRA, 4 statuts CNDA et 2 rejets CNDA)
13 accords (**7** statuts de réfugié, **6** protections subsidiaires)
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **87%**
dont 69% par l'OFPRA (4 statuts, 5 protections subsidiaires)
dont 31% par la CNDA (3 statuts, 1 Protection subsidiaire)

Sorties

24 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **369 jours**

2 personnes déboutées de leur demande d'asile

2 vers des solutions personnelles

Délai moyen de sortie : **679 jours**

Activité d'intégration

24 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année
5 baux signés, **4** accès à l'emploi ou à la formation



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : mai 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 45 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : Rue des Baumiers - Bâtiment H6 - BP 80823, 03008 Moulins Cedex / Bd de Nomazy

Le CPH est maintenant bien implanté et reconnu sur le territoire après deux ans et demi de fonctionnement. Les réseaux mis en place fonctionnent et ont un réel impact sur l'accompagnement des usagers. Toutes les personnes qui intègrent le dispositif accèdent plus facilement à la formation et à l'emploi. Des partenariats ont également été créés avec le secteur associatif sur les questions de mobilité avec l'association Cyclo-Recyclo, sur l'ameublement avec Emmaüs, sur le soutien à l'apprentissage du français avec les Restos du Cœur ou le Secours Catholique.

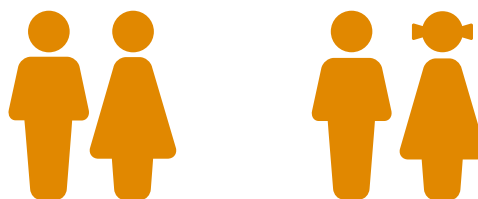
Le CPH est investi dans les différentes instances locales, que ce soit les temps de coordination des acteurs sociaux ou les réunions « migrants » portées par les services de l'Etat.



Sortie dans un parc d'attraction proche de Moulins.

Personnes accueillies

90 personnes, soit **33** ménages dont **17** personnes isolées



50% adultes

50% enfants

11 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	36%
Syrie	17%
Bangladesh	11%
Soudan	7%
Lybie	6%

Séjour

44 personnes entrées, **46** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **307 jours**

Taux de rotation : **100%**

Taux d'occupation : **96%**

Activité d'intégration

39 personnes entrées dans le logement en bail direct, soit **85%** du total des personnes sorties. (4 personnes ont trouvé des solutions auprès de leurs familles ou de compatriotes ; 2 ont connu une fin de prise en charge, 1 personne a trouvé une solution personnelle)

13 personnes ont accédé à l'emploi et **41** à la formation



ALLIER (03)

PRIR 03 • Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : Septembre 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Allier depuis moins d'une année.

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : PRIR 03 - 15 rue du Bocage Bourbonnais - 03 000 Moulins

Le PRIR s'est d'abord développé sur deux bassins du département, Moulins et Vichy. Durant cette année 2018, l'équipe a constaté un déséquilibre certain entre ces deux secteurs, l'agglomération vichyssoise alimentant beaucoup plus l'activité du PRIR que celle de Moulins. Cette situation s'explique principalement par la nature des structures dédiées à la demande d'asile et leur répartition sur le territoire. Vichy occupe ainsi près de 80% de l'activité départementale.

Dans ce contexte, à partir d'octobre 2018, les services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont confié à Forum réfugiés – Cosi l'animation de la coordination des acteurs, sur les trois bassins, appelé OCADI (Organisation et coordination des acteurs de l'intégration). Ces dispositifs visent à permettre aux professionnels œuvrant dans le champ de l'intégration des BPI de se réunir régulièrement, à raison d'une fois toutes les six semaines, afin d'échanger et d'identifier à la fois des points de blocages et des bonnes pratiques. Aussi, afin d'être présent sur le bassin de Montluçon et de couvrir l'ensemble du département, et pour assurer dans de bonnes conditions la coordination, un troisième chargé d'accompagnement a rejoint l'équipe.

Personnes accompagnées

53 ménages

59 adultes dont 44 isolées



15% de femmes

85% d'hommes

10 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	30,6%
Afghanistan	29,33%
Irak	9,33%
Sénégal	8%
Syrie	5,3%

98% de non francophones

24% d'illettrés

Le logement

35 baux signés

3 communes d'accueil : Vichy, Montluçon et Moulins

La formation

59 personnes accompagnées dont 15,2% de femmes

27 personnes ayant bénéficié d'au moins 1 formation

27 formations débutées en 2018, dont 3,7% de femmes

17 formations FLE hors CIR, dont 5,8% de femmes

9 formations professionnelles

L'emploi

59 personnes accompagnées, dont 15,2% de femmes

14 personnes ayant bénéficié d'au moins 1 emploi, dont 7% de femmes

14 contrats débutés, dont 7% de femmes

- Dont 4 emploi aidés/chantiers insertion/PMSMP

- Dont 1 contrat d'apprentissage

- Dont 9 CDI, CDD

1 mission d'intérim



ARDÈCHE (07)

Programme ARISE • Bourbon L'Archambault, Châtel-de-Neuvre et Moulins sur Allier

Date de démarrage : juin 2017

Durée du programme : un an, opération finalisée en juin 2018

Bénéficiaires : 43 réfugiés syriens

Type d'hébergement : accès direct à des logements en bail glissant

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Programme ARISE / PRIR - 3 rue du Bocage Bourbonnais Nomazy - 03000 Moulins

L'opération de réinstallation a permis de mettre en place une formation de FLE à visée professionnelle, entièrement financée par le programme, au bénéfice de 11 réfugiés en recherche d'emploi. Un cahier des charges a été rédigé pour préciser le besoin spécifique des réfugiés demandeurs d'emploi accompagné dans le département. Cette action de formation était adaptée aux besoins individuels de nos bénéficiaires.

L'action de formation a été centrée sur l'apprentissage du français langue étrangère à visée professionnelle. L'objectif était de faire le lien entre l'apprentissage permis par l'offre linguistique de l'OFII (FLE CIR) et les pré-requis pour entrer en formation professionnelle via le pôle emploi.

Durant cette formation de FLE, les réfugiés ont pu effectuer des stages courts en entreprises ce qui leur a permis de valider leurs compétences acquises avant leur entrée en France, compétences souvent transférables sur des métiers localement en tension de recrutement : restauration, industrie, BTP, etc.

Personnes accueillies

8 ménages syriens de quatre à huit personnes



17 adultes



26 enfants mineurs

Logement

6 logements chez les bailleurs sociaux Allier Habitat et Moulins Habitat,

1 logement loué par un particulier,

1 logement communal.

Formation et emploi

Niveau d'études :

1 personne jamais scolarisée,

3 ont un niveau inférieur à la 3^e,

7 ont un niveau 3^e,

6 ont un niveau bac.

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant

6 personnes ont acquis un niveau A2 en français

15 personnes entrées en formation FLE CIR

12 personnes entrées en formation à visée professionnelle

12 personnes inscrites à Pôle emploi

2 personnes ont accédé à un emploi

(CDD comme cuisinier et CDD comme boulanger)





ARDÈCHE (07) CADA de Privas

Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 8 boulevard Lancelot - BP217 - 07002 Privas Cedex

Dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020, le quartier « Nouvel Horizon » au cœur duquel se situe le CADA a bénéficié d'un accompagnement à la mise en réseau des différents partenaires institutionnels et associatifs. Les habitants ont été sollicités, et sont ainsi devenus acteurs des projets mis en œuvre. L'embellissement du quartier est par exemple un projet échelonné sur plusieurs années qui a permis de faire émerger de nombreuses structures ludiques conçues par et pour les habitants : réalisation de fresques murales, création collective de mobilier urbain sensibilisant à la prévention routière, fabrication d'une cabane pour les enfants, de boîtes à livres... Pour cela plusieurs événements notoires ont été organisés par un collectif de partenaires présents sur le quartier. En 2018 a eu lieu pour la première fois à Privas « La rue pour tous », un événement qui consistait à bloquer une rue du quartier et à proposer des ateliers, jeux et animations pour les habitants, pour leur permettre de réfléchir et les faire participer à l'embellissement de leur lieu de vie. Ces temps partagés ont été très bénéfiques en termes de création de liens sociaux, et de connaissance des différents partenaires pour les hébergés du CADA. Cela a également permis une meilleure visibilité et identification de notre structure et de notre public auprès des nombreux acteurs du quartier.

Personnes accueillies

109 personnes dont **99** en famille et **10** isolées

53% adultes et 47% enfants

18 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	44%
Géorgie	8%
Kosovo	7%
Macédoine	5%
Algérie	5%

Séjour

58 personnes entrées, **54** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **344 jours**

Taux de rotation : **102%**

Taux d'occupation : **95%**

Accompagnement juridique

20 personnes entrées en procédure normale

38 personnes entrées en procédure accélérée

26 décisions définitives (au total 53 décisions car : 27 rejets OFPRA, 5 statuts CNDA, et 21 rejets CNDA)

5 accords représentant 5 protections subsidiaires

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **19%**,
la **totalité des décisions a été rendue par la CNDA.**

Sorties

6 bénéficiaires d'une protection internationale

Dont **4** en logement autonome

Dont **1** en CHRS ou en résidence sociale

Dont **1** personne a trouvé une solution personnelle

47 personnes déboutées de leur demande : (27 orientées vers l'hébergement d'urgence, 20 ont trouvé une solution personnelle)

Autres situations : 1 personne est partie du centre sans explication, elle était en cours de procédure.

Délai moyen de sortie : toutes procédures confondues **344 jours**

(Pour les déboutés après la décision rendue définitive : 38 jours

Pour les BPI après obtention du statut 185 jours)

Activité d'intégration

14 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

1 bail signé

4 personnes ont suivi la formation sociolinguistique dans le cadre du CIR

histoire de...

Arrivée d'Albanie seule avec ses trois enfants âgés de deux, six et neuf ans, Madame M. a su très rapidement et avec beaucoup d'aisance s'approprier son nouveau lieu de vie et devenir totalement autonome. Elle a tout d'abord très vite appris à parler français, ce qui lui a permis de s'investir dans du bénévolat et dans la vie scolaire de ses enfants (participation aux réunions et aux sorties scolaires). Tout en étant en situation de demande d'asile, elle a su se saisir de son environnement et tisser un vaste réseau autour d'elle, mettre en lien la communauté albanaise de Privas avec les partenaires associatifs, être force de proposition pour les animations et sorties organisées par le CADA. Participant activement au soutien scolaire, ses enfants ont bénéficié du « Programme de Réussite Éducative » créé par le CCAS afin d'accompagner les familles dans une scolarité épanouie de leurs enfants ; grâce à un financement accordé, sa fille aînée a pu s'inscrire aux cours de danse organisés par la MJC et ainsi participer à de nombreux spectacles, et son fils de six ans a vu son vœu le plus cher se réaliser en intégrant le club de football privadois.



ARDÈCHE (07)

Programme ARISE • Le Pouzin, Cruas et Flaviac

Date de démarrage : octobre 2017

Durée du programme : un an, opération finalisée en octobre 2018

Bénéficiaires : 36 réfugiés syriens

Type d'hébergement : accès direct à des logements en bail glissant

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Programme ARISE / CADA - 8 Boulevard Lancelot - 07000 Privas

Personnes accueillies

8 ménages syriens de deux à six personnes



16 adultes



20 enfants mineurs



Logement

8 logements chez le bailleur social Ardèche Habitat.

Formation et emploi

Niveau d'études des adultes :

- 1 personne jamais scolarisée,
- 5 ont un niveau inférieur à la 3^e,
- 4 ont un niveau 3^e,
- 4 ont un niveau bac.

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant

15 personnes ont validé une formation linguistique dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine

8 personnes inscrites à Pôle emploi

Toutes les personnes en recherche active d'emploi ont été orientées vers pôle emploi où elles bénéficient de formation de français de niveau A2 ou de chantiers d'insertion.

Un travail d'accompagnement et d'explication a été effectué concernant les outils numériques et les démarches administratives touchant à la recherche d'emploi.

CANTAL (15)
CAO de Champagnac

Date d'ouverture : juin 2017

Bénéficiaires : Demandeurs d'asile primo-arrivants acheminés depuis l'Île de France, en procédure normale, accélérée, sous règlement Dublin, bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 40

Type d'hébergement : collectif, pour personnes isolées et familles

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : Château Le Bourg - 15350 Champagnac - BP : 30007 - 15210 Ydes PDC 1

L'année 2018 a été marquée par l'augmentation du nombre de familles accueillies au CAO. Les nationalités des hébergés se sont par ailleurs diversifiées : les premiers résidents, arrivés en juillet 2017, étaient presque exclusivement afghans ou soudanais. En 2018 le CAO a accueilli des ressortissants d'Afrique de l'est et de l'ouest. 80% des entrées en 2018 concernent des personnes sous procédure Dublin. L'insertion des statutaires s'est faite assez aisément sur 2018, tous ont trouvé une solution.

Personnes accueillies

73 personnes accueillies

37 personnes entrées, **39** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **269 jours**

Taux de rotation : **95%**

Taux d'occupation : **83%**

11 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	30%
Soudan	20%
Somalie	14%
Ethiopie	14%
Erythrée	10%

Un jeune résident afghan a obtenu une protection internationale et a débuté son parcours d'insertion au CAO. Ayant moins de 25 ans, il n'était pas éligible au RSA et a dû très rapidement trouver du travail. L'équipe du CAO l'a mis en contact avec une entreprise fabriquant des charpentes métalliques, à 10 km de Champagnac. Le travail était dur, notamment l'hiver, sous la neige, par moins dix degrés. Ce dernier ne s'est pas découragé, il a tenu bon et a appris le français et un métier, très rapidement. Six mois après avoir obtenu son statut, il quittait le CAO avec un contrat à durée indéterminée en poche, fruit de son investissement sans faille, de sa persévérance, de sa belle personnalité.

histoire de...

Accompagnement juridique

34 personnes en procédure normale,

11 en procédure accélérée,

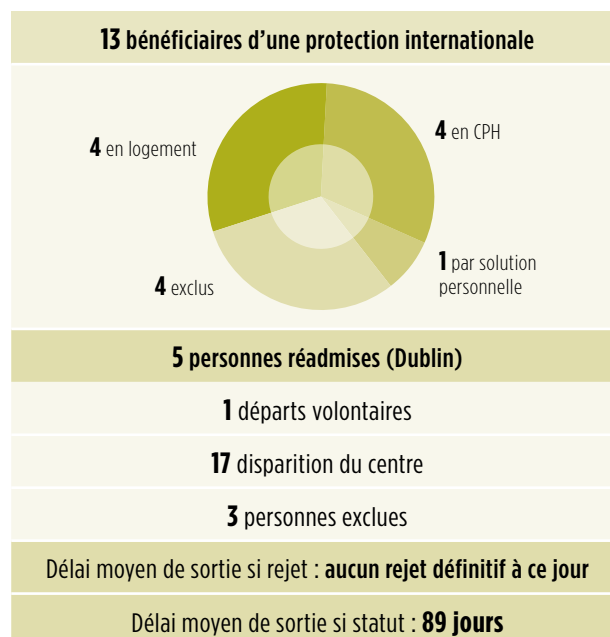
58 sous Dublin :

10 décisions définitives (Décisions rendues 16 dont 6 rejets OFPRA)

Taux global sur le nombre de décisions définitives : **100%**

dont par l'OFPRA **100%** (10 dont protection subsidiaire 2)

Sorties



Activité d'intégration

15 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année (dont 3 enfants)

4 baux (sorties en logement)

3 personnes en formation linguistique dans le cadre du CIR,

1 personne en service civique, 1 personne en CDD puis CDI.



CANTAL (15)
CPH d'Aurillac

Date d'ouverture : mai 2017
Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale
Capacité d'accueil : 60 places
Type d'hébergement : appartements diffus
Équipe : 5 salariés
Coordonnées : 9 rue Paul Valéry - BP 80 332 - 15 003 Aurillac Cedex



Deux faits majeurs ont marqué l'année 2018.

Tout d'abord, le faible taux d'occupation qui s'élève à 86%. Effectivement, de juillet à novembre, quatre appartements sont restés vides par défaut d'orientations. Cette situation a amené le centre à requalifier un appartement prévu pour l'accueil de familles, en appartement pour l'accueil de personnes isolées en cohabitation. Par ailleurs, le CPH a également adapté certains logements afin d'y accueillir des familles de plus grande taille (6 et 7 personnes).

Ensuite, le centre a connu une importante activité autour de la mission centrée sur l'élaboration d'un projet professionnel, pour les 44 adultes sortis dans l'année. Les jeunes de moins de 25 ans ont été dans un premier temps orientés vers la garantie jeune ou des associations d'insertion. Trois d'entre eux ont suivi une formation de plaquiste à l'Afpa. A l'issue de cette formation, deux d'entre eux ont signé un CDD et le troisième a été embauché en intérim.

D'autres situations sont à souligner : suite à une garantie jeune, un résident a intégré la première année de sciences po à Paris et un autre l'IUT d'Aurillac. A noter également, le passage en CDI d'un résident après avoir réalisé un stage en miroiterie. A ces parcours positifs chez les moins de 25 ans, s'ajoutent ceux des personnes plus âgées qui ont accédé à l'emploi et à la formation : 1 CDD, 3 CDI en IAE, 2 Contrats intérim, 2 personnes en formation linguistique à visée professionnelle.

Personnes accueillies

123 personnes dont 50 ménages et 26 isolées



55% adultes



45% enfants mineurs

13 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	48%
Syrie	10%
Albanie	10%
Burundi	6%
Irak	5%

Je m'appelle Julie, j'ai 37 ans.

Je viens d'Albanie, je suis mariée, j'ai deux enfants. Suite à une situation grave et très compliquée, j'ai été obligée de quitter mon pays. Mon mariage était détruit ! Seule avec mes enfants je suis venue en France. J'ai pensé à leur protection. J'ai fait une demande d'asile et en un an j'ai obtenu les papiers. Par la suite on m'a transféré à Aurillac dans une association qui s'appelle CPH. Même si les risques que j'ai vécus font partie de mon passé, à mon arrivée au CPH avec tout mon vécu je me sentais très mal psychologiquement. Je me suis sentie très mal, triste et toute seule ! Des fois j'ai pensé à mourir ! Je n'avais plus la force de prendre soin de mes enfants. J'étais toujours déçue moralement ! Mais heureusement Dieu m'avait envoyé un peu de chance. Dans cette association, je n'ai pas trouvé qu'une équipe qui ne fait que son travail mais chez eux j'ai trouvé une famille. Avec l'aide de cette famille j'ai commencé à trouver la force d'avancer. En compagnie de cette équipe je me suis sentie de mieux en mieux. J'ai constaté des progrès avec toutes les choses qu'ils m'ont appris à faire en autonomie. Huit mois après mon arrivée, j'ai eu la possibilité de récupérer mon mari. Grâce à cette équipe, j'ai réuni toute ma famille. J'aimerais bien leur dire plusieurs choses mais mon français ne me permet pas de les exprimer. Aujourd'hui, on vit tous ensemble dans notre maison comme une vraie famille. On a ouvert une autre page pour notre futur avec beaucoup de projets qui nous rendent très heureux. Merci beaucoup pour tout ce que vous avez fait pour nous.

histoire de...

Séjour

61 personnes entrées, 71 personnes sorties
 Durée moyenne de séjour : 302 jours
 Taux de rotation : 110%
 Taux d'occupation : 85%

Activité d'intégration

71 personnes entrées dans le logement, dont 70 en bail direct
 15 accès à l'emploi
 14 à la formation



CANTAL (15)
CADA de Saint-Flour

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 1 rue Jean Jaurès - 15100 Saint-Flour

L'ouverture du CADA de Saint-Flour en décembre 2018 a été marquée par l'accueil exceptionnel de six familles syriennes réinstallées, soit 41 personnes. Le travail de mobilisation mené par l'équipe du CADA, pour favoriser l'insertion de ces réfugiés réinstallés, a facilité et accéléré l'intégration du centre dans le tissu local. Par ailleurs, le centre note également l'arrivée de 10 hommes isolés, de nationalités afghanes, venant d'un même CAO.

Personnes accueillies

51 personnes dont 41 ménages et 110 isolées



51% adultes



49% enfants mineurs

2 nationalités différentes accueillies

Pays d'origine	
Syrie	80%
Afghanistan	20%

Accompagnement juridique

10 personnes en procédure normale

41 personnes réinstallées

Sorties

Aucune sortie en 2018

Activité d'intégration

41 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



CANTAL (15)

Programme ARISE • Aurillac

Date de démarrage : Juillet 2018

Durée du programme : un an,
fin prévisionnelle en juillet 2019

Bénéficiaires : 51 réfugiés syriens

Type d'hébergement : accès direct
à des logements en bail glissant

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Programmes ARISE / PRIR -
4 boulevard Pavatou - 15000 Aurillac

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de ce projet initié en 2016, une formation de FLE niveau A2 de 100 heures a été financée et mise en place du 25 avril au 14 juin 2017 par Forum réfugiés-Cosi pour les huit personnes les plus proches de l'emploi et présentant le niveau en français le plus abouti. Cette formation de français à visée professionnelle, dispensée par l'INFREP, a permis aux stagiaires d'acquérir un niveau de français suffisant pour entreprendre des démarches d'insertion, définir des projets professionnels réalistes, et réaliser des stages dans des secteurs en tension de recrutement. Une deuxième formation a ensuite été mise en place avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Aubenas pour les personnes ayant validé un projet dans la logistique, secteur ciblé en raison du volume important de recrutements. Cette action a été conduite en lien avec l'agence locale de Pôle emploi, qui s'est mobilisée pour l'accès à l'emploi des stagiaires.

Le rugby est un sport emblématique pour la Ville d'Aurillac. Aussi, quand la ville, à travers son responsable des sports, M. Delfour, a proposé d'organiser une journée de découverte du rugby pour les enfants réfugiés, l'équipe de Forum réfugiés-Cosi a répondu avec enthousiasme ! Il a donc été convenu de faire découvrir le rugby à tous les enfants du programme qui le désiraient, filles comme garçons. L'équipe du programme a accompagné les familles en autobus jusqu'au terrain de sport. Toutes les familles ont adhéré à la démarche avec enthousiasme et environ 30 enfants ont participé à cette initiation. Il y avait des enfants du CPH géré par Forum réfugiés-Cosi et quelques enfants du CADA d'Aurillac administré par France Terre d'Asile. Suite à cette journée de découverte, trois adolescents se sont inscrits au club de rugby pour l'année 2018/2019. Dans un esprit de solidarité sportive, les seniors du Club de rugby se sont cotisés pour financer leurs licences.



Le samedi 15 septembre 2018 la Ville d'Aurillac a organisé une journée éco citoyenne afin de nettoyer le lit et les abords de la rivière « La Jordanne », qui traverse la commune. Forum réfugiés-Cosi a organisé une information collective pour proposer à l'ensemble des familles syriennes de participer à cet événement favorisant le respect et la connaissance de l'environnement. Une vingtaine de personnes ont répondu présent, soit une dizaine d'adultes et une dizaine d'enfants. L'équipe de Forum réfugiés-Cosi s'est chargée d'accueillir les familles et de faciliter leur intégration au sein des équipes de bénévoles. Lors de cette journée, les familles ont pu rencontrer le Maire d'Aurillac qui leur a souhaité la bienvenue et les a remercié chaleureusement pour leur aide et leur investissement. Les familles étaient très contentes d'avoir pu participer à cette journée, d'avoir rencontré le Maire et sympathisé avec de nombreux Aurillacois.



Personnes accueillies et accompagnées

9 ménages syriens de quatre à sept personnes



18 adultes



33 enfants mineurs

Logement

9 logements chez les bailleurs sociaux Logisens et Polygone

Formation et emploi

Niveau d'études des adultes, à leur arrivée:

12 ont un niveau inférieur à la 3^e,

1 ont un niveau 3^e,

5 ont un niveau bac.

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant.

17 personnes bénéficient d'une formation linguistique dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine

8 personnes sont déjà inscrites à Pôle emploi

Les réfugiés syriens réinstallés à Aurillac ont pu participer à de nombreux événements locaux. Ces participations favorisent leur intégration et leur implication dans les projets sociaux, culturels et sportifs.



PUY-DE-DÔME (63)

Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : janvier 2014

Bénéficiaires : les demandeurs d'asile primo-arrivants, en réexamen, et non hébergés sur le dispositif d'hébergement dédié

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 34 Rue de Niel - BP 60024 - 63018 Clermont-Ferrand Cedex 2

L'année 2018 a été marquée par un léger recul des arrivées de primo-arrivants, la prise de rendez-vous au guichet unique (GU) enregistrant ainsi une baisse légère. L'activité post-GUDA s'est en revanche inscrite à la hausse. Le renforcement des moyens grâce au recrutement d'un salarié supplémentaire a permis d'assurer, en partie, cette hausse de l'activité. Des opérations « coup-de-poing » pour réduire les délais de passage au GUDA, démanteler le squat de la Place du 1er Mai, ou préparer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi Asile-Immigration, ont provoqué des hausses soudaines de l'activité qui ont par ailleurs pu mettre la plate-forme en difficulté. Concernant les nationalités d'arrivée, on note une augmentation importante de la demande géorgienne, qui se caractérise essentiellement par une problématique sanitaire.

Pré-GUDA

1 901 enregistrements de souhaits de demande d'asile, représentant **1 038** ménages dont **647** isolés, **31%** enfants mineurs, **69%** adultes

61 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	19%
Géorgie	16%
Serbie	10%
Macédoine	7%
Guinée	6%

Post-GUDA

1 726 personnes accompagnées, représentant **890** ménages dont **574** isolés **31%** enfants, **69%** adultes

Craignant d'être persécuté en Fédération de Russie du fait de son orientation sexuelle, Luri arrive en France en fin d'année 2017. Il y découvre une société ouverte et tolérante. Il se familiarise vite avec le français et la culture auvergnate. Le 8 mars pour la journée de la femme, tradition soviétique oblige, il se rend à la plate-forme pour offrir des chocolats à une équipe majoritairement féminine. Reconnu réfugié en juillet 2018, il entame rapidement ses démarches d'intégration et fait désormais partie du paysage de la plate-forme où il revient régulièrement pour saluer l'équipe.

histoire de...

59 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	20%
Géorgie	16%
Serbie	15%
Macédoine	7%
Guinée	6%

Domiciliation

1 444 domiciliations réalisées, dont **1 029** adultes et **415** enfants **850** boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation dans l'hébergement

1 314	personnes orientation OFII vers une solution alternative
801	personnes orientation OFII vers un hébergement asile, dont 154 au niveau national
Types d'acheminements	
575	personnes (321 adultes et 254 enfants) ont été orientées vers un CADA
84	personnes (44 adultes et 40 enfants) ont été orientées vers un HUDA
68	personnes (44 adultes et 24 enfants) ont été orientées vers un AT-SA
1	personne adulte a été orientée vers un CAO
73	personnes (57 adultes et 16 enfants) ont été orientées vers un PRADHA
1 096	personnes orientées dans un hébergement hors DNA

Accompagnement juridique

900 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

465 personnes ont assisté à une session d'information (collective ou individuelle)

Accompagnement social

1 223 dossiers PUMA/CMU

137 accompagnement à la scolarité

2 accompagnement à l'accès à un compte bancaire



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : appartements semi diffus

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : CADA de Saint Éloy Les Mine - HLM Les Chapelles - BP4 - 63700 Saint Eloy Les Mines

Extension GIAT : Maison des Services - 5 Grande rue - BP 7 - 63620 Giat

Le fonctionnement du CADA reste marqué par le fait que 100% des orientations sont nationales, ce qui engendre de nombreuses difficultés.

En effet, si le délai moyen entre la déclaration d'une place et l'orientation est de 14 jours comme en 2017, le délai moyen entre la date de disponibilité et l'entrée effective en centre s'élève à 23 jours (24 j en 2017).

A titre d'exemple, sur 31 orientations, huit ont finalement été annulées (souvent la veille de l'arrivée prévue) ;

Nous notons par ailleurs de grandes difficultés à obtenir un contact avec l'établissement qui domicilie les familles (PADA, HUDA ...), les coordonnées téléphoniques des structures n'étant que très rarement renseignées sur le DN@. Pour finir, l'équipe possède également très peu d'information sur les éventuelles vulnérabilités des personnes accueillies, ce qui peut induire une perte d'information dans le transfert et/ou une inadaptation des conditions d'accueil à l'arrivée.

Par ailleurs, l'équipe du CADA constate **une augmentation d'enfants statutaires** dont les parents sont encore en cours de procédure voire déboutés (1 en 2017 contre 5 en 2018) ;

Les délais d'obtention des titres de séjour extrêmement longs à la Préfecture du Puy-de-Dôme (jusqu'à 6 à 8 mois), ne permettent pas à l'équipe d'entamer des démarches d'insertion.

Personnes accueillies

218 personnes dont **184** en famille et **34** isolées
46% adultes et 54% enfants

26 nationalités

Sept principaux pays d'origine	
Syrie	17%
Côte d'Ivoire	12%
Afghanistan	8%
Géorgie	6%
Kosovo	6%
Serbie	6%
Congo RDC	6%

Séjour

81 personnes entrées, **74** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **459 jours**

Taux de rotation : **52%**

Taux d'occupation : **95%**

Accompagnement juridique

46 personnes en procédure normale

35 personnes en procédure accélérée

35 décisions définitives (62 décisions au total car ; 15 statuts OFPRA, **27** rejets OFPRA, 13 statuts CNDA et 7 rejets CNDA)

28 accords (25 statuts de réfugié, 3 protections subsidiaires)

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **80%**

dont **54%** par l'OFPRA (14 statuts, 1 protection subsidiaire),

46% par la CNDA (11 statuts, 2 protections subsidiaires)

Activité d'intégration

81 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année, soit **37%** de la population accueillie

dont **6** enfants (de 3 ménages) statutaires

avec des parents en cours de procédure.

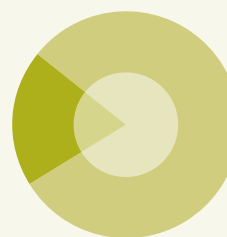
dont **1** enfant statuaire avec des parents déboutés

9 baux signés

Sorties

4 bénéficiaires d'une protection internationale

9 personnes orientées vers un CPH, dont **7** vers un CPH de Forum réfugiés-Cosi



37 en logements, dont **28** orientées vers le dispositif DIHAL

15 personnes déboutées de leur demande :

12 vers l'hébergement d'urgence, **3** solutions personnelles

13 Personnes sorties en cours de procédure :

9 sorties volontaires, **3** exclusions et **1** retour au pays

Délai moyen de sortie si rejet : 157 jours

Cela s'explique par la présence en centre de parents déboutés alors que les enfants étaient en cours de procédure, si on ne prend pas en compte ce ménage le délai moyen de sortie est de 17 jours

Délai moyen de sortie si accord : 239 jours

PUY-DE-DÔME (63)
CAO de Loubeyrat

Date d'ouverture : novembre 2016

Bénéficiaires : personnes acheminées d'Ile de France. Le centre n'accueille que des hommes isolés.

Capacité d'accueil : 35 personnes

Type d'hébergement : 32 chambres : collectif, en chambre individuelle ou en cohabitation

Équipe : 4 salariés (dont 2 salariés également en charge au CAO de Murat-le-Quaire et au CAES de Clermont-Ferrand)

Coordonnées : BP 10166 - 63204 Riom Cedex

Le CAO situé à Loubeyrat a exclusivement accueilli en 2018 des personnes en provenance d'Ile-de-France. Sur les 26 personnes entrées au cours de l'année, 50% étaient en procédure Dublin.

Deux nationalités sont particulièrement représentées parmi les entrées au sein du CAO en 2018 : il s'agit des Guinéens (11 personnes) et des Afghans (9 personnes).

Personnes accueillies

60 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)

26 personnes entrées, **25** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **453 jours**

Taux de rotation : **73%**

Taux d'occupation : **96%**

9 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	35%
Afghanistan	25%
Guinée	18%
Erythrée	8%
Niger	5%

Monsieur O., de nationalité soudanaise, a été accueilli au CAO de Loubeyrat le 23 novembre 2016 et a obtenu le statut de réfugié en mai 2018. Dynamique et volontaire, ce monsieur a eu à cœur de s'inscrire rapidement dans un projet professionnel. Un apprentissage dans le bâtiment, plus précisément en peinture, lui a été proposé. Sur cette base, en sollicitant le CCAS, un logement dit « tremplin » lui a été accordé.

histoire de...

Accompagnement juridique

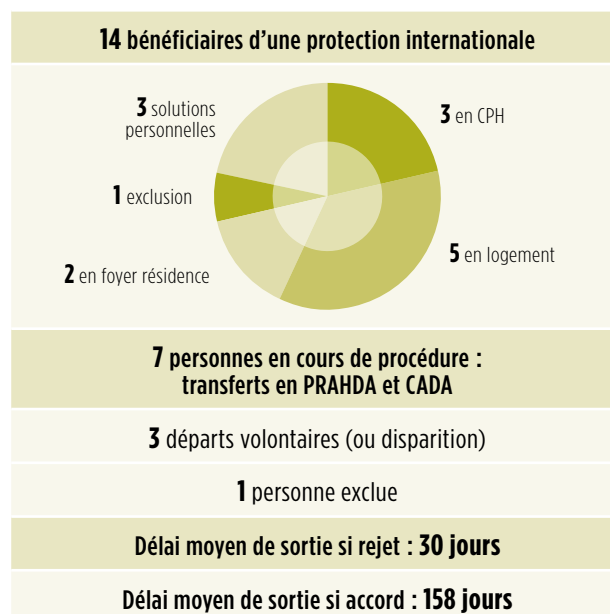
25 personnes en procédure normale, **19** sous Dublin

16 décisions définitives rendues

(25 décisions totales car : 14 statuts OFPRA, 9 rejets OFPRA, 2 rejets CNDA)

Taux global sur le nombre de décisions rendues : **88%**
dont par l'OFPRA **100%** (14 dont protection subsidiaire 6)

Sorties



Activité d'intégration

14 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

4 baux, (3 baux directs et **1** bail glissant)

1 contrat apprentissage + **11** CIR signés



PUY-DE-DÔME (63)

CAO de Murat-Le-Quaire

Date d'ouverture : 16 novembre 2017

Bénéficiaires : Personnes acheminées depuis l'Ile-de-France

Capacité d'accueil : 35 personnes (hommes isolés)

Type d'hébergement : Collectif, en cohabitation

Équipe : 4 salariés (dont 2 salariés également en charge au CAO de Loubeyrat et au CAES de Clermont-Ferrand)

Coordonnées : BP 10166 - 63204 Riom Cedex

Le CAO de Murat-le-Quaire a exclusivement accueilli en 2018 des personnes en provenance d'Ile-de-France.

La principale nationalité accueillie est la nationalité Afghane avec 40 personnes sur 46, ce qui représente 87% des personnes accueillies. Au cours de l'année 2018, le CAO a principalement hébergé une population jeune, majoritairement composée d'hommes isolés de moins de 25 ans (30 sur 46).

Activité d'intégration

16 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

1 bail signé

1 CDD dans la restauration

16 personnes qui ont signé le CIR.

Personnes accueillies

46 personnes accueillies

11 personnes entrées, **12** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **195 jours**

Taux de rotation : **33%**

Taux d'occupation : **97%**

6 nationalités

Pays d'origine	
Afghanistan	87%
Soudan	5%
Pakistan	2%
Côte d'Ivoire	2%
Erythrée	2%
Niger	2%

Suite à sa demande d'asile, Monsieur A. a obtenu un statut de réfugié. Afin de concrétiser la volonté d'intégration de ce résident, le CAO a développé un partenariat avec pôle emploi. Ainsi M. A a pu bénéficier d'une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel). Après cette période qui a satisfait l'employeur, M. A a été embauché dans un hôtel-restaurant dans la ville de Saint-Nectaire. Il bénéficie d'un contrat à durée déterminée de 9 mois qui devrait se transformer en CDI à temps plein en 2019. Le groupe qui l'emploie propose également des aides pour le financement du permis de conduire que Monsieur devrait passer prochainement.

histoire de...

Accompagnement juridique

24 personnes en procédure normale, **22** sous Dublin

16 décisions définitives rendues

23 décisions rendues au total,

car **16** statuts OFPRA et **7** rejets OFPRA)

Taux global sur le nombre de décisions rendues : **100%**

dont par l'OFPRA 100%

16 positives, toutes obtenues en phase OFPRA :

3 Statuts de réfugiés, **13** Protection subsidiaire)



PUY-DE-DÔME (63)

CAES de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 26 décembre 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants et vulnérables, arrivés localement

Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement : collectif, en appartement

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 5 Rue d'Effiat - 63100 Clermont-Ferrand

Le fort taux de rotation au CAES constitue une caractéristique majeure de l'établissement. La rotation a en effet atteint 294% en 2018 avec 169 entrées et 149 sorties.

Parmi les personnes entrées, 50% d'entre elles étaient en procédure accélérée, ces personnes étant originaires de « pays d'origine sûrs ». La Géorgie constitue le premier pays d'origine des demandeurs d'asile entrés en 2018 avec 39 personnes sur 169, suivi de l'Albanie avec 21 personnes et la Serbie, 16 personnes.

Par ailleurs, 42% des personnes entrées se trouvaient en procédure Dublin et seulement 8% en procédure normale.

Personnes accueillies

198 personnes accueillies

169 personnes entrées, **149** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **77 jours**

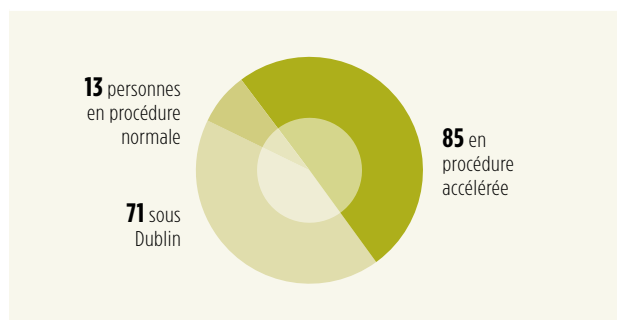
Taux de rotation : **294%**

Taux d'occupation : **92%**

24 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Géorgie	22%
Serbie	18%
Albanie	11%
Russie	8%
Guinée	7%

Accompagnement juridique



Décisions rendues : **3** définitives
(10 décisions totales, car 7 rejets OFPRA)

Taux global sur le nombre de décisions rendues : **100%**

Toutes par l'OFPRA, à noter qu'il s'agit uniquement de protections subsidiaires.

Sorties

2 bénéficiaires d'une protection internationale en CPH

Type de dispositif d'orientation

130 personnes sorties en cours de procédure vers PRAHDA, CADA et CHUDA

Nombre de personnes sorties hors procédure

5 retours au pays

Nombre de personnes exclues

12 départs volontaires et disparition

Délai moyen de sortie si accord : 40 jours

Activité d'intégration

3 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

Madame S. est arrivée apeurée au CAES craignant d'être de nouveau persécutée comme elle le fut dans son pays. Elle n'arrivait pas à s'ouvrir aux autres et avait des pensées négatives sur tout le monde. Avec l'aide des partenaires de l'équipe mobile de psychiatrie de Clermont-Ferrand, peu à peu, celle-ci a pu communiquer sur son mal-être et a accepté d'être aidée et suivie par l'hôpital psychiatrique de Clermont-Ferrand. Parallèlement, elle a obtenu une protection subsidiaire. Elle a été orientée vers un CPH géré par Forum Réfugiés Cosi, dans lequel elle a bénéficié d'un suivi adapté.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

CHUDA hivernal de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée, personnes sous procédure Dublin

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : appartements en diffus

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : BP 60312 - 63009 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (CHUDA) hivernal a ouvert ses portes en fin d'année. La création de ce centre avait pour vocation de répondre à une situation de fortes arrivées dans l'agglomération clermontoise et de squats de demandeurs d'asile au cœur de la ville. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du renfort du plan hivernal piloté par les services de l'État et plus précisément la DDCS du Puy de Dôme. Il accueille familles et isolés, hébergés dans des logements diffus au sein de l'agglomération clermontoise. Le dispositif est prévu pour quatre mois.

Personnes accueillies

15 personnes en famille, dont 6 adultes et 9 enfants

2 nationalités

Pays d'origine	
Géorgie	67%
Russie	33%

Séjour

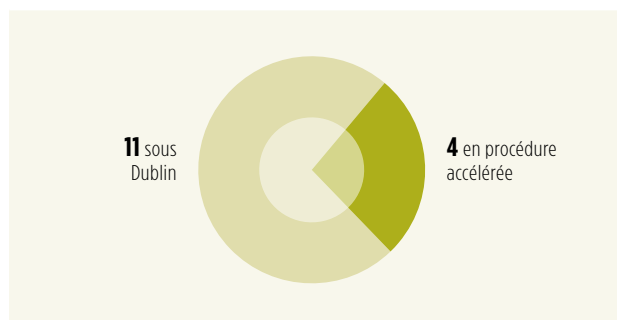
15 personnes entrées, 0 personnes sorties

Durée moyenne de séjour

Taux d'occupation : **28%**

Taux de rotation : **0**

Accompagnement juridique





PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63 • Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : mars 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'une année.

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 49 avenue de Grande Bretagne - 63000 Clermont-Ferrand

Le programme a démarré dans le Puy-de-Dôme en développant un double dispositif : un dispositif d'hébergement temporaire et un dispositif hors hébergement, de type Accclair. La gestion de logement temporaire, avec la captation de 19 logements en cohabitation (51 places), dont 6 places (ALT) réservées aux BPI de moins de 25 ans sans ressources, est un outil d'intégration faisant office de « sas » entre les dispositifs du DNA et le logement pérenne. A noter qu'en 2019, huit places supplémentaires ouvriront.

Les logements se situent à Clermont-Ferrand et dans sa grande couronne (Pont-du-Château, Romagnat, Beaumont, Royat et Riom).

Ce programme à destination des bénéficiaires hors du dispositif d'hébergement a permis d'offrir un accompagnement à près de 100 adultes. On note une nette progression de l'activité au cours de l'année, sur orientation de nombreux acteurs.

Accompagnement avec Hébergement

63 hommes isolés (Afghans, Soudanais, Ethiopienne et Guinéenne) accompagnés en logement temporaire

Communes concernées : Clermont Ferrand, Beaumont, Royat, Romagnat, Pont-du-Château et Riom

Durée moyenne du séjour : **381 jours**

Sorties

8 en accès direct au logement,

4 en logement accompagné (bail glissant ou sous location)

2 sortis du dispositif / mobilité.

Accompagnement hors Hébergement

93 réfugiés accompagnés,

dont **77** nouveaux accompagnements sur l'année 2018.

Les cinq principaux services d'orientation : le CCAS de Clermont-Ferrand (16%), le CAO de Loubeyrat (13%), Collectif pauvreté précarité (11%), CADA-ATSA Adoma (11%) et le PAEJ de Clermont-Ferrand (10%).

22 nationalités différentes dont 1 apatride

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	30%
Soudan	15%
Syrie	10%
Ethiopie	5%
Guinée	5%

83% hommes et **17%** femmes sont accompagnés.

34% ont moins de 25 ans, **34%** ont entre 26 et 30 ans, **23%** entre 31 et 40 ans, et **9%** ont plus de 41 ans.

86% sont non francophone.

Le logement en accompagnement hors hébergement

9 baux ont été signés dont 7 dans le parc social,

2 entrées en résidence sociale

3 entrées en CPH

3 entrées en CHRS

13 entrées en logement accompagné

La formation

Un travail avec pôle emploi, a permis l'ouverture de formations intensives « AFC FLE ». Les deux premières sessions ont été dédiées au public accompagné par le PRIR63.

Nous avons travaillé sur la mise en place d'une garantie jeune dédiée aux BPI, en partenariat avec la mission locale Clermont métropole et Volcans, qui a débuté le 4 novembre 2018 et concerne 14 jeunes.

156 adultes accompagnés dont 17% de femmes

73 adultes ayant bénéficié d'au moins une formation

56 formations FLE, 2 formations professionnelles. 2 formations qualifiantes,

10 jeunes ont accédé au dispositif Garantie Jeunes.

3 personnes ont pu bénéficier d'une PMSMP.

5% des formations ont bénéficié à des femmes (4).

L'emploi

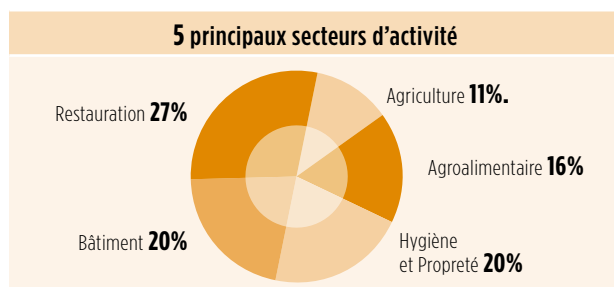
156 adultes accompagnés, dont 17% de femmes

33 adultes ayant bénéficié d'au moins un emploi, dont 7% de femmes

45 contrats signés.

21 CDD dont six de plus de trois mois

11 CDDI, 10 en intérim, et trois CDI.





RHÔNE (69)

Plate-forme d'accueil de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), puis les demandeurs d'asile non hébergés après le passage au GU

Équipe : 18 personnes

Coordonnées : PADA 69, Maison du réfugié, 326 rue Garibaldi, BP 77412, 69347, Lyon cedex 07

L'année 2018 a de nouveau été caractérisée par une augmentation du flux avec une part toujours plus importante de personnes isolées. Les prestations de domiciliation et d'accompagnement à la demande de protection internationale en ont particulièrement été impactées. La PADA a ainsi dû s'adapter et parfois dégrader son accompagnement, afin de permettre à l'ensemble des demandeurs d'exprimer leur besoin de protection aux personnes placées sous procédure Dublin de bénéficier d'un minimum d'information. L'arrêt de l'activité de deux partenaires associatifs qui constituaient des relais importants en matière d'asile -SESAME du secours catholique à l'été 2018 puis l'Actions Services Réfugiés de la Croix Rouge en décembre 2018-

a constitué un écueil supplémentaire. L'augmentation du volume de courriers à traiter a par ailleurs généré de vraies difficultés de distribution et par voie de conséquence, de gestion de la file d'attente. On notera enfin, l'intensité particulière de l'activité d'octobre 2018. Avec 672 personnes reçues en pré-GUDA, soit une augmentation de 20% par rapport au mois de septembre 2018, le mois d'octobre a en effet enregistré le flux de primo-arrivants le plus important jamais observé depuis la mise en place du marché en 2015. Avec 495 personnes enregistrées en post-GUDA, soit une augmentation de 19% par rapport au mois de septembre 2018, le flux des personnes reçues en retour du GU se place au second rang depuis la mise en place du marché en 2015.

Pré-GUDA

6 041 enregistrements de souhait de demande d'asile
soit **3 836** ménages dont **2 965** isolés
22% d'enfants et **77%** d'adultes

80 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	21%
Nigéria	7%
Guinée	6%
Algérie	5%
Géorgie	5%

Post-GUDA

5 089 personnes accompagnées
soit **3 327** ménages dont **2 500** isolés
22% enfants et **78%** adultes

78 nationalités

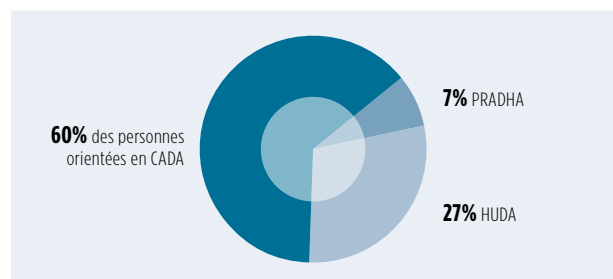
Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Nigéria	7%
Guinée	6%
Algérie	56%
Congo RDC	5%

Domiciliation

4 465 domiciliations réalisées, **12%** de personnes ne sont pas domiciliées en PADA
3 369 boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation hébergement

1 520 orientations vers une solution alternative
1 554 orientations vers un hébergement asile



Accompagnement juridique

1 842 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA
179 informations individuelles

Accompagnement social

3 302 dossiers PUMA/CMU
187 accompagnements à la scolarité



RHÔNE (69)

Dispositif Hôtel Asile

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire (PS))

En 2018, la nationalité la plus représentée des ménages entrants est la nationalité arménienne, suivie de la nationalité géorgienne. La vulnérabilité de ces ménages repose sur des pathologies lourdes.

Le nombre de sorties du dispositif est important (29 personnes), essentiellement en raison des procédures arrivées à leur terme. Parmi toutes celles-ci, seule une famille, bénéficiaire d'une protection subsidiaire, est sortie pour entrer en hébergement autonome. Une autre s'est adressée à l'OFII en vue d'un retour au pays, et quatre autres dont une famille statutaire et une famille en procédure Dublin ont « disparu » de l'hôtel.

En octobre, quatre ménages, soit six personnes, ont intégré le dispositif hôtel suite à la fermeture d'un CAO dans l'agglomération lyonnaise.

Suivi du dispositif

17 entrées, **29** sorties

47 personnes prises en charge en moyenne par mois

17 133 nuitées effectuées

Personnes accueillies

44% des ménages entrants sont des « isolés », mais elles ne représentent que 24% des personnes admises dans le dispositif. Sur les neuf ménages entrants, trois ont des enfants (deux couples avec enfant et une famille monoparentale), soit **53%** des personnes admises.

La quasi majorité des ménages entrés dans le dispositif en 2018 (tous sauf un, entré en phase CNDA) sont toujours hébergés en fin d'année.



RHÔNE (69) CAES de Villeurbanne

Date d'ouverture : 1^{er} avril 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en amont et en aval du passage au Guichet unique

Capacité d'accueil : 100

Type d'hébergement : CAES

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 19 Rue de la Baisse - CS 90246 - 69612 Villeurbanne Cedex

Le Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES) a ouvert le 1^{er} avril 2018 avec une capacité de 100 places. Le CAES a pour mission d'accueillir, en priorité, des familles primo-arrivantes vulnérables, signalées par la PADA de Lyon, dans l'attente de leur passage au Guichet unique, ou en aval du passage au Guichet unique via une orientation par l'OFII. Avec un objectif de durée de séjour de 30 jours maximum, le CAES héberge à titre transitoire et en vue de leur admission dans le DNA, des personnes qui manifestent leur intention de demander l'asile.

Au cours de l'année 2018, le taux de rotation n'a cessé d'augmenter, ce qui a nécessité une adaptation de l'équipe au rythme des mouvements.

Personnes accueillies

342 personnes accueillies dont 108 personnes isolées

342 personnes entrées, 244 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **87 jours**

Taux de rotation : **293%**

Taux d'occupation : **84%**

31 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	27%
Soudan	13%
Afghanistan	8%
Arménie	5%
Serbie	4%

Accompagnement juridique

89 personnes étaient en Procédure normale ;

138 personnes étaient en Procédure accélérée ;

93 personnes relevaient du dispositif Dublin.

22 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

11 personnes à l'ouverture du CAES (anciens hébergés du CAO)

+ 11 personnes au cours de l'année

9 décisions définitives (un total de 15 décisions rendues car :

9 statuts OFPRA et 6 rejets OFPRA)

Taux de statuts global sur les décisions définitives : **100%**

Dont 100% par l'OFPRA (3 statuts et 6 protections subsidiaires)

Sorties

121 personnes en CADA, **72** personnes en CHUDA

20 personnes en PRAHDA, **2** personnes en CAO

3 personnes en Logement autonome

Pays de reprise Dublin : **2** personnes

DPAR Centre départ : **3** personnes

Solution personnelle : **4** personnes

Autres (disparition, décès...) : **17** personnes

Concernant les orientations OFII (asile et Dublin/ CADA/CHUDA/ PRHADA/CAO), **96** personnes ont été transférées au niveau départemental ; **79** au régional et **40** au national, soit 215 personnes sur l'année.

3 bénéficiaires d'une protection internationale

2 sorties en logement via Accelair ; 1 sortie en résidence type Adoma

241 personnes en cours de procédure

4 départs volontaires

3 personnes exclues

Délai moyen de sortie si rejet : Il n'y a pas eu de rejet définitif.

Délai moyen de sortie si accord : **481 jours**

Activité d'intégration

22 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

2 baux signés et une sortie en résidence type Adoma

En 2015, M. N. a quitté l'Afghanistan à cause des problèmes qu'il a rencontrés en lien avec son travail. Il a traversé l'Iran, la Turquie, la Grèce ... jusqu'en Suède où il a vu sa demande d'asile rejetée. Après un séjour de 2 ans, M. N. est venu en France. A Paris, il a squatté les trottoirs de « La Chapelle » durant deux semaines avant de rejoindre le CAO en février 2018 devenu CAES. Il aura connu la procédure Dublin avant de se voir rejeter sa demande d'asile par l'OFPRA. Cela fait longtemps qu'il est loin de chez lui, loin de sa famille, de ses enfants en bas âges et de son père souffrant. Un recours l'aurait contraint à rester encore trop longtemps loin de sa famille. Aussi, il a entamé les démarches pour un retour volontaire au pays avec l'aide de l'OFII.

histoire de...



RHÔNE (69)

Centre de transit de Lyon et Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile et personnes en attente de passage au Guichet Unique

Capacité d'accueil : 250 personnes sur 3 sites géographiques à Villeurbanne et Lyon 3ème

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 18 salariés

Coordonnées : 19 rue de la Baisse, BP81063 69613 Villeurbanne / 120 rue Antoine Charial, 69003 Lyon

L'année 2018 a été marquée par plusieurs changements dans le fonctionnement du centre de transit :

- Entre fin décembre 2017 et avril 2018, 50 places sur les 250 que compte le centre de Transit ont été converties en places de Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES). Ces places ont été destinées à accueillir des familles vulnérables signalées par la PADA de Lyon dans l'attente de leur passage au Guichet unique. Avec un objectif de durée de séjour de 30 jours maximum, les places CAES ont permis au centre de Transit de retrouver sa vocation initiale d'accueil à titre provisoire et en vue de leur admission dans le dispositif national d'accueil des personnes qui souhaitent demander l'asile.
- Forum réfugiés-Cosi a pris en gestion directe l'entretien du bâtiment de la rue de la Baisse à Villeurbanne. La reprise de cette mission qui était précédemment assurée par le propriétaire du bâtiment (Adoma), a nécessité une adaptation du fonctionnement du service.
- Le centre de transit a continué d'assurer l'hébergement de personnes réinstallées, dans le cadre notamment du programme AIR.

S'agissant de la mission originelle de réorientation des demandeurs d'asile, cette dernière s'est à nouveau atténuée en 2018. A partir de l'été, les propositions d'orientation par l'OFII des personnes accueillies au centre de Transit vers d'autres centres d'hébergement ont été en constante diminution. De ce fait, la durée moyenne de séjour est passée de 89 jours en 2017 à 132 jours en 2018, et le taux de rotation est en nette diminution, à 190% en 2018 contre 312% en 2017.

Personnes accueillies

755 personnes accueillies

694 personnes en famille, dont **343** enfants

61 personnes isolées

46 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	19%
Sri Lanka	7%
Géorgie	6%
Kosovo	6%
Arménie	5%

Séjour

517 personnes entrées

503 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **132 jours** pour le transit et **40 jours** pour le CAES

Taux d'occupation : **95,8%**

Taux de rotation : **204%**

Accompagnement juridique

118 personnes en procédure normale,

205 en procédure accélérée, **151** sous Dublin, **56** réinstallées

Nombre de décisions rendues : **54** décisions définitives

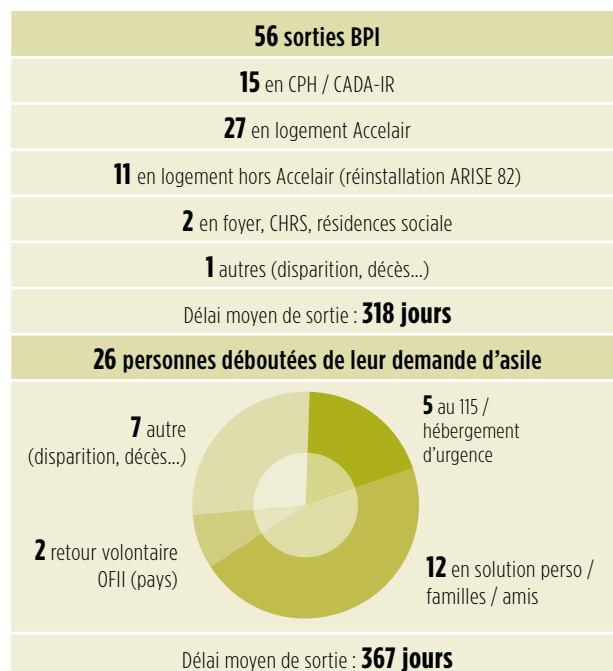
31 statuts OFPRA, **6** statuts CNDA et **17** rejets CNDA, dont accord : **37**

Taux d'accord : **69%**

dont par l'OFPRA **84%** (31 statuts dont protection subsidiaire 6)

dont par la CNDA **16%** (6 statuts dont protection subsidiaire 3)

Sorties



14 personnes sous Dublin



407 personnes en cours de procédure

341 transferts dans le Dispositif National d'Accueil

22 disparitions

20 retour OFII, dont 11 avec transfert préalable au centre DPAR

24 sortie en logement de personnes réinstallées en attente de réponse OFPRA (programmes AIR et ARISE confondus)

Activité d'intégration

Nombre de réfugiés statutaires hébergés pendant l'année : 50

Nombre de baux : 7

Le 16/03/2018, le centre de Transit accueillait de manière exceptionnelle une ressortissante nigériane en provenance du Centre de rétention administrative de Lyon. Cette jeune femme victime de trafic des êtres humains (TEH), dont la demande d'asile initiale dictée par le réseau de traite avait fait l'objet d'un rejet par la CNDA, a fait une demande de réexamen en rétention. Au cours de l'entretien par visioconférence, l'Officier de Protection a pris en compte la vulnérabilité particulière de cette personne. Il a demandé sa sortie du centre de rétention en application de l'article L 556-1 alinéa 7 du CESEDA, une entrée en centre d'hébergement afin de permettre un éloignement effectif du réseau de traite, et la requalification de sa procédure en procédure normale. L'OFPRA a accordé à cette jeune femme le statut de réfugiée en décembre 2018.

Ce parcours de demande d'asile complexe et extrêmement rare en centre d'hébergement, illustre la difficulté que rencontrent les victimes de TEH, notamment les jeunes femmes nigérianes, à faire reconnaître leur besoin de protection, et la nécessité de préserver l'exercice effectif du droit d'asile en rétention.

histoire de...



RHÔNE (69) CADA de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : CADA du Rhône, site de Bron - 2 Rue Hélène Boucher - BP 26 - 69513 Vaulx-en-Velin Cedex

La fin d'année a été marquée par une stabilisation au sein de l'équipe après trois départs successifs.

2018 confirme une fois de plus la tendance, marquée depuis deux ans, à l'augmentation du nombre d'entrées de personnes sans hébergement préalable. Dans le détail, les entrées réalisées depuis le centre de transit sont toujours moins nombreuses (13 ménages en 2017, seulement 7 en 2018). Ainsi, le CADA reste le premier lieu d'hébergement pour 46% des ménages (32% en 2017).

Les familles ont été plus nombreuses en 2018 et le nombre d'isolés a diminué (39% contre 47% en 2017). La part des enfants en bas âge augmente fortement avec 43 enfants de moins de trois ans (17% des personnes accueillies) alors qu'en 2017, ils n'étaient que 25. Ce nombre important d'enfants en bas âge explique l'évolution du taux d'occupation, qui est le plus important des trois dernières années.

Personnes accueillies

262 personnes dont **159** en famille et **103** isolées



68% adultes



32% enfants

36 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Afghanistan	8%
Guinée	7%
Nigéria	7%
Géorgie	5%

L'équipe du CADA a porté durant plusieurs mois un projet d'exposition itinérante, réalisée à partir de photos prises par un réfugié afghan durant son long parcours d'exil. Ce projet sera exposé pour la première fois au cours du premier trimestre 2019, dans deux communes d'Ardèche. L'exposition a pour titre « Entre ici et là-bas, Ali... »

histoire de...

Séjour

115 personnes entrées, **121** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **413 jours**

Taux de rotation : **79%**

Taux d'occupation : **95%**

Accompagnement juridique

66 personnes entrées en procédure normale

49 personnes entrées en procédure accélérée

58 décisions définitives (96 décisions totales car : 12 statuts OFPRA, 33 rejets OFPRA, 18 statuts CNDA et 33 rejets CNDA)

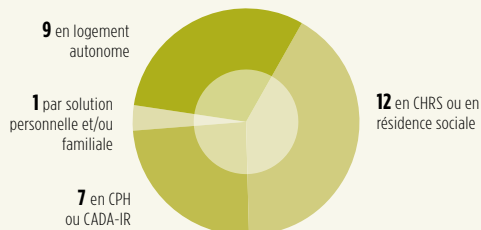
30 accords (18 statuts de réfugié, 12 protections subsidiaires)

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **48%**

dont 40% par l'OFPRA (5 statuts, 7 protections subsidiaires), 60% par la CNDA (13 statuts, 5 protections subsidiaires)

Sorties

29 bénéficiaires d'une protection internationale



63 personnes déboutées de leur demande d'asile

17 dans le cadre du dispositif d'aide au retour au pays

7 vers l'hébergement d'urgence

39 vers une solution personnelle ou une destination inconnue

9 personnes en cours de procédure en retour volontaire

14 transferts en CADA

6 départs volontaires ou disparition

Activité d'intégration

54 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année, soit 38 ménages

6 baux signés



RHÔNE (69)

CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de l'Arbresle

Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et procédure accélérée

Capacité d'accueil : 70 (50 à Éveux, 20 à L'Arbresle)

Type d'hébergement : foyer collectif à Éveux, cohabitation en appartements à L'Arbresle (chambres doubles et simples, en foyer collectif, à Eveux, et cohabitation dans 4 appartements distincts à L'Arbresle)

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : BP 112 - 69592 L'arbresle Cedex

La capacité d'accueil du CADA Eveux/L'Arbresle est restée stable en 2018, avec l'hébergement et l'accompagnement de 70 personnes, réparties sur deux sites distincts. Le public est majoritairement constitué de personnes isolées (dont primo-arrivants) et de quelques couples, en provenance principalement d'autres dispositifs de Forum réfugiés-Cosi. Le site ne permet pas l'accueil de familles avec enfants.

On note une augmentation significative des couples et de femmes isolées au cours de l'année 2018, favorisant ainsi la mixité au sein du CADA et contribuant à une meilleure intégration du centre dans la commune. Le CADA accueille principalement des personnes en début de procédure de demande d'asile. Cette situation explique la durée moyenne de séjour de 385 jours. Le CADA enregistre par ailleurs en 2018 un nombre important de bénéficiaires d'une protection internationale. Cette présence entraîne de fait un accompagnement social plus long et plus exigeant sur les parcours d'insertion, d'accès au logement autonome et d'accès à l'emploi, en lien avec le Programme Accelair.

L'équipe du CADA a bénéficié en 2018 d'un renforcement de ses moyens humains en personnel salarié et d'une augmentation continue de ses relais bénévoles sur la commune.

Personnes accueillies

130 personnes dont **44** en famille et 86 isolées
98% adultes et **2%** enfants

14 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	18%
Afghanistan	14%
Soudan	9%
République Démocratique du Congo	7%
Guinée	5%

Séjour

69 personnes entrées, **60** personnes sorties
 Durée moyenne de séjour : **407 jours**
 Taux de rotation : **92%**
 Taux d'occupation : **94%**

Accompagnement juridique

46 personnes en procédure normale
23 personnes en procédure accélérée

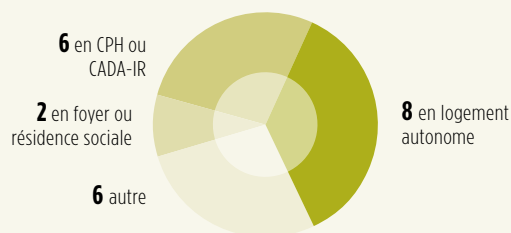
27 décisions définitives (57 décisions rendues au total car : 12 statuts OFPRA, 30 rejets OFPRA, 7 statuts CNDA et 8 rejets CNDA)

19 accords (**14** statuts de réfugié, **5** protections subsidiaires)

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **70%**
 dont **63%** par l'OFPRA (10 statuts, 2 protections subsidiaires), **37%** par la CNDA (4 statuts, 3 protections subsidiaires)

Sorties

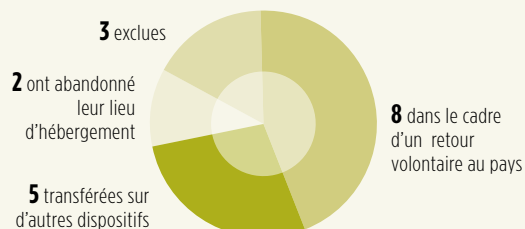
31 bénéficiaires d'une protection internationale



11 personnes déboutées de leur demande d'asile

8 personnes sorties dans l'urgence sociale
3 personnes sorties dans des solutions personnelles, familiales ou amies

18 personnes sont sorties en cours de procédure



Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Délai moyen de sortie si accord : 234 jours

Activité d'intégration

44 réfugiés hébergés pendant l'année
15 baux signés
4 formations « Mille parcours » (AFPA)t



Date d'ouverture : mai 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 75 personnes

Type d'hébergement : 26 appartements disposant de kitchenettes et de salles de bains privées

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : BP 18418 - 23 Rue St Jérôme - 69347 Lyon Cedex 7

Une nouvelle équipe a pris place au CADA Saint-Jérôme suite à plusieurs départs de salariés présents depuis l'ouverture du centre en 2014.

Cette nouvelle équipe composée de salariés provenant de différents milieux professionnels s'est vue relever le défi d'accueillir et d'accompagner dignement les demandeurs d'asile et réfugiés durant leur séjour au CADA. Cette année, les orientations prononcées par l'OFII ont quelque peu évolué. Le CADA de Saint Jérôme a ainsi accueilli plus particulièrement des familles en procédure de demandes d'asile présentant des vulnérabilités (handicap et pathologies lourdes). Les conditions d'accueil en logements privatifs (studio familial), rares au sein des CADA Lyonnais, ont induit cette évolution. Les pathologies recensées ont nécessité la mise en place d'un accompagnement spécifique (adaptation des conditions d'accueil, protocoles de soins, accompagnement aux soins palliatifs, soins à domicile,...). Ce travail s'est accompagné d'un renforcement des relations avec les acteurs sanitaires et sociaux adéquats (écoles, hôpitaux, MDPH, MDMS) afin d'adapter au mieux les conditions de vie de ces personnes et de leurs familles.

Personnes accueillies

130 personnes dont **129** en famille et **1** isolées

54% adultes et **46%** enfants

17 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Géorgie	15%
Arménie	9%
Angola	6%
Guinée	6%

Séjour

53 personnes entrées, **59** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **340 jours**

Taux de rotation : **75%**

Taux d'occupation : **96%**

Accompagnement juridique

45 personnes en procédure normale

85 personnes en procédure accélérée

30 décisions définitives (73 décisions rendues au total car : 5 statuts OFPRA, 43 rejets OFPRA, 5 statuts CNDA et 20 rejets CNDA)

10 accords (5 statuts de réfugié, 5 protections subsidiaires)

Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **33%**

dont 50% par l'OFPRA (4 statuts, 1 protection subsidiaire),

50% par la CNDA (1 statut, 4 protections subsidiaires)

Sorties

17 bénéficiaires d'une protection internationale

11 personnes en logement autonome

6 en CHRS ou en résidence sociale

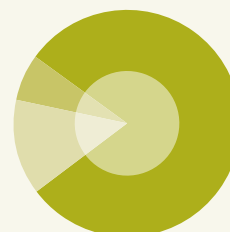


41 personnes déboutées de leur demande d'asile

6 dans le cadre d'un retour

3 vers l'hébergement d'urgence

35 chez des compatriotes, amis



1 décès

Délai moyen de sortie : **37 jours** pour les personnes déboutés

322 jours pour les personnes

Activité d'intégration

10 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

5 baux

7 formations FLE dispensées par l'OFII et **2** formations dispensées par Pôle emploi



Le témoignage de Mme B provenant de Guinée. Mme B était interviewée par trois jeunes lycéennes (1ère ES) dans le cadre de leurs travaux personnels encadrés (TPE). Ces jeunes filles ont créé une mini-entreprise dont 50% des bénéfices seraient reversés à Forum réfugiés-Cosi (association de leur choix). Dans le cadre de leur projet, ces lycéennes souhaitent appréhender le mieux possible les différentes missions, réalisées par notre association, auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. Elles ont souhaité également interviewer les réfugiés sur leur parcours migratoire et sur l'accueil qui leur a été fait à leur arrivée en France. Mme B s'est exprimée sommairement sur son histoire et sur son trajet pour arriver jusqu'en France. Elle a développé davantage sa pensée sur son arrivée et l'accueil réservé lors de sa venue en France.

En voici un extrait :

« Quand avez-vous décidé de quitter votre pays ?

J'ai quitté la Guinée en juin 2016 avec mes deux petites filles.

Pour quelles raisons avez-vous quitté votre pays ?

J'ai fui mon pays après le décès de mon époux. La famille de mon défunt époux m'a créé des problèmes suite à ce tragique événement. Elle voulait que je me marie avec le frère de mon époux et voulait récupérer mes deux filles. Ça se passe très souvent comme ça dans mon pays. J'avais également peur qu'elle excise mes filles. J'ai fui pour nous mettre à l'abri. En faisant ça, j'ai déshonoré ma famille et la belle-famille.

Combien de temps avez-vous mis pour rejoindre la France ?

Je suis restée quelques jours à Konakry avant de rejoindre la France. Je suis venue en avion avec mes enfants.

Comment avez-vous été accueillie en France ?

J'ai été bien accueillie en France. Je ne m'attendais pas à avoir un hébergement et une aide financière pendant ma procédure d'asile.

Quelles ont été les difficultés que vous avez rencontrées en France ?

A mon arrivée en France, j'étais sans hébergement. J'ai dormi dans les rues de la ville avec mes enfants. J'ai entamé des démarches pour faire ma demande d'asile, c'était dur de les faire avec mes deux enfants. Mes filles sont tombées malades et la Maison de la Métropole pour les Solidarités du 2^{ème} m'a financé quelques nuits d'hôtel pour me mettre à l'abri. Après cela, les sœurs de la charité m'ont hébergée pendant un mois. Puis je suis arrivée au Cada Saint Jérôme. J'étais soulagée.

Qu'aimez-vous en France ?

Ce que j'aime, c'est le fait d'avoir des droits et de les faire valoir. Je me sens en sécurité en France. Mes enfants vont à l'école et je n'ai pas rencontré de problèmes pour les inscrire.



Que détestez-vous en France ?

Je ne déteste rien de la France, c'est un pays qui m'accueille et dans lequel je me sens libre de vivre.

Je dirais que l'attente durant la procédure d'asile est dure à supporter.

Avez-vous pris des cours de français à votre arrivée ?

Quand je suis arrivée en France, j'ai rencontré l'équipe de la Croix Rouge qui m'a orienté vers un bénévole pour prendre des cours de français. Je ne savais pas bien lire ni écrire. Savoir lire et écrire est important pour tout, alors j'ai décidé de m'investir dans les cours. J'y vais trois fois par semaine.

Vos meilleurs souvenirs au centre ?

Depuis que je suis au Cada Saint Jérôme, mon meilleur souvenir c'est la fête de fin d'année. Tout le monde est rassemblé, les enfants comme les adultes dansent et s'amuse. On mange plein de plats différents. C'est vraiment un moment de fête, de détente.

Mme B. a participé à l'atelier photos en mai 2018 avec la photographe étudiante Mme Raffin. Cette étudiante en photographie souhaitait rencontrer des demandeurs d'asile chez eux pour mettre en lumière le thème de son étude « chez-moi ». Elle se questionnait sur les lieux qui ne répondaient pas à la définition traditionnelle de la maison mais qui deviennent un « chez soi ».

histoire de...

RHÔNE (69)
CADA de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999
Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée
Capacité d'accueil : 150 places
Type d'hébergement : foyer collectif
Équipe : 10 salariés
Coordonnées : 48 Rue Lamartine - BP 21 - 69514 Vaulx-En-Velin

L'activité du CADA en 2018 est marquée par l'inauguration de la réhabilitation du site Lamartine le 12 juin. Ont participé à cet événement festif, joyeux et constructif, les hébergés du site, les différents partenaires, les administrateurs de l'association ainsi que plusieurs salariés dont les équipes du CPH et du CADA.

Cette inauguration a permis de valoriser le travail des salariés œuvrant sur le site et surtout de mettre en exergue leur professionnalisme et la qualité de l'accompagnement dont bénéficient les demandeurs d'asile, comme l'a si bien témoigné une des hébergées du site, bénéficiaire du statut de réfugié. Des affichages indiquant les pays de provenance des demandeurs d'asile accueilli dans le dispositif, leur parcours, les étapes de la procédure d'asile ainsi que leur accompagnement, ont permis de valoriser le travail réalisé au quotidien par les deux équipes du centre. Après un moment d'échange, les personnes ont été invitées à visiter une unité de vie. A la fin de ce parcours, les participants ont pu déguster des plats en partie cuisinés par les hébergés.

Personnes accueillies

282 personnes dont **243** en famille et **39** isolées
57% adultes et **43%** enfants

33 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Arménie	10%
Angola	6%
Nigeria	6%
RDC	5%

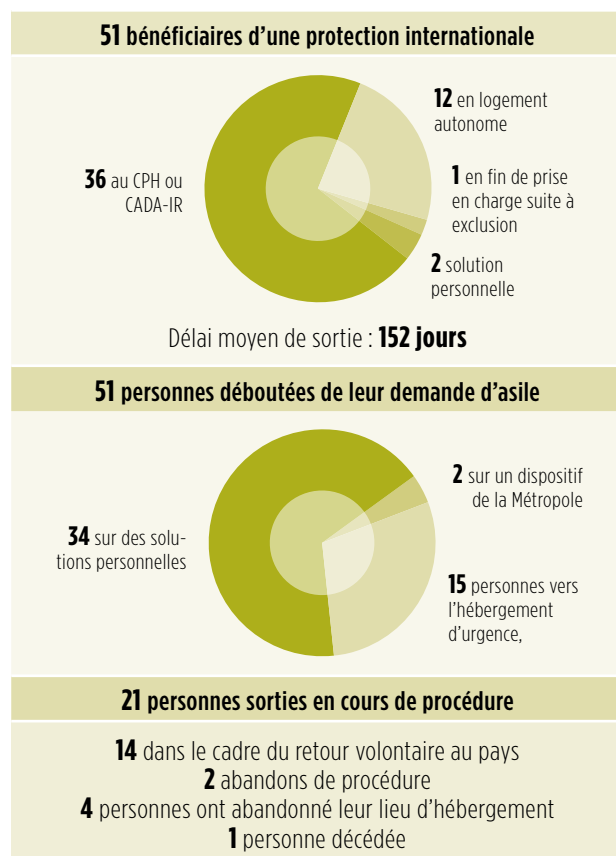
Séjour

138 personnes entrées, **123** personnes sorties
 Durée moyenne de séjour : **463 jours**
 (573 jours pour les BPI, 447 jours pour les déboutés)
 Taux de rotation : **87%**
 Taux d'occupation : **96%**

Accompagnement juridique

61 personnes entrées en procédure normale
77 personnes entrées en procédure accélérée
51 décisions définitives (90 décisions rendues car : 9 statuts OFPRA, 39 rejets OFPRA, 11 statuts CNDA et 31 rejets CNDA)
20 accords (**6** statuts de réfugié, **14** protections subsidiaires)
 Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **39%**
 dont 45% par l'OFPRA (3 statuts conventionnels, 6 protections subsidiaires), 55% par la CNDA (3 statuts conventionnels, 8 protections subsidiaires)

Sorties



Activité d'intégration

69 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année
5 baux signés

RHÔNE (69)
CADA de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif en chambre ou appartement (T1, T1 bis, T1 PMR)

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : BP 21085 - 69612 Villeurbanne Cedex

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile de Villeurbanne a ouvert ses portes en 2001. Ce dispositif a bénéficié d'une totale rénovation en avril 2017. Les conditions d'accueil en matière d'hébergement se sont considérablement améliorées. Le fait de disposer de logements autonomes, adaptés aux personnes à mobilité réduite, et d'un ascenseur, permet d'envisager l'accueil de personnes en situation de handicap ou encore présentant des pathologies lourdes invalidantes. Aussi, le CADA de Villeurbanne conserve cette « spécificité » en termes d'accueil.

En vue d'assurer une prise en charge globale des intéressés, le centre vise à renforcer son accompagnement social en matière de soins (mise en place des dispositifs d'accès aux soins, démarches d'accès aux droits – type MDPH), et consolider son partenariat.

A compter du 1er octobre 2018, la capacité d'accueil du dispositif a augmenté de 150 à 175 places.

Personnes accueillies

268 personnes dont **224** en famille et **44** isolées

64% adultes et **36%** enfants

25 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Kosovo	10%
Géorgie	9%
Angola	7%
Serbie	6%

Séjour

125 personnes entrées, **102** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **560 jours** (506 jours pour les personnes déboutées

789 jours pour les personnes statutaires)

Taux de rotation : **73%**

Taux d'occupation : **95%**

Accompagnement juridique

64 personnes entrées en procédure normale

55 personnes entrées en procédure accélérée

4 naissances d'enfants statutaires

2 personnes mineures rejoignantes hors procédure lors de l'entrée

61 décisions définitives (104 décisions rendues au total car : 8 statuts OFPRA, 43 rejets OFPRA, 9 statuts CNDA et 44 rejets CNDA)

17 accords (**12** statuts de réfugié, **5** protections subsidiaires)

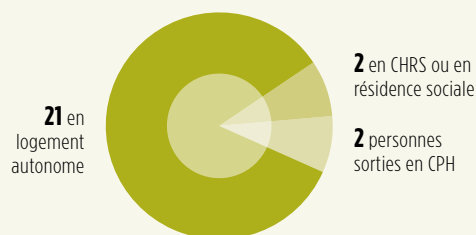
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **28%**

dont 47% par l'OFPRA (7 statuts, 1 protections subsidiaires),

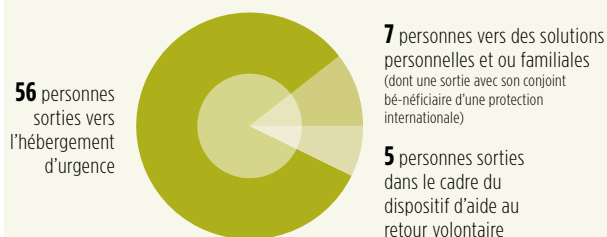
53% par la CNDA (5 statuts, 4 protections subsidiaires)

Sorties

25 bénéficiaires d'une protection internationale



68 personnes déboutées de leur demande d'asile



9 personnes sorties en cours de procédure

2 orientations CADA régional dans le cadre d'une mise à l'abri

3 retours aux pays avec l'OFII

4 autres (fugue, décès et transfert ACT)

Activité d'intégration

38 réfugiés statutaires hébergés et accompagnés pendant l'année, dont 13 ménages représentant 25 personnes BPI sorties dans l'année

10 baux ont été signés pour accéder à des logements autonomes, sociaux.



RHÔNE (69) CHUDA de Villeurbanne

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 25 places jusqu'au 30/09 puis 50 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 76 rue Nicolas Garnier -
69100 Villeurbanne jusqu'au 30 septembre,
puis 19 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

L'année 2018 a été marquée par la transformation de ces places en places CADA et leur transfert sur le site de la Baisse, à Villeurbanne, avec une augmentation de la capacité de 25 places. Les 24 personnes présentes au 30 septembre ont poursuivi leur hébergement accompagné au CADA. Au 1er Octobre 2018, l'HUDA comptait 50 places HUDA. Les personnes hébergées dans cette nouvelle structure étaient, pour la plupart, d'origines subsahariennes et issues d'un dispositif de réinstallation en instance de fermeture (programme AINRAF). Ainsi, au 1er octobre et dans l'attente de la sortie en logement des familles réinstallées, seules 19 places de ce nouvel établissement étaient effectivement disponibles pour accueillir de nouveaux demandeurs d'asile. Les premières orientations par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ont eu lieu le 29 octobre 2018. Au 31 décembre 2018, 7 personnes isolées hébergées dans le cadre du programme AINRAF demeurent encore au sein du CHUDA, en attente d'une proposition de logement.

Personnes accueillies

110 personnes accueillies :

80 personnes en famille, dont **41** enfants et **30** personnes isolés

20 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Centrafrique	15%
Mali	9%
Russie	8%
Albanie	8%
Angola	8%

Séjour

85 personnes entrées, **66** sorties, dont **26** transferts CADA

Durée moyenne de séjour **412 jours**

Taux d'occupation : **94%**

Taux de rotation : **242%**

Accompagnement juridique

11 personnes en Procédure normale, **17** en Procédure accélérée

24 sous Dublin, **32** réinstallées, **1** statutaire (naissance)

4 décisions rendues, dont 2 accords

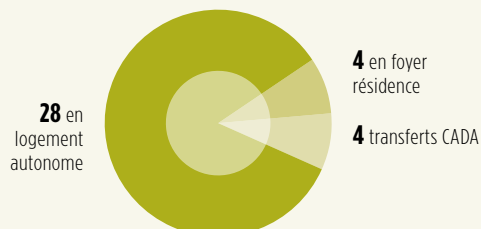
Taux d'accord : **50%**, dont **1** par l'OFPPA et **1** par la CNDA

Le 29 octobre, l'équipe a accueilli la famille A. composée d'une mère célibataire et de ses cinq enfants (quatre majeurs et un mineur). La vulnérabilité de cette famille a rapidement été détectée par l'équipe. Tous les enfants étaient atteints d'une pathologie médicale lourde nécessitant un hébergement adapté et un accompagnement renforcé. Ainsi, nous avons pu travailler avec l'OFII pour organiser un hébergement en adéquation avec la situation de la famille le plus vite possible. Dix jours après leur entrée, la famille a pu être orientée vers un CADA plus approprié.

histoire de...

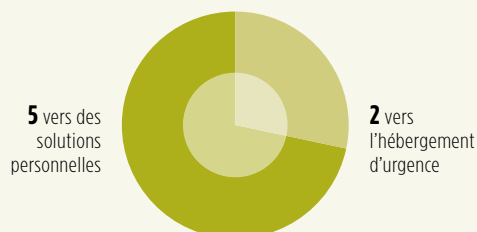
Sorties

36 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **192 jours** après obtention du statut

7 personnes déboutées de leur demande d'asile



Délai moyen de sortie : **81 jours** après décision de rejet

1 personne échec à Dublin

22 personnes en cours de procédure : Transfert CADA

Activité d'intégration

40 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

16 baux signés



RHÔNE (69) CHUDA « Sas » de Lyon 8^{ème}



Date d'ouverture : juillet 2011
Bénéficiaires : demandeurs d'asile sous règlement Dublin (prioritairement), demandeurs d'asile
Capacité d'accueil : 175
Type d'hébergement : collectif
Équipe : 9 salariés
Coordonnées : 102 Avenue Général Frère - BP 8235 - 69355 Lyon Cedex 8

En juillet 2018, l'ensemble du bâtiment destiné à l'hébergement des demandeurs d'asile et loué à la Fondation Aralis, a été repris en gestion directe par notre association. Ainsi, depuis cette date, Forum réfugiés-Cosi est chargée de fournir l'ensemble des prestations hôtelières et d'assurer la maintenance du bâtiment.

Le SAS, qui depuis sa création est spécialisé dans l'accueil des demandeurs d'asile relevant du règlement Dublin, a vu sa mission se confirmer et s'intensifier, puisque le centre a été référencé en tant que site d'hébergement dédié au Pôle régional Dublin de la Préfecture de Région, installé au mois de décembre 2018.

Monsieur Z., jeune soudanais d'ethnie Moubi et originaire de Gobe au Soudan, dans le Darfour Occidental, est arrivé en France en juin 2016, après avoir été débouté de sa demande d'asile en Italie. Placé sous règlement Dublin dès son arrivée en France, il a d'abord pu accéder à un hébergement d'urgence via le 115 avant d'être accueilli au sein du SAS par décision de l'OFII. L'équipe du SAS l'a aidé à faire valoir sa situation auprès de la Préfecture du Rhône, dont il a finalement obtenu une admission au séjour. Grâce à la confiance que Monsieur Z. a accordée à l'équipe, et à la collaboration de son avocat, Monsieur a obtenu en décembre 2018 une protection internationale auprès de la CNDA. Aujourd'hui Monsieur Z. se concentre sur son intégration professionnelle et sociale et son insertion par le logement, pour enfin bâtir ses projets de vie.

histoire de...

Personnes accueillies

372 personnes accueillies
341 personnes en famille, dont **190** enfants
31 personnes isolées

30 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Arménie	16%
Angola	15%
Russie	11%
Nigéria	8%
Albanie	7%

Séjour

197 personnes entrées, **198** sorties
 Durée moyenne de séjour **4293 jours**
 Taux d'occupation : **99%**
 Taux de rotation : **113%**

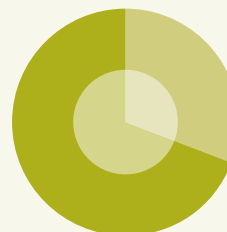
Accompagnement juridique

192 personnes sont entrées sous procédure Dublin dont **64** ont été admises au séjour en procédure normal et **41** en procédure accélérée.
2 personnes avaient déjà une admission au séjour en procédure normal et **3** en procédures accélérée
28 décisions rendues, dont 14 définitives, dont 5 accords
 Taux d'accord : **36 %**
 dont par l'OFPPRA 80% (4 dont protection subsidiaire 1)
 dont par la CNDA 20% (1 dont protection subsidiaire 0)

Sorties

13 bénéficiaires d'une protection internationale

9 en logement autonome via le programme Accelair



4 en Centre provisoire d'hébergement (CPH)

Délai moyen de sortie : **526 jours** (dont 202 après statut)

13 personnes déboutées de leur demande d'asile

10 vers solution personnelles, **3** vers l'hébergement d'urgence

Délai moyen de sortie : **81 jours** après décision de rejet

18 personnes sous Dublin

3 en retour volontaire et **15** destinations inconnues

32 personnes en cours de procédure :

21 personnes solution personnelle ou inconnue, **2** disparitions, **6** en centre DPAR et **1** autre (décès...)

122 personnes transférées dans un autre centre

49 orientations départementales, **53** orientations régionales, **20** orientations nationales

Activité d'intégration

17 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année
6 baux signés
3 formations/emplois



RHÔNE (69)

CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : 2013

Bénéficiaires : Demandeurs d'asile en procédure normale, prioritaire et/ou accélérée ; Personnes placées sous règlement Dublin ; Statutaires en attente de logement.

Capacité d'accueil : 85 personnes

Type d'hébergement : Cohabitation dans 11 appartements et 2 villas.

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 15 Rue de Chapoly - 69290 St Genis Les Ollières - Adresse postale : BP 14 - 69290 Craponne

En 2018, l'activité du centre d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) de St-Genis-Les-Ollières est restée stable, avec une capacité d'accueil de 85 places et un faible taux de rotation (49,41%). La tendance d'un équilibre entre les trois groupes de publics accueillis se confirme sur l'année, avec environ un tiers de personnes hébergées en demande d'asile, un tiers de personnes placées sous procédure Dublin et un tiers de bénéficiaires d'une protection internationale. On note cependant un nombre croissant de dossiers sous procédure Dublin gérés par le centre, ainsi qu'un allongement significatif de la durée moyenne de séjour des BPI avant leur orientation vers un logement autonome. Le public accueilli au sein du centre est majoritairement composé de familles.

Personnes accueillies

115 personnes, dont **5** personnes isolées

110 en famille, dont **55** enfants

14 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	41%
Arménie	11%
Macédoine	6%
Afghanistan	6%
Kosovo	5%

Grâce aux cours de français langue étrangère dispensés au centre d'hébergement par l'équipe bénévole, Muzghan raconte son histoire en français. De Kaboul, quitté en octobre 2015, à Saint-Genis-les-Ollières, village en périphérie de Lyon, la jeune afghane, son mari et leurs 3 enfants sont passés par l'Ouzbékistan, la Russie et la Finlande. A son entrée en France, la famille est placée sous règlement Dublin par la Préfecture. Suite au travail engagé par l'équipe en partenariat avec l'avocat, l'arrêté de réadmission vers la Finlande est annulé par le Tribunal Administratif. La Préfecture admet la famille au séjour mais fait appel de la décision auprès de la Cour d'Appel Administrative, qui confirme la décision. Muzghan et son mari obtiennent une protection subsidiaire à l'OFPPA en novembre 2018.

histoire de...

Séjour

45 personnes entrées (13 ménages),

39 personnes sorties (11 ménages)

Durée moyenne de séjour : **671 jours**

Taux d'occupation : **93%**

Taux de rotation : **49%**

Accompagnement juridique

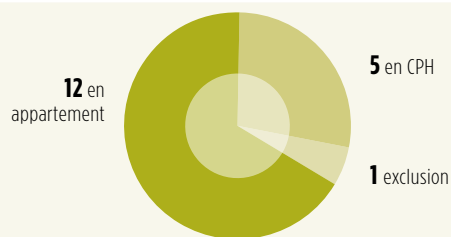
19 personnes en procédure normale, **24** en procédure accélérée, **2** en procédure prioritaire, **39** sous Dublin

15 décisions rendues, dont **11** décisions définitives, dont **7** accord
Taux d'accord **64%**

2 statuts conventionnels et **5** protections subsidiaires, dont par **3** par l'OFPPA (43%) dont 2 protections subsidiaires, dont **4** par la CNDA (57%) dont 3 protections subsidiaires

Sorties

18 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie : **300 jours** après notification du statut

14 personnes déboutées de leur demande d'asile

4 ARV, **5** solution personnelle, **5** inconnue

Délai moyen de sortie : **62 jours**

7 personnes en cours de procédure

3 transferts vers un CADA

3 retours volontaires, **1** exclusion

1 enfant majeur rattaché orienté en CPH avec sa mère statutaire

Activité d'intégration

22 réfugiés hébergés pendant l'année

1 bail signé

1 accès à la formation / emploi



RHÔNE (69)

Mise à l'abri et évaluation des mineurs non accompagnés

Date d'ouverture : 10 avril 2018

Bénéficiaires : MNA

Capacité d'accueil : 25 places

Équipe : 18 salariés

Coordonnées : 20 rue Neyret - 69001 Lyon

Personnes accompagnées

1 276 personnes évaluées dont **438** hébergées au CMAE

22 nationalités représentées

Six principaux pays d'origine (82% du total)	
Guinée	34%
Côte d'Ivoire	16%
Mali	16%
Algérie	8%
Albanie	4%
Cameroun	4%

Séjour

438 personnes entrées, **413** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **16 jours**

Taux de rotation : **1 702%**

Taux d'occupation : **92%**

Autres statistiques

Depuis l'ouverture, **1 276** jeunes ont été évalués : **438** ont été hébergés au CMAE, **125** jeunes ont été hébergés dans un autre établissement et **713** n'ont pas bénéficié d'un hébergement.

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation est de 3 jours.

En moyenne, le CMAE a formulé **129** avis par mois dont **46%** en faveur de la majorité et **54%** en faveur de la minorité et de l'isolement.

63% des jeunes admis ont été orientés vers le dispositif hôtelier,

6,5% des jeunes admis ont été orientés vers des établissements sociaux éducatifs.

28,5% des jeunes admis ont été orientés vers d'autres départements (depuis le mois d'octobre).

La durée moyenne de séjour est en augmentation constante depuis l'ouverture de la structure. En décembre, la moyenne de séjour s'élevait à 30 nuitées.

262 animations socio-éducatives ont été proposées.

246 actions individuelles ont été menées autour de l'accès aux soins, de la prévention des addictions et de la protection de l'enfance.

140 orientations vers le soin ont été faites.

*Médiation chanson-djembé :
paroles de la chanson
composée par les jeunes lors
d'un atelier collectif :*

*"Voici l'histoire d'un orphelin et d'un enfant sans
maman qui ont traversé les océans,*

*Qui rêve d'étudier et d'avoir un meilleur lendemain,
Qui rêve de l'amour d'une maman et de tracer son
chemin.*

Nous avons marché des kilomètres,

Nous avons traversé l'enfer.

*Ils ne s'imaginaient pas que le chemin
serait aussi long.*

On a passé les frontières en se faufilant.

Face aux difficultés, on n'a jamais abandonné.

Livré à moi-même, j'ai dormi dans la rue.

J'ai un bon cœur, mais les gens ne le savent pas.

On me traite comme un fou.

Je veux prendre ma vie en main,

Mais je n'ai pas de moyen.

Donc je me relève,

Je prends le courage.

Toujours seul,

Loin des personnes qui sont contre moi, mes ennemis.

Mais j'espère être avec d'autres personnes plus tard.

Je vais avancer,

Sans oublier le passé,

Mais tout en pensant au futur,

*Mon père me disait que le respect n'est pas dans les
paroles mais dans les actes.*

Je suis arrivé au CMAE,

*Je t'aime, je vais t'aimer, je vais t'apprendre à m'ai-
mer, toujours,*

Et tu sauras que je suis quelqu'un de bien.

*Nous ne ferons pas les timides, il y aura une
alchimie."*

histoire de...



RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

Bénéficiaires : 120 en 2018

Équipe : 1 salariée rattachée à la mission Asile et 14 salariés habilités administrateurs ad hoc

Coordonnées : Mission asile - Siège 28 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

L'année a été marquée par la poursuite de la hausse des arrivées de mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire. En 2018, le poste dédié de chargée d'accompagnement a été porté à plein temps.

La part des jeunes filles mineures a continué à augmenter et a souvent révélé une situation de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ; les disparitions inquiétantes de deux jeunes filles nigérianes ont été signalées. La grande majorité des jeunes, garçons et filles arrivés en France en passant par la Libye ont été victimes de violences physiques et sexuelles et de travail forcé.

L'accès à la procédure de demande d'asile pendant la minorité demeure difficile en raison du manque de connaissance de ce droit par les personnes entourant les mineurs et des délais de désignation d'un représentant légal. Accéder à cette procédure constitue pourtant un enjeu important au regard du taux élevé de reconnaissance de protection des mineurs, et considérant les difficultés auxquelles font face les jeunes devenus majeurs, lorsqu'ils basculent d'un dispositif de Protection de l'enfance au dispositif d'asile de droit commun.

Personnes accompagnées

83 jeunes reçus en diagnostic administratif sur orientation des professionnels de la Métropole de Lyon, des éducateurs de foyers ou de structures accompagnant les MNA.

Mineurs rencontrés en diagnostic :



32% filles

68% garçons

21 nationalités représentées

Cinq principaux pays d'origine (68% du total)	
Afghanistan	23%
RDC	14%
Albanie	12%
Guinée	11%
Nigéria	8%

Les rendez-vous de diagnostic

62 des 83 jeunes reçus en entretien, soit 75%, ont été identifiés comme ayant des motifs de demande de protection internationale (96% pour les filles). Parmi eux, 68% ont exprimé le souhait d'effectuer une demande d'asile.

Les jeunes en démarche de demande d'asile

120 jeunes ont été suivis

21 mineurs attendaient au 31/12/2018 un accompagnement en préfecture pour solliciter l'asile

44 dossiers de demande d'asile ont été constitués

35 convocations à l'entretien à l'OFPRA ont été reçues

- 20 convocations ont concerné des jeunes encore mineurs : 8 accompagnements ont été assurés par un salarié en qualité d'administrateur *ad hoc* ; 12 a par les tuteurs des jeunes

- 15 convocations ont concerné des anciens MNA devenus majeurs : dans 5 cas, Forum réfugiés-Cosi a organisé la présence d'un tiers à l'entretien

32 décisions OFPRA ont été notifiées, dont 25 accords (10 statuts de réfugiés et 15 protections subsidiaires), soit un taux d'accord OFPRA de plus de 78%.

5 recours ont été formés auprès de la CNDA

3 décisions de rejets CNDA ont été notifiées

Taux global de reconnaissance de protection : **71%**.

Représentation légale des mineurs en demande d'asile

47 jeunes ont été concernés par une mesure de tutelle

37 mineurs ont bénéficié d'un mandat administrateur *ad hoc*

16 étaient dans l'attente de la désignation d'un représentant légal

8 sont passés majeurs au cours de leur procédure

16 étaient déjà majeurs au 1er janvier 2018

24 nouvelles désignations en tant qu'AAH adressées à Forum réfugiés-Cosi

Activité de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon :

Deux interventions en Maison de la Métropole sur la demande d'asile

230 sollicitations individuelles ont été traitées.



RHÔNE (69) CAO de Villeurbanne

Date d'ouverture : 24 octobre 2016, date de fermeture 31 mars 2018

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis les campements d'Ile de France, demandeurs d'asile sans solution d'hébergement de la région lyonnaise.

Capacité d'accueil : 100

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 24 rue Alfred de Musset - 69100 Villeurbanne

Ce dispositif ouvert en octobre 2016 a fermé ses portes le 31 mars 2018 sur le site de l'ancien IUFM à Villeurbanne. Les 100 places sont devenues au 1er avril des places CAES ouvertes sur le site de la Baisse à Villeurbanne où se trouve le centre de transit. Le déménagement des personnes et du matériel, a dû être mené avec une grande réactivité en raison de la nécessité de quitter les lieux très rapidement. Ce centre a accueilli 109 personnes et 81 personnes étaient toujours présentes à sa fermeture. Le public accueilli était exclusivement composé d'hommes isolés, majoritairement originaires du Soudan et de l'Afghanistan.

Personnes accueillies

109 personnes accueillies

11 personnes entrées, **109** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **86 jours**

Taux de rotation : **60%**

Taux d'occupation : **92%**

12 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	48%
Afghanistan	28%
Erythrée	6%
Libye	6%
Albanie	5%

Accompagnement juridique

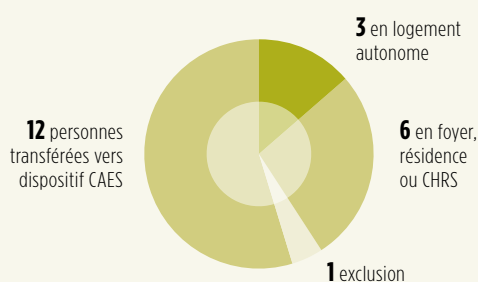
5 personnes entrées en procédure accélérée, **6** sous Dublin

2 décisions rendues

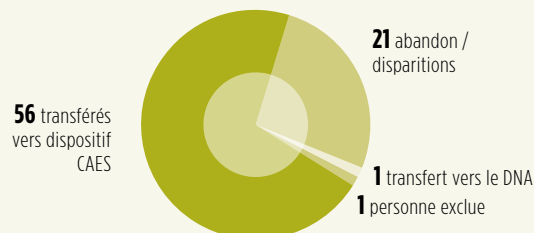
Taux global sur le nombre de décisions rendues **100%**
dont par l'OFPPA **100%**

Sorties

22 bénéficiaires d'une protection internationale



79 personnes en cours de procédure



Sorties en fin de procédure

- 2** personnes déboutées
- 4** reprises Dublin
- 2** échecs Dublin
- 1** retour volontaire (OFII)

Activité d'intégration

22 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

3 baux signés



RHÔNE (69)
CPH de Lyon

Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 120 places

Type d'hébergement : 76 places en collectif et 44 places en appartements de type 2, 3 et 4

Équipe : 12 salariés

Coordonnées : 10 place Latarjet 69008 LYON

En 2018, le CPH a vu sa capacité passer de 51 à 120 places. Cette transformation/extension s'est déroulée en deux temps : le 1er avril 2018, avec l'absorption des 57 places du CADA-IR puis le 1er octobre 2018, avec la création de 12 nouvelles places, en logement diffus sur la commune de Vaulx-en-Velin où était implanté le CADA-IR.

Cela a permis d'ajuster les moyens humains aux besoins du public visé et de renforcer l'accompagnement des personnes, par une présence quotidienne de l'équipe sur les deux sites.

Nos missions sont complétées par un réseau de bénévoles qui animent des temps de soutien scolaire, d'apprentissage du français, d'accompagnement dans le quotidien des ménages les moins autonomes, de sport etc. Ces activités visant également à favoriser l'intégration des personnes.

La modularité de nos places d'hébergement (en collectif, en logement diffus...) permet d'adapter l'offre aux besoins des ménages en attente et ainsi, de participer à la fluidité du Dispositif national d'accueil (DNA).



Personnes accueillies

218 personnes soit **188** personnes en famille et **30** isolés



56% adultes



44% enfants

25 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Afghanistan	13%
Congo RDC	11%
Kosovo	9%
Soudan	4%

Séjour

169 personnes entrées, **117** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **313 jours**

Taux de rotation : **148%**

Taux d'occupation : **99%**

Activité d'intégration

Les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, la formation et l'emploi dans le cadre du programme Accelair (voir fiche programme)

109 personnes entrées dans le logement, dont **109** en bail direct



RHÔNE (69) CADA-IR de Vaulx-en-Verin

Date d'ouverture : 2004 (fermeture le 31 mars 2018)
Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale
Capacité d'accueil : 57 places
Type d'hébergement : hébergement collectif
Équipe : 4 salariés
Coordonnées : 48 rue Lamartine, 69120 Vaulx-en-Verin

Le CADA-IR est un Centre d'hébergement de 57 places réparties sur 40 chambres, faisant l'objet d'une convention avec l'État, renouvelée tous les ans.

Ouvert à titre expérimental en 2004, le projet initial du CADA-IR était de répondre à une présence croissante de personnes bénéficiaires d'une protection internationale en CADA et HUDA dans la région lyonnaise. Il avait pour but de fluidifier le Dispositif national d'accueil (DNA) en ciblant un public plus autonome que le public accueilli en centre provisoire d'hébergement (CPH). Ce dispositif a largement fait ses preuves depuis son ouverture avec un fort taux de rotation et un taux d'occupation toujours élevé.

Ces dernières années, le profil des personnes accueillies a fortement évolué. Le CADA-IR a accueilli un public moins autonome, se rapprochant ainsi du public accueilli en CPH, tout en ayant un taux d'encadrement plus faible.

Dans ce contexte, l'appel à projet visant à augmenter les capacités d'accueil en CPH a permis à Forum réfugiés-Cosi de demander et d'obtenir la transformation des 57 places CADAIR en CPH (effectif depuis le 1er avril 2018).

2018 a donc été marquée par la fermeture du CADA-IR et toutes les données du présent bilan couvrent la période du 01/01/2018 au 31/03/2018

Personnes accueillies

64 personnes dont **48** en famille et 16 isolées



64% adultes

36% enfants

14 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	19%
Albanie	17%
Azerbaïdjan	9%
Congo RDC	8%
Centrafrique	8%

Séjour

6 personnes entrées, **64** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **230 jours**

Taux de rotation : **61%**

Taux d'occupation : **101%**

Activités d'intégration

Les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, la formation et l'emploi, dans le cadre du programme Accelair (voir fiche programme)



RHÔNE (69)

Programme Accelair

Date d'ouverture : 2002

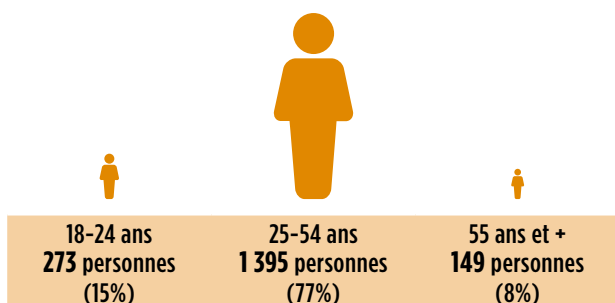
Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois CPH de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

Équipe : service logement : 17 salariés - service emploi : 12 salariés

Coordonnées : service logement : 2 place Latarjet, 69008 Lyon - service emploi : 4 rue Narvick, 69008 Lyon

Personnes accompagnées

1 406 ménages, dont **581** nouveaux, soit **1 817** adultes (**60%** hommes, **40%** femmes), dont **901** personnes isolées



67 nationalités différentes accompagnées

Cinq principaux pays d'origine	Pourcentage
Afghanistan	16%
Albanie	11%
Syrie	10%
Soudan	9%
République démocratique du Congo	7%

78% des adultes sont non francophones

7% des adultes sont illettrés

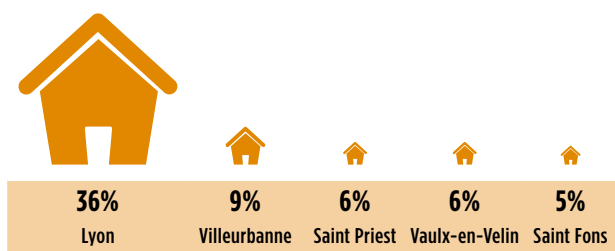
Le logement

368 baux ont été signés, soit **838** personnes dont **38** dans le cadre des programmes de réinstallation soit **162** personnes

1 solution personnelle d'accès au logement, soit **3** personnes

42 communes d'accueil

Les 5 principales communes accueillant des personnes suivies dans le cadre du programme Accelair sont :



Délai moyen d'accès après l'entrée dans le programme : **13 mois**

La formation

Les entrées en formation ont augmenté de **9%**, grâce au développement de formations spécifiques en lien avec des partenaires très impliqués (Garantie jeune – réfugiés avec les Missions locales de Lyon ; Apprendre à apprendre, parcours de femmes, etc.).

1 534 adultes accompagnés, dont 39% de femmes.

585 adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 35% de femmes.

744 formations débutées en 2018, dont 35% ont bénéficié à des femmes (273).

607 formations en français langue étrangère FLE, dont 35% ont bénéficié à des femmes (180) :

344 dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR), 88 en "dynamisation", 175 autres.

137 formations professionnelles : 16 évaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)/évaluation en milieu de travail (EMT), 67 (pré) professionnelles ou qualifiantes, 9 reprises d'études, 45 GJR.

28% des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes (38).

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **4 mois**

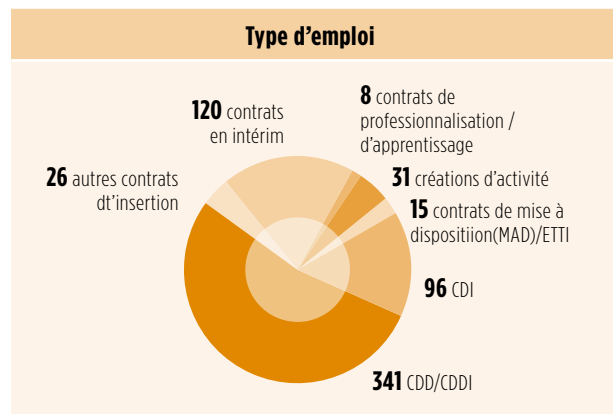
L'emploi

1 534 adultes accompagnés, dont 39% de femmes

437 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 emploi, dont 17% de femmes

637 contrats signés, dont 18% par des femmes (112), ce qui représente une augmentation de près de 60% par rapport à 2017.

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **8 mois**





RHÔNE (69)

Programme ARISE • Amplepuis, Tarare, Cours-la-Ville, Thizy-les-Bourgs

Date d'ouverture : septembre 2018

Durée du programme : un an. Fin de l'opération en septembre 2019.

Bénéficiaires : 55 réfugiés syriens.

Type d'hébergement : accès direct à des logements en bail glissant

Équipe : deux chargés d'accompagnement dont un soutien temporaire appuyée par un service civique

Coordonnées : Programme ARISE - Locaux de la MJC - 10 Rue de Belfort - 69550 Amplepuis

Personnes accueillies et accompagnées

10 ménages syriens de quatre à huit personnes



23 adultes



32 enfants mineurs

Logement

10 logements chez le bailleur social OPAC du Rhône

Formation et emploi

Niveaux d'études :

10 adultes jamais scolarisés,

1 a un niveau inférieur à la 3^e,

7 ont un niveau 3^e,

3 ont un niveau bac

2 ont un niveau bac+2

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant à l'exception d'une personne qui parle anglais.

23 adultes et un mineur ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR) et sont entrés en formation FLE.



Suite à l'arrivée des familles, un Comité de Pilotage a été mis en place avec les partenaires locaux : représentants des communes d'accueil ; Préfecture du Rhône et sous-préfecture de Villefranche, Caisse d'allocations familiales ; Caisse primaire d'assurance maladie ; Pôle emploi ; bailleur social OPAC du Rhône; centres sociaux des quatre communes où l'opération d'accueil est mise en place; représentants d'associations locales caritatives ou d'échanges de services ; etc. Une première réunion a eu lieu le 22 novembre 2018 permettant un échange riche en partage de connaissance et d'expérience. Une formation pour les bénévoles est d'ores et déjà programmée pour l'année 2019, avec pour objectif de renforcer les compétences et la posture de tous ceux qui interviennent bénévolement autour de l'opération de réinstallation.

fait marquant



RHÔNE (69)

Programme ARISE • Belleville, Beaujeu, Monsols

Date d'ouverture : novembre 2018

Durée du programme : un an, opération finalisée en novembre 2019

Bénéficiaires : 43 réfugiés syriens

Type d'hébergement : accès direct à des logements en bail glissant

Équipe : une chargée d'accompagnement

Coordonnées : Programme ARISE - 111 rue de la République 69220 Belleville en Beaujolais

Personnes accueillies et accompagnées

9 ménages syriens de deux à sept personnes



20 adultes



23 enfants mineurs

Logement

3 logements chez le bailleur social OPAC du Rhône (Monsols et Belleville)

2 logements chez le bailleur social SAEMIB (Belleville)

2 logements chez le bailleur social Habitat Beaujolais Val de Saône (Belleville et Beaujeu)

2 logements communaux (Monsols)

Formation et emploi

Niveaux d'études des adultes :

12 ont un niveau inférieur à la 3^e,

7 ont un niveau 3^e,

1 a un niveau bac.

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant



Suite à l'arrivée des familles réinstallées à Monsols, la mairie a organisé un temps de rencontre avec les familles le 17 décembre 2018. Ce temps a été l'occasion d'échanges très riches et a été très fortement apprécié par toutes les personnes présentes.

fait marquant



RHÔNE (69)

Programme AINRAF • Métropole de Lyon

Date d'ouverture : avril 2018

Durée du programme : 14 mois

Bénéficiaires : 51 réfugiés réinstallés depuis le Niger et le Tchad

Type d'hébergement : hébergement collectif puis logements en bail glissant ou en bail direct

Équipe : 2 salariés dédiés à l'accompagnement de ces réinstallés

Coordonnées : Programmes AIR / AINRAF / CPH - 10 place André Latarjet - 69008 Lyon

Personnes accueillies et accompagnées

51 personnes

27 ménages accueillis dont 17 isolés



34 adultes



17 enfants mineurs*

* dont une naissance en France

Pays d'origine	
Centrafrique	53%
Mali	27%
Soudan	14%
Nigeria et Erythrée	2%
Premiers pays de refuge	
Niger	55%
Tchad	45%

Logement

Tous les bénéficiaires ont été hébergés dans un premier temps, avant de pouvoir accéder à un logement

Durée moyenne du séjour : **4 à 7 mois**, l'hébergement pouvant être plus long en particulier pour les allocataires de la garantie jeune et pour les personnes isolées.

Bailleurs sociaux : Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat, ADOMA, Foyer des jeunes travailleurs (Popinns)

Formation et emploi

67% des bénéficiaires sont francophones.

19 adultes ont bénéficié d'une formation linguistique dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine.

3 adultes sont entrés en formation professionnelle dans les secteurs de l'hôtellerie, de la maintenance et de l'informatique.

5 adultes de moins de 25 ans sont entrés en formation Garantie Jeune et un adulte en Garantie jeune réfugié.

3 adultes ont obtenu un emploi en interim ou en CDD



RHÔNE (69)

Programme AIR • Accueil intégration réinstallation

Date d'ouverture : 2011

Programme s'inscrivant dans le cadre de l'accord signé entre le HCR et la France en 2008.

Bénéficiaires : réfugiés réinstallés identifiés par le HCR, acheminés en France par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et passant par le parcours du demandeur d'asile avant d'être de nouveau protégés par l'OFPRA.

Logement : Hébergement au Centre de Transit de Forum réfugiés-Cosi à Villeurbanne, puis logement en bail glissant

Équipe : une chargée d'accompagnement et un agent social et hôtelier

Coordonnées : Programmes AIR / AINRAF / CPH - 10 place André Latarjet - 69008 Lyon

Personnes accompagnées

13 nouveaux ménages (38 personnes) accueillis, dont **4** familles monoparentales et **1** isolé

25 ménages (**87** personnes) accompagnés en file active au 31/12/18



40 adultes

47 enfants mineurs

12 ménages (33 personnes) sortis du dispositif

Premier pays de nationalité des ménages

arrivés en 2018 : République Démocratique du Congo

Principaux pays de premier asile des ménages

arrivés en 2018 : Afrique du sud et Algérie

Hébergement

38 personnes ont accédé à un hébergement au Centre de Transit de Lyon-Villeurbanne en 2018

Durée moyenne d'hébergement : **248 jours**

Logement

23 personnes ont accédé à un logement dans la Métropole de Lyon, dont **3** en bail direct (2 baux)

5 ménages ont signé un bail glissant et **7** ménages sont devenus locataires de leur logement par glissement du bail

Formation et emploi

40 adultes bénéficiaires du programme AIR en file active au 31-12-18 (sur 87 bénéficiaires au total avec enfants) :

11 adultes francophones (28%) et **29** allophones (72%)

16 adultes sont non scolarisées (40%)

17 adultes présentent un niveau inférieur ou égal à la 3^e (42%)

7 adultes présentent un niveau égal ou supérieur au bac (18%)

7 entrées en formations FLE prescrites par l'OFII (dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine)

3 accès à l'emploi (interim et CDI chez Envie Rhône)



RHÔNE (69)

Centre de santé mentale ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 11 salariés

Coordonnées: 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

La demande de soins s'est maintenue à un niveau élevé en 2018, avec des pics de sollicitation moins marqués en juin et en octobre que l'année précédente. On note un élargissement des orientations reçues qui proviennent de plus de 180 structures ou personnes différentes (centres d'hébergement, structures hospitalières, centres de santé, services sociaux, médecins libéraux, associations caritatives, dispositifs d'insertion, avocats et juristes, bénévoles, particuliers, etc.).

L'adaptation de l'organisation des entrées sur le dispositif de soins a permis de maintenir un délai d'attente raisonnable entre l'orientation et la première consultation d'évaluation qui s'établit à 2,5 mois (77 jours), malgré des mouvements de personnel soignant.

Pour la première fois le nombre de ressortissants de République démocratique du Congo a supplanté ceux d'Arménie, tandis que l'Albanie reste le premier pays d'origine des patients et que le nombre de ressortissants du Nigéria progresse. 71,6% des patients orientés sur l'année sont allophones, ce qui nécessite un recours important à l'interprétariat professionnel. Le profil de la patientèle a changé également : davantage d'hommes, parmi lesquels plus de jeunes et de personnes isolées ; globalement plus de personnes sans domicile, fragilisées par la précarité (32% des personnes orientées sur ESSOR) et ne bénéficiant pas ou peu d'accompagnants sociaux.

Ces évolutions, ainsi que l'accélération des procédures de demande d'asile, qui toutes deux impactent les capacités de la patientèle à s'inscrire dans un parcours de soins pérenne, ont amené l'équipe du centre à initier fin 2018 une réflexion sur l'adaptation des modalités de prise en charge.

Orientation

Les personnes sont orientées par les structures du Dispositif national d'accueil (DNA) (45%, dont 39% d'une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), par les partenaires hors DNA (37% orientées par des associations caritatives, des centres d'hébergement hors DNA, des professionnels de santé ou du social), ou bien se présentent d'elles-mêmes (18%).

Elles sont convoquées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant.

A l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à débiter un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

Consultations

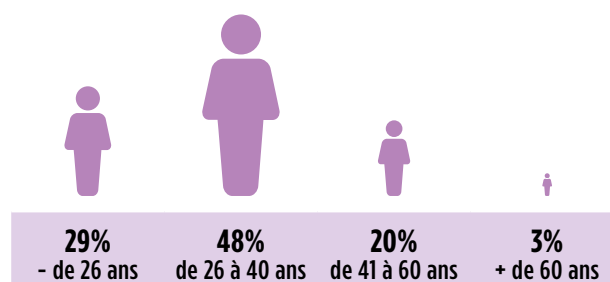
2 889 consultations (- 9% par rapport à 2017)

629 patients

femmes **47%**, hommes **53%**



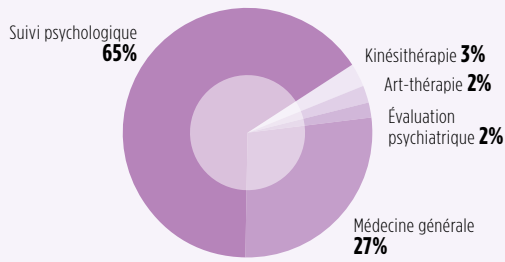
Répartition par classes d'âge



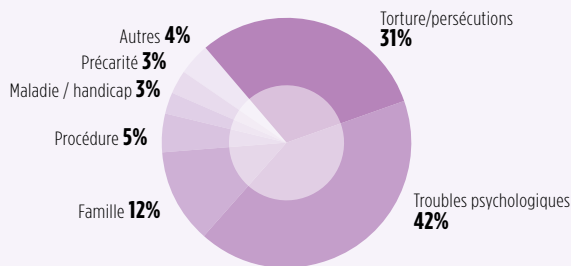
Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	78 personnes	12%
République démocratique du Congo	56 personnes	9%
Arménie	52 personnes	8%
Guinée	50 personnes	8%
Afghanistan	49 personnes	8%

Types de consultations



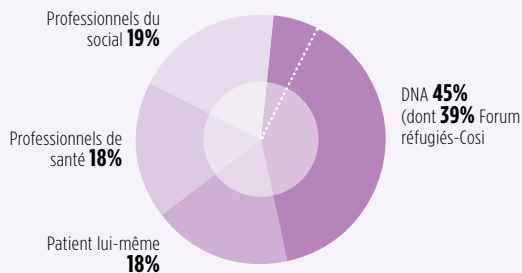
Motifs de consultation



L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

512 nouvelles demandes de soin
317 personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

Origine des orientations



Les nouveaux patients entrés en soins

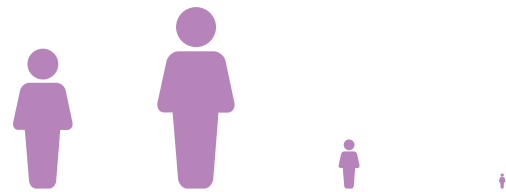
325 nouveaux patients (52% de la patientèle)



59% d'hommes

41% de femmes

Répartition par classes d'âge



37%
- de 26 ans

48%
de 26 à 40 ans

13%
de 41 à 60 ans

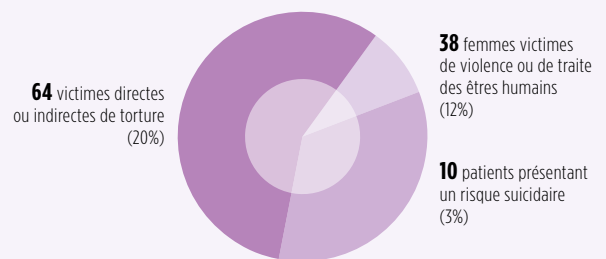
2%
+ de 60 ans

Nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Albanie	38 personnes	12%
Guinée	37 personnes	11%
République démocratique du Congo	35 personnes	9%
Afghanistan	28 personnes	9%
Nigéria	25 personnes	8%

Problématiques spécifiques des nouveaux patients





RHÔNE (69)
CRA de Lyon

Capacité d'accueil : 104 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : aéroport Lyon Saint Exupéry (à 27 km de Lyon), 69125 Colombier-Saugnieu

1500 personnes (dont **2 enfants**) ont été placées au CRA de Lyon durant l'année 2018. Des travaux ont été réalisés afin d'accueillir des hommes dans des chambres précédemment réservées aux femmes. Les femmes sont désormais dans les chambres anciennement réservées aux familles. Une seule famille, une mère avec ses 2 enfants mineurs, a été placée au CRA de Lyon cette année, sur le fondement d'une réadmission Dublin Allemagne. Elle a été libérée par la Préfecture après un refus d'embarquer, le lendemain de son placement.

Sur le dernier trimestre 2018, le nombre de retenus présents dans le centre a oscillé entre 90 et 95. Cette augmentation du nombre de places « homme » a occasionné une charge de travail un peu plus importante pour les intervenants de l'association et a été une source de tension dans le CRA. En effet, la promiscuité entre les personnes retenues dans les différentes cours et dans les chambres a parfois conduit à des altercations et à des bagarres. Tout au long de l'année, l'association a pu constater le manque de discernement des Préfectures, avec le placement en rétention de personnes souffrant de troubles psychiatriques importants ou de graves problèmes de santé. La rétention est extrêmement anxiogène pour ces personnes particulièrement vulnérables et peut conduire à des actes désespérés, tentatives de suicide ou automutilation.

Au cours de l'année 2018, le médecin de l'unité médicale a constaté, plus que les autres années, des situations d'incompatibilité avec la rétention (4 certificats médicaux établis). Par ailleurs, plusieurs femmes qui affirment être victimes de traite des êtres humains ont été placées au centre de rétention de Lyon cette année. L'une d'elle a été libérée à la demande de l'OFPPRA et prise en charge et hébergée par Forum réfugiés-Cosi, à sa sortie du centre de rétention.

Dans ce contexte, l'allongement de la durée de rétention qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2019 est une réelle source d'inquiétude. Enfin, des travaux d'extension prévus au cours de l'été 2019 porteront la capacité du CRA de Lyon à 140 places. Cette extension est extrêmement préoccupante pour l'ensemble des partenaires présents au sein du centre de rétention.

Personnes placées

1500 personnes placées dont **1497** personnes isolées et **1** famille (1 adulte, 2 enfants). (+7,3% par rapport à 2017).



92% d'hommes

8% de femmes

74 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	19%
Albanaise	16%
Tunisienne	14%
Marocaine	8%
Roumaine	7%

Rétention et éloignement*

*Sur les 1500 personnes (dont deux enfants) placées en 2018, 91 étaient encore présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **19 jours**

46% des personnes ont été libérées

43% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

7% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

197 demandes d'asile enregistrées

1 statut de réfugié accordé.



CORRÈZE (19)

CADA de Peyrelevalade

Date d'ouverture : avril 2015**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée**Capacité d'accueil :** 70 places**Type d'hébergement :** collectif**Équipe :** 6 salariés**Coordonnées :** 1 Route des Pauses - BP 60012 - 19290 Peyrelevalade

Le CADA de Peyrelevalade accueille des demandeurs d'asile, sur orientation nationale de l'OFII. En 2018, les 124 personnes accueillies représentent 21 nationalités différentes. Sur l'ensemble des demandeurs d'asile, 60% ont obtenu le statut de réfugié ou une protection subsidiaire. 40% ont été déboutés. Ces chiffres sont à l'opposé de la moyenne nationale (40% statutaires / 60% déboutés)

Le taux de rotation de 80% s'explique par une attention particulière portée à la fluidité du dispositif. De fait, il est à noter qu'aucune personne en présence en indue n'est à comptabiliser en 2018. Le délai moyen de sortie des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) est de 106 jours, ce qui témoigne de l'efficacité des démarches d'insertion engagées sur le territoire. En effet, sur 28 personnes, la moitié (14) a accédé à un logement autonome, quatre ont été orientés en CPH, huit ont trouvé une solution personnelle (famille, ami...) et deux ont été hébergés dans des structures de droit commun de type foyer/CHRS. De même, six ont trouvé un emploi en CDD avant leur sortie de centre, une est entrée dans le dispositif « garantie jeune » et une en formation d'aide-soignante.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par des mouvements au niveau du personnel : l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service et l'embauche d'un chargé de vie collective, poste pour partie vacant depuis un an.

Personnes accueillies

124 personnes dont **91** en famille et **33** isolées

60% adultes et **40%** enfants

21 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	17%
Albanie	15%
Afghanistan	14%
Côte d'Ivoire	14%
Guinée (Conakry)	14%

Séjour

58 personnes entrées, **54** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **348 jours**

Taux de rotation : **80%**

Taux d'occupation : **94%**

Accompagnement juridique

39 personnes entrées en procédure normale

18 personnes entrées en procédure accélérée

1 autre situation administrative

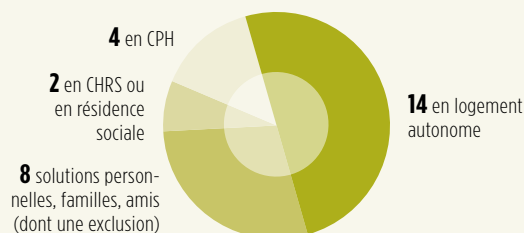
25 décisions définitives (47 décisions rendues au total car : 9 statuts OFPRA, 22 rejets OFPRA, 6 statuts CNDA et 10 rejets CNDA)

15 accords (**9** statuts de réfugié, **6** protections subsidiaires)

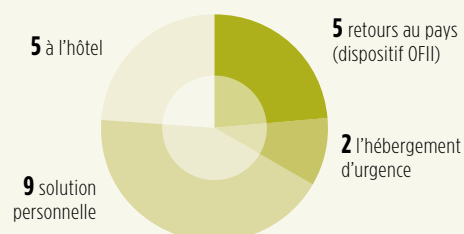
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : **60%**
dont 60% par l'OFPRA (4 statuts, 5 protections subsidiaires), 40% par la CNDA (5 statuts, 1 protection subsidiaire)

Sorties

28 bénéficiaires d'une protection internationale



21 personnes déboutées de leur demande d'asile



Autres situations

4 départs volontaires, **1** exclusion

Délai moyen de sortie : 106 jours répartis comme suit :

121 jours pour les personnes relogées ;

83 jours pour les personnes sorties en CPH et

95 jours pour les « autres sorties »

Activité d'intégration

33 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

10 baux signés dans l'année

6 entrées en formation/emploi : 1 en « garantie jeune », 4 embauchés en CDD, 1 en formation aide-soignante

21 personnes ont signé le CIR

Capacité d'accueil : 66 places

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 162 Avenue Clément Ader Courbessac - 30000 Nîmes

Le nombre de placements au CRA de Nîmes a fortement augmenté en 2018 (1196, contre 925 en 2017). Plus d'un quart des personnes placées l'ont été par la préfecture des Bouches-du-Rhône (26% contre 9% en 2017), qui est ainsi devenue la première préfecture de placement. Face aux nombreuses irrégularités entachant les procédures d'interpellation et de retenue ou de garde à vue dont ont fait l'objet les étrangers avant leur placement, le juge des libertés et de la détention près le Tribunal de grande instance de Nîmes a refusé un nombre important de demandes de prolongation de la rétention faites par les préfectures (506 annulations de mises en rétention).

Si le nombre de personnes réadmissibles dans un pays européen continue de chuter (7%), le nombre de personnes éloignées vers leur pays de nationalité s'est stabilisé (21%).

L'année 2018 a été marquée par la répétition de placements de personnes vulnérables. Atteintes de sérieux troubles mentaux, isolées et SDF, ces personnes ont fait l'objet de multiples placements en rétention sans jamais être éloignées, faute de délivrance de laissez-passer. Par ailleurs, les femmes roumaines en situation de prostitution demeurent une cible privilégiée des Préfectures du Gard et de l'Hérault. Ainsi, 90 des 158 femmes entrées en 2018 étaient de nationalité roumaine, certaines ayant été placées jusqu'à 4 fois dans l'année.

Les relations avec le greffe et la direction du CRA sont très bonnes : les échanges sont courtois et la communication d'information est fluide. Il en va de même des relations entretenues avec l'OFII et avec le service médical.

En vue d'anticiper le retour annoncé du CRA en pleine capacité d'accueil (126 places), un premier renfort de 30 fonctionnaires de police a eu lieu en septembre. Cela a considérablement facilité l'exercice de notre mission, nous permettant d'avoir quasi-systématiquement une escorte à disposition. Nous envisageons aussi le recrutement de 1,5ETP pour mieux parer à cette augmentation.

Des revendications ethniques sont souvent source de plaintes et tensions avec certaines

Personnes (viande halal...). Aussi, le refus de prise en compte de ces revendications par le service hôtelier, engendre un gaspillage important de nourriture par les personnes retenues, qui réclament en échange, mais en vain, de plus grandes portions de pain et du poisson.

Personnes placées

1 196 personnes placées



87% d'hommes

13% de femmes

71 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	26%
Marocaine	17%
Tunisienne	15%
Roumaine	10%

Rétention et éloignement*

*Sur les 1190 personnes placées en 2018, 32 étaient encore présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **12 jours**

64% des personnes ont été libérées

21% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

7% des personnes placées ont été réadmissibles dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

17 demandes d'asile enregistrées.

Aucun statut de réfugié accordé.



HAUTE-GARONNE (31)

Plate-forme d'accueil de Toulouse

Date d'ouverture : 9 janvier 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés sur le dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées et de l'Ariège.

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 394 Route de Saint Simon - CS93793 - 31037 Toulouse Cedex 1

L'année 2018 a été marquée par une forte augmentation des flux d'arrivées sur Toulouse (+24%), notamment dans la seconde moitié de l'année, et une confirmation de la congestion du système d'hébergement dédié. Les personnes en provenance d'Albanie, première nationalité représentée, appartenant quasi exclusivement à la communauté Rom, ont constitué le quart du flux d'arrivées global. Un phénomène nouveau de création de campements sauvages est alors apparu dans plusieurs endroits de la ville, entraînant des difficultés d'ordre sanitaire et social, et plusieurs opérations de démantèlement par les services de l'État. La Géorgie et la Guinée sont les deux pays

ayant connu l'augmentation d'arrivées la plus notable, avec l'apparition de problématiques importantes de santé, jusque-là plus marginales. L'accompagnement général de la SPADA s'est retrouvé également bouleversé par ces modifications de flux, de problématiques, et de contexte global de crise.

La SPADA a ainsi dû s'adapter et parfois au prix de la qualité de son accompagnement, afin de permettre à l'ensemble des demandeurs de pouvoir exprimer leur besoin de protection et que ceux placés sous procédure Dublin puissent bénéficier d'un minimum d'information.

Pré-GUDA

4 198 enregistrements de souhaits de demande d'asile

soit **2 516** ménages dont **1 865** isolés

26% d'enfants et **74%** d'adultes

85 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	1 050 personnes	25%
Algérie	544 personnes	13%
Géorgie	293 personnes	7%
Guinée et Nigéria	240 personnes	5,7%

Post-GUDA

3 078 personnes accompagnées

soit **1 908** ménages dont **1 341** isolés

26,4% d'enfants et **73,7%** d'adultes

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	826 personnes	26,8%
Algérie	389 personnes	12,6%
Géorgie	236 personnes	7,7%
Guinée	226 personnes	7,3%
Nigéria	202 personnes	6,6%

Domiciliation

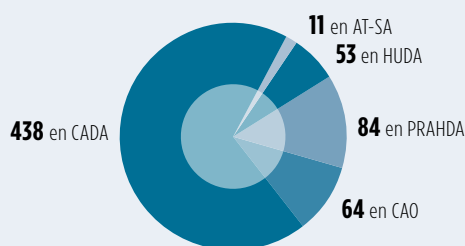
2 890 domiciliations réalisées

2 309 boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation hébergement

2 204 orientations vers une solution alternative

650 orientations vers un hébergement asile



Accompagnement juridique

896 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

56 informations collectives

225 informations individuelles

Accompagnement social

1 773 dossiers PUMA/CMU

56 accompagnements à la scolarité

22 accompagnements à l'accès à un compte bancaire



HÉRAULT (34)
CRA de Sète

Capacité d'accueil : 38 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 15 quai François Maillol - 34200 Sète

On note une nette augmentation du nombre de personnes placées (23%) et une diminution de la durée d'enfermement, passant de 16 jours en moyenne en 2017 à 11 jours en 2018. Cette réduction s'explique en grande partie par une hausse des libérations des personnes, en particulier par les juges (36% en 2017 contre 51% en 2018), mais aussi par les préfectures elles-mêmes (5% en 2017 contre 11% en 2018).

Le CRA a connu un manque d'effectif de police impactant grandement l'exercice des droits et les conditions de rétention, jusqu'au mois de septembre. Lorsque la rétention des personnes a été prolongée alors qu'elles n'avaient pas été présentées en audience devant le Juge des libertés et de la détention (JLD), et n'avaient par conséquent pas pu voir un avocat, du fait de ce problème d'effectif, les juges de la cour d'appel les ont libérées.

Ce manque d'effectif a eu également un impact sur l'exercice de la mission de l'association, puisque l'équipe n'avait plus accès à la zone de rétention. En effet, pour rencontrer et informer les personnes sur leurs droits, l'équipe dépend de la disponibilité des policiers qui doivent les escorter vers le bureau de l'association.

L'état de santé des personnes placées en rétention se dégrade un peu plus chaque année, tant sur le plan de la santé physique que psychologique, avec une aggravation des pathologies traitées ou découvertes au CRA.

L'état de santé psychologique des retenus est particulièrement préoccupant, on remarque une augmentation des placements de personnes avec de lourds troubles psychologiques et les décompensations au CRA se sont amplifiées entraînant parfois l'émission d'un certificat médical d'incompatibilité de l'état de santé avec la rétention. Les actes auto-agressifs se sont gravement multipliés (scarifications, tentatives de suicide, ingestion de lames ou de batteries...) entraînant parfois des mises à l'isolement. Les grèves de la faim se sont également multipliées cette année avec un durcissement des conditions d'hospitalisation.

Personnes placées

494 personnes placées (hommes uniquement)

50 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	29%
Algérienne	20%
Tunisienne	11%

Rétention et éloignement*

*Sur les 494 personnes placées en 2018, 13 étaient encore présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **11 jours**

70% des personnes ont été libérées

13% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

11% des personnes placées ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

40 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé.



PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Aéroport de Perpignan, Rue des Frères Voisins - Lotissement Torre Milla - 66000 Perpignan

750 personnes (hommes uniquement) ont été enfermées au CRA en 2018, soit une baisse de 15% par rapport à 2017 (883). Le nombre de procédures « SCHENGEN » est en nette diminution. Le taux d'éloignement connaît également une baisse significative, passant de plus 70% à près de 39%.

De nombreuses personnes sont placées au centre sur le fondement d'une obligation de quitter le territoire pour in fine être mises sous le régime « Dublin », alors que de nombreux indices laissent entrevoir une telle issue dès le début de la rétention. L'Italie demeure le principal pays de réadmission.

Devant la juridiction judiciaire de premier degré, des problèmes subsistent quant au bon déroulement des audiences. Des avocats refusent souvent de soutenir les mémoires des personnes retenues, envoyés par l'intermédiaire de l'association. Cependant, le réel investissement des avocats du barreau de Montpellier permet aux personnes retenues de bénéficier d'une défense appropriée devant la juridiction administrative et la Cour d'Appel.

Plusieurs personnes provenant d'une zone de guerre ont été admises au centre en 2018. A ce titre, 27 soudanais ont été placés en rétention venant majoritairement du Darfour. Aucun n'a été éloigné vers son pays d'origine.

Les relations avec les différents intervenants sont cordiales et respectueuses des missions de chacun. Durant l'année 2018, Forum réfugiés-Cosi s'est également rapproché des différentes associations présentes sur le territoire départemental, dans le but de favoriser le relai dans la prise en charge des personnes libérées à la fin de la rétention.

Personnes placées

750 personnes placées

65 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	18%
Algérienne	16%
Sénégalaise	10%

Rétention et éloignement*

*Sur les 750 personnes placées en 2018, 36 étaient encore présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **16 jours**

52% des personnes ont été libérées

17% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

22% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

48 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé.



TARN-ET-GARONNE (82)

Plate-forme d'accueil de Montauban

Date d'ouverture : 3 mars 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés dans le dispositif national d'accueil et orientés par l'OFIL, présents sur les départements du Tarn et Garonne, du Lot, du Tarn et de l'Aveyron.

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 43-47 boulevard Garriçon, BP 10526, 82005 Montauban

L'année 2018 a été marquée par l'augmentation des flux d'arrivées à Montauban, notamment de familles albanaises et géorgiennes. Cela a entraîné, au cours du second semestre, une pression sur l'hébergement de droit commun local. Un second accueil de jour a été

créé et certaines places hivernales ont été pérennisées, pour pallier cette demande croissante de mise à l'abri des demandeurs d'asile. Par ailleurs, le maintien de la communauté sahraouie, ancrée depuis quelques années, persiste sur la localité.

Pré-GUDA

783 enregistrements de souhaits de demande d'asile
soit **437** ménages dont **309** isolés
28% d'enfants et **72%** d'adultes

54 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	106 personnes	14%
Sahara occidental*	83 personnes	11%
Afghanistan	39 personnes	9%
Géorgie	62 personnes	8%
Russie	60 personnes	8%

* personnes enregistrées comme étant de nationalité indéterminée

Post-GUDA

374 personnes accompagnées
soit **236** ménages dont **174** isolés
22% d'enfants et **78%** d'adultes

36 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	69 personnes	18%
Sahara occidental	60 personnes	16%
Géorgie	58 personnes	15%
Nigéria	22 personnes	6%
Russie	21 personnes	6%

* personnes enregistrées comme étant de nationalité indéterminée

Domiciliation

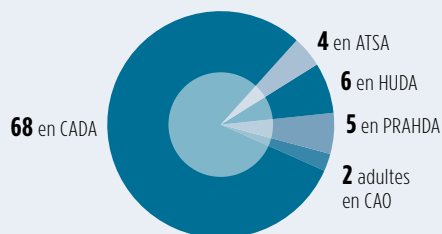
280 domiciliations réalisées

182 boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation hébergement

187 orientations vers une solution alternative

85 orientations vers un hébergement asile



Accompagnement juridique

152 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

38 informations individuelles

Accompagnement social

82 dossiers PUMA/CMU

85 accompagnements à la scolarité

11 accompagnements à l'accès à un compte bancaire



TARN-ET-GARONNE (82)

Programme ARISE • Montech et Réalville

Date d'ouverture : Avril 2018

Durée du programme : un an, fin de l'opération en avril 2019

Bénéficiaires : 35 réfugiés syriens

Type d'hébergement : accès direct à des logements en bail glissant

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Programme ARISE / PADA - 43 Boulevard Garisson - 82 000 Montauban

Personnes accueillies et accompagnées

10 ménages syriens de quatre à huit personnes



23 adultes



32 enfants mineurs

Logement

10 logements chez le bailleur social OPAC du Rhône

Formation et emploi

Niveaux d'études :

8 personnes jamais scolarisées,

1 a un niveau inférieur à la 3^e,

7 ont un niveau 3^e,

3 ont un niveau bac

2 ont un niveau bac+2

Tous avaient besoin d'un interprète en arrivant à l'exception d'une personne qui parle anglais.

24 personnes ont bénéficié d'une formation en Français langue étrangère dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (FLE CIR).

Les inscriptions à Pôle emploi sont en cours pour l'ensemble des adultes en recherche d'emploi et de formation professionnelle. Les adultes de moins de 25 ans bénéficient d'un accompagnement en mission locale, à travers le dispositif PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie).





Programme Accelair • Occitanie

Personnes accompagnées

Sur les quatre mois de mise en œuvre des programmes en Occitanie, **169** ménages, soit **282** personnes, ont été accompagnés.

Parmi eux, **73%** des adultes sont non francophones et **9%** des adultes sont illettrés.

Cinq principaux pays d'origine

Albanie	17%
Afghanistan	16%
Syrie	9%
Soudan	7%
Somalie	3%



ARIÈGE, LOT, TARN ET GARONNE (09, 46, 82) Programme Accelair

Date d'ouverture : 3 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départements de l'Ariège, du Lot et du Tarn et Garonne après le 1er janvier 2018 (ménages relocalisés DIHAL)

Équipe : 5 salariés

Partenaires : Hérisson Bellor (09), Lot pour toits (46) Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés (82)

Coordonnées Accelair Inter-départements :

- Accelair 09 : 26 chemin de la Chartreuse, 09200 Pamiers
- Accelair 46 : 2968 boulevard de la Madeleine, 46300 Gourdon
- Accelair 82 : 24 rue Caussat, 82000 Montauban

Personnes accompagnées

ARIÈGE

18 ménages, soit **20** enfants et **22** adultes, dont **9** personnes isolées, 55% femmes, 45% hommes,

12 nationalités différentes

LOT

20 hommes isolés

4 nationalités différentes

TARN ET GARONNE

21 ménages, **13** enfants et **25** adultes, dont **15** personnes isolées
28% femmes, 72% hommes

11 nationalités différentes

Le logement

38 ménages accompagnés, soit **61** personnes dont 38% des adultes sont des femmes

3 baux ont été signés (10 personnes)

2 personnes (2 ménages) sont entrées en hébergement : 1 en résidence sociale et 1 en hébergement d'insertion.

La formation

65 adultes accompagnés, dont 28% de femmes.

21 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois de formation, dont 52% de femmes.

27 formations débutées entre le début du programme et la fin de l'année 2018 (soit 4 mois), dont 42% ont bénéficié à des femmes.

24 formations FLE dont 38% ont bénéficié à des femmes : 15 dans le cadre du Contrat d'intégration républicain (CIR).

2 formations (pré)professionnelles ou qualifiantes dont 50% ont bénéficié à des femmes.

L'emploi

65 adultes accompagnés, dont 28% de femmes

3 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois d'emploi, dont 50% de femmes.

12 contrats signés entre le début du programme et la fin de l'année (soit 4 mois) : 1 CDI, 8 CDD, 2 PMSMP, 1 contrat d'apprentissage.



HÉRAULT (34) Programme Accelair

Date d'ouverture : 24 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Hérault après le 1er juin 2018

Équipe : 4 salariés

Partenaire : Adages

Coordonnées : 265 avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

Personnes accompagnées

36 ménages, soit **19** enfants et **43** adultes, dont **26** personnes isolées, 74% femmes, 26% hommes

14 nationalités différentes

Le logement

17 ménages accompagnés, soit **18** personnes dont 17% des adultes sont des femmes

5 entrées en hébergement, soit 3 en hébergement d'insertion et 2 en hébergement d'urgence

La formation

36 adultes accompagnés, dont 20% de femmes.

15 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois de formation, dont 20% de femmes.

15 formations débutées entre le début du programme et la fin de l'année 2018 (soit 4 mois), dont 20% ont bénéficié à des femmes.

14 formations FLE dans le cadre du Contrat d'intégration républicain (CIR), dont 20% ont bénéficié à des femmes.

1 reprise d'étude (1 homme).

L'emploi

36 adultes accompagnés, dont 20% de femmes

2 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois d'emploi, dont 1 femme.

5 contrats signés entre le début du programme et la fin de l'année (soit 4 mois) : 1 CDI, 4 période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).



HAUTE-GARONNE (31) Programme Accelair

Date d'ouverture : 3 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de la Haute-Garonne après le 1er juin 2018

Équipe : 7 salariés

Partenaires : ARSEEA, France Horizon

Coordonnées : 60 boulevard Déodat de Séverac - 31300 Toulouse

Personnes accompagnées

74 ménages, soit **28** enfants et **85** adultes dont **55** personnes isolées, 37% femmes, 63% hommes

33 nationalités différentes

Le logement

45 ménages accompagnés, soit 66 personnes dont 42% des adultes sont des femmes

12 baux ont été signés (20 personnes)

12 personnes (4 ménages) sont entrées en hébergement : 1 en résidence sociale, 6 en hébergement d'insertion et 5 en hébergement d'urgence

La formation

64 adultes accompagnés, dont 30% de femmes.

44 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois de formations, dont 21% de femmes.

44 formations débutées entre le début du programme et la fin de l'année 2018 (soit 4 mois), dont 21% ont bénéficié à des femmes.

34 formations FLE dont 21% ont bénéficié à des femmes : 26 dans le cadre du Contrat d'intégration républicain (CIR), 8 autres.

10 formations professionnelles : 9 (pré)professionnelles ou qualifiantes, 1 reprise d'études. 20% des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes.

L'emploi

64 adultes accompagnés, dont 30% de femmes

5 adultes ayant bénéficié d'au moins 1 mois d'emploi, dont aucune femme.

5 contrats signés entre le début du programme et la fin de l'année (soit 4 mois) : 1 CDI, 1 CDD, 3 CDDI.



ALPES-MARITIMES (06)

Plate-forme d'accueil de Nice

Date d'ouverture : 22 février 2011

Bénéficiaires : Tous les demandeurs d'asile avant le passage au guichet unique (GU), puis les demandeurs d'asile non hébergés après le passage au GU

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 75 Boulevard Grosso, puis 111 Boulevard de la Madeleine depuis le 18 juin 2018

L'année 2018 a été marquée par le déménagement de la plate-forme dans des locaux plus grands, permettant d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'assurer aux salariés des conditions de travail plus agréables. L'équipe s'est stabilisée. Si le nombre d'arrivées par l'Italie a baissé, la tension sur le premier accueil est toujours forte, et les critères de mise à l'abri plus sévères. A partir du 1er janvier 2018, le territoire des Alpes-Maritimes a par ailleurs été choisi pour expérimenter la mise en œuvre d'un Pôle régional Dublin, d'abord pour une période de six mois, renouvelée en juillet puis pérennisée en 2019. La Préfecture

de Marseille est ainsi devenue la référence pour le traitement des dossiers des personnes placées sous procédure Dublin pour l'ensemble de la région PACA. Cette expérimentation s'est avérée complexe. Elle a généré un grand nombre de difficultés, notamment pour les requérants qui ne percevaient pas encore l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et qui n'ont soit pas pu se rendre à Marseille et ont été déclarées en fuite, soit s'y sont rendus sans pouvoir régler les coûts de transport et ont été verbalisés.

Pré-GUDA

2 917 personnes enregistrées (2 336 adultes et 581 enfants), soit **1 965** ménages dont **1 567** isolés.

20% enfants et **80%** adultes

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Géorgie	319 personnes	11%
Erythrée	308 personnes	11%
Russie	267 personnes	9%
Soudan	262 personnes	9%
Albanie (ex-aequo avec la Bosnie Herzégovine)	222 personnes	8%

Post-GUDA

1 633 Nombre de personnes accompagnées, soit **917** ménages dont **617** isolés

28% enfants et **72%** d'adultes

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Russie	251 personnes	15%
Géorgie	249 personnes	15%
Nigeria	181 personnes	11%
Albanie	162 personnes	10%
Bosnie Herzégovine	137 personnes	8%

Domiciliation

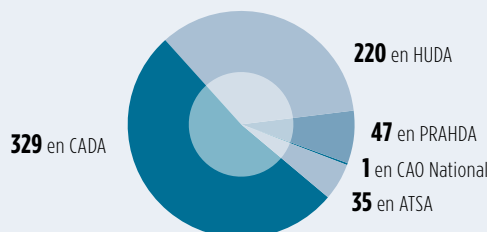
1 517 domiciliations nouvelles

1 189 boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation hébergement

855 personnes orientées vers une solution alternative

632 personnes vers un hébergement asile



Seuls **39%** des entrées post GUDA ont bénéficiés d'une orientation. La majorité des isolés et des familles dépend de l'urgence sociale.

Accompagnement juridique

779 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA
779 informations individuelles

Accompagnement social

912 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU
149 enfants accompagnés vers la scolarité
578 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire

Arrivé à la PADA en juillet 2017, après être passé par la ROYA, Mr S. de nationalité soudanaise a été placé sous procédure Dublin, l'Italie étant responsable de l'étude de sa demande de protection. Il accède finalement à la procédure normale au début de l'été 2018 et obtient le statut de réfugié en première instance en décembre 2018. Mr n'a pas pu bénéficier d'un hébergement pendant toute la durée de sa procédure.

histoire de...



Capacité d'accueil : 38 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

Le nombre de placements en rétention a fortement diminué, passant de 1 029 à **810** entrées en 2018, soit une baisse de 21% par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le délai de rétention s'est rallongé (de 12 à 15 jours), entraînant un accroissement des incidents au CRA. La vétusté du centre, l'exiguïté des lieux, l'absence totale d'activité rendent les conditions de rétention très difficiles. L'Unité médicale du centre de rétention fait état d'une multiplication des états d'agitation, et de traumatismes tels que bagarres et fractures.

La capacité du CRA a augmenté, passant de 38 à 40 places. Créé de manière temporaire, le local de rétention d'une capacité de deux places et situé à l'aéroport de Nice s'est finalement pérennisé. Les placements puis les transferts au CRA, tardifs voire hors délai des recours contentieux, y sont devenus quotidiens, entravant l'exercice effectif des droits des personnes retenues et compliquant les conditions d'exercice de la mission de l'association.

42% des personnes placées ont été libérées par un juge. Pour 35% d'entre elles, le Juge des libertés et de la détention (JLD) de Nice et la Cour d'appel d'Aix-en-Provence ont rejeté des demandes de prolongation sur une irrégularité de procédure, ou annulé des placements en rétention jugés non nécessaires au vu des garanties de représentation. On note une diminution de 4% par rapport à 2017 du nombre de personnes placées qui ont été éloignées (31%) (à destination du pays d'origine ou en réadmission Schengen ou Dublin).

Les relations avec la Police aux frontières et son nouveau chef restent cordiales. Les bonnes relations avec les différents intervenants au CRA, UMCRA et OFII, permettent une bonne communication dans un cadre d'aide à l'exercice des droits contraint. Ceci est la conséquence de la tentative de mise en application de l'instruction ministérielle du 16 octobre 2017, faisant suite à l'attentat du 8 octobre 2017 à Marseille, pour des étrangers qui représenteraient une menace pour l'ordre public ou qui sont incarcérés en fin de peine. Le nombre de sortants de maison d'arrêt a augmenté (156) et représente le deuxième motif d'interpellation – 32% d'éloignement contre 38 de libérations par les juges.

Personnes placées

810 personnes placées (hommes uniquement)

67 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	34%
Algérienne	12%
Marocaine	10%
Albanaise	6%

Rétention et éloignement*

*Sur les 810 personnes placées en 2018, 35 étaient toujours présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **15 jours**

64% des personnes ont été libérées

24% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

7% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

43 demandes d'asile enregistrées
Aucun statut de réfugié accordé.



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Plate-forme d'accueil de Marseille

Date d'ouverture : 14 janvier 2016

Bénéficiaires : Primo-arrivants et demandeurs d'asile

Équipe : 12 salariés

Coordonnées : 5 Rue Halle Puget - CS 30460 - 13232 Marseille Cedex

L'année 2018 a été marquée par une augmentation quasi constante du flux de primo-arrivants sollicitant une protection internationale (+ 10% par rapport à 2017). L'augmentation des arrivées a engendré mécaniquement un rallongement du délai de convocation au guichet unique.

En parallèle, les tensions avec le voisinage se sont accrues en raison des squats qui ont commencé à s'établir de manière structurelle devant la plateforme. Les locaux de la plate-forme trop exigus au regard du niveau des flux et ne permettant pas,

sinon d'internaliser la file d'attente ou au moins d'en intégrer une bonne partie, ont également contribué à alimenter les tensions. Une collaboration étroite avec la déléguée de la Préfète a permis de répondre, en partie, aux diverses tensions et incidents qui ont émaillé l'activité 2018 et qui se sont fortement répercutés sur les conditions de travail de l'équipe de la plate-forme, entraînant une fermeture de cette dernière pendant une dizaine de jours en septembre.

Pré-GUDA

6 397 convocations au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) soit 6 116 personnes enregistrées (5 048 adultes et 1 068 enfants) ; soit **4 294** ménages soit **3 463** isolés
17% enfants et **83%** adultes

87 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	19%
Algérie	15%
Albanie	11%
Turquie	6%
Syrie	6%

Post-GUDA

4 909 personnes accompagnées
soit **3 347** ménages dont **2 674** personnes isolées
3 980 adultes et **929** enfants ; 19% enfants et 80% adultes

81 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	21%
Algérie	14%
Albanie	11%
Guinée	5%
Serbie	5%

Domiciliation

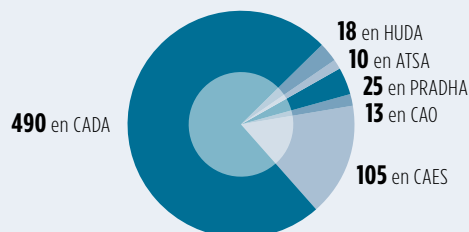
4 417 domiciliations réalisées

4 177 boîtes postales actives au 31 décembre 2018

Orientation hébergement

1 797 personnes orientées vers une solution alternative

661 personnes vers un hébergement asile
380 adultes et **281** enfants



Accompagnement juridique

1 887 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

407 personnes ont bénéficié d'informations individuelles

Accompagnement social

1 996 personnes accompagnées pour l'ouverture des droits PUMA/CMU

1 018 enfants accompagnés vers la scolarité

1 049 personnes accompagnées dans l'ouverture d'un compte bancaire



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Dispositif hôtel-asile • Marseille

Date d'ouverture : 1^{er} décembre 2017

Bénéficiaires : personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou PS)

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 5 rue Halle Puget - CS 30460 - 13232 Marseille cedex 1

La création du dispositif hôtel-asile intervenue fin 2017-début 2018 a eu pour vocation d'assurer un meilleur suivi des demandeurs d'asile hébergés dans les différents hôtels de l'agglomération marseillaise.

Par l'affectation de professionnels dédiés, l'ouverture de ce dispositif a ainsi permis de développer un suivi administratif spécifique pour les personnes accueillies dans ce cadre et d'assurer des diagnostics sociaux pour les ménages vulnérables.

Cette action est réalisée en lien étroit avec l'association HPF qui assure la réservation hôtelière. L'équipe de Forum réfugiés-Cosi affectée à ce dispositif s'est mobilisée pour reprendre et développer les accompagnements des personnes accueillies au moment du changement d'opérateur et de leur proposer un suivi plus proche et spécifique.

Les demandes de mise à l'abri ont été relativement fortes durant les premiers mois d'ouverture. Le dispositif a atteint près de 1200 places en début d'année avant de diminuer progressivement au fil des mois pour atteindre 940 places en fin d'année. La majorité des personnes hébergées relève de la procédure Dublin et se trouve composée de ménages avec enfants de moins de trois ans.

Personnes accueillies

Les ménages accueillis sont majoritairement des familles de 3 personnes avec enfants en très bas âge.

Il s'agit également de ménages avec des vulnérabilités particulières (handicap moteur, mental) pour qui les orientations en hébergement au sein du dispositif national d'accueil sont difficiles, au regard du faible nombre de places adaptées à ce public.

Plus de 70% des ménages mis à l'abri sont en procédure Dublin.

Séjour

1922 entrées, **966** sorties

930 personnes prises en charge en moyenne par mois

La durée de prise en charge des familles au cours de l'année : **256 jours** par ménage.

Une demande de mise à l'abri constante et forte

Malgré le développement des capacités d'accueil dans les différentes structures d'accueil pour demandeurs d'asile, l'hébergement à l'hôtel constitue encore une solution de mise à l'abri fortement nécessaire dans le département des Bouches-du-Rhône. En l'absence de places disponibles dans les centres d'accueil, la mobilisation du parc hôtelier demeure une possibilité souple et réactive pour accueillir rapidement les plus vulnérables.

Ainsi, si le nombre de personnes prises en charge dans ce cadre a diminué en fin d'année pour descendre en dessous des 1000 places mobilisées chaque nuit, le volume d'accueil demeure très important.

Une grande partie des personnes accueillies sont des ménages avec des enfants de moins de trois ans.





BOUCHES-DU-RHÔNE (13) CAES de Septèmes-les-Vallons

Date d'ouverture : 15 juin 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en amont et en aval du passage au Guichet unique (GU)

Capacité d'accueil : 150 personnes

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-Les-Vallons

Le CAES (Centre d'Accueil et D'Évaluation des Situations) a pour mission d'accueillir des familles primo-arrivantes vulnérables signalées par la plate-forme de Marseille dans l'attente de leur passage au Guichet unique, ou en aval du passage au Guichet unique via une orientation par l'OFIL.

Le CAES s'est installé dans un grand bâtiment, ancien établissement hôtelier, géré par le groupe FERRE. Cet établissement accueillait déjà préalablement des demandeurs d'asile hébergés dans le cadre d'un dispositif spécifique d'hébergement à l'hôtel.

Les premiers temps ont été dévolus à l'évaluation sociale, sanitaire, juridique et administrative du public déjà présent. Sur la base de ces diagnostics, il s'est ensuite agi pour l'équipe du CAES, d'élaborer et de mettre en œuvre les accompagnements adaptés à chaque situation.

La gestion hôtelière (propreté, sécurité, espaces collectifs...) étant dévolue au propriétaire du bâtiment, l'équipe du CAES a également produit un travail important sur la période de démarrage, pour engager avec le propriétaire un processus d'amélioration des conditions d'accueil (réfectoire, buanderie) et d'hébergement.

Dans un second temps, le CAES s'est attaché à développer le partenariat de proximité avec les structures sociales, culturelles ou d'aide caritative.

Personnes accueillies

247 personnes accueillies

247 personnes entrées

107 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **182 jours**

Taux de rotation : **118%**

Taux d'occupation : **78%**

27 nationalités

Principaux pays d'origine	
Nigéria	20%,
Albanie	19%,
Guinée	7%,
Arménie ; Kosovo ; Serbie et Syrie	6%

Séjour

26 personnes entrées, **44** personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **111 jours**

Taux d'occupation : **51%**

Taux de rotation : **117%**

Accompagnement juridique

57 personnes entrées en procédure normale,

80 en procédure accélérée,

101 sous Dublin, 5 sous rendez-vous GUDA,

1 en attente de rendez-vous GUDA, 3 autres

38 décisions rendues, dont 21 définitives

Taux global sur le nombre de décisions rendues **29%**

dont par l'OFPRA **83%** (5 dont protection subsidiaire 4)

dont par la CNDA **17%** (protection subsidiaire 1)

Sorties

21 personnes déboutées, dont **8** en hébergement urgence, **3** solutions personnelles, **10** retours au pays OFIL.

8 personnes en cours de procédure, 5 personnes ont quitté le centre volontairement, et 3 ont disparu

9 personnes sous Dublin ont quitté le centre volontairement

69 personnes transférées en PRAHDA ou CADA

Délai moyen de sortie : **182 jours**

Activité d'intégration

5 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

Afin d'apporter un moment de convivialité au public accueilli, pour la fin d'année, l'équipe du CAES a organisé une fête de Noël. Le Secours Populaire, le Secours Catholique et l'association « Donne-moi la Clé », qui œuvrent à nos côtés au bon accueil des demandeurs d'asile, étaient présents lors des festivités.

Les demandeurs d'asile se sont réjouis de la venue du Père Noël. La musique a vibré dans ce lieu ainsi que les rires et les chants des enfants ravis des cadeaux et des papillotes.

histoire de...



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
CRA de Marseille

Capacité d'accueil : 136 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 13 Boulevard des Peintures - 13014 Marseille

1 187 personnes ont été placées au Centre de rétention administrative (CRA) de Marseille au cours de l'année 2018 soit une baisse de 8% par rapport à 2017. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la fermeture du CRA au mois d'août en raison d'une défaillance du système de circulation d'air et de distribution d'eau ainsi qu'à la fermeture d'une zone de vie suite à un incendie en septembre.

La zone d'accès contrôlée (ZAC) est hors service depuis le mois de septembre ce qui implique que les personnes retenues ont accès aux partenaires par l'intermédiaire d'un rondier. En raison d'un manque d'effectif régulier, Forum réfugiés-Cosi a souvent rencontré des difficultés pour avoir accès aux retenus.

Quatre personnes se sont déclarées mineures mais leurs minorités n'ont pas pu être établies devant les différentes juridictions. Ces personnes ont fait l'objet d'une libération pour défaut de reconnaissance consulaire. Les placements par les deux préfectures Corses ont connu une forte baisse. Ainsi le nombre de placement des préfectures de Corse est passé de 63 à quatre.

Par rapport à 2017, le taux d'éloignement vers les pays d'origine a fortement baissé, passant 33% à 28% mais aussi, dans une moindre mesure, les réadmissions Schengen et Dublin qui sont passées de 9% à 7%.

Le souci d'une meilleure défense des personnes retenues devant le juge des libertés et de la détention (JLD), a amené l'équipe de Forum réfugiés-Cosi à faire remonter régulièrement à la Commission « étrangers » du barreau de Marseille, les carences en termes de nullités soulevées devant cette juridiction, par les avocats commis d'office. Une rencontre, à l'initiative de sa présidente, avec les avocats de la permanence, leur rappelant leurs responsabilités a conduit, à plus de rigueur dans l'examen des procédures.

Les relations avec les différents partenaires dans les CRA sont cordiales et respectueuses des missions de chacun. La direction du CRA a changé de commandement.

Personnes placées

1 187 personnes placées



90% d'hommes

10% de femmes

68 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	35%
Tunisienne	19%
Marocaine	11%
Roumain	3%

Rétention et éloignement*

*Sur 1 187 personnes en 2018, 66 étaient encore présentes au 1er janvier 2019. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2018.

Durée moyenne de rétention : **18 jours**

49% des personnes ont été libérées

28% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

7% des personnes placées ont été réadmisses dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

132 demandes d'asile ont été enregistrées
Aucun statut de réfugié a été accordé.



VAR (83)

CADA de Draguignan et Lorgues

Date d'ouverture : août 2013 (transfert de gestion à Forum réfugiés-Cosi au 1er janvier 2018)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : appartements individuels diffus sur les deux communes et appartements en semi-collectif sur Lorgues.

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : CADA Est-Var - 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

Au 1^{er} janvier, Forum réfugiés-Cosi a repris la gestion du CADA Est Var ouvert en août 2013 et géré jusque-là par l'association SEV ; Cette année fut également marquée par une extension de 22 places amenant la capacité du centre à 100 personnes. Pour ce faire, l'équipe du CADA a mené, avec l'association propriétaire Saint Louis de Gonzague, la rénovation d'une annexe à la bâtisse principale de Lorgues ; Ces deux bâtiments abritent sur un terrain arboré les bureaux historiques du CADA, cinq logements pour l'accueil des familles, et un petit collectif pour cinq personnes isolées. Par ailleurs, le CADA a engagé un partenariat pour la première fois avec un bailleur social, la SAIEM.

Fait notable, sur les 13 décisions définitives notifiées dans l'année, 6 requérants albanais ont bénéficié d'une protection subsidiaire (deux d'entre eux ont vu leur procédure accélérée requalifiée en procédure normale) soit 46% des protections accordées dans l'année. Par ailleurs, sur les 22 personnes sorties déboutées de leur demande, 14, dont neuf de nationalité albanaise, ont sollicité l'OFII dans le cadre d'une aide au retour volontaire et ont ainsi été orientées vers le dispositif DPAR de Marseille.

Personnes accueillies

154 personnes dont 141 en famille et 13 isolées

50% adultes et 50% enfants

22 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	20%
Russie	19%
Ukraine	12%
Géorgie	9%
Syrie	9%

Séjour

80 personnes entrées, 60 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : 518 jours

Taux de rotation : 74%

Taux d'occupation : 97%

Accompagnement juridique

62 personnes entrées en procédure normale

17 personnes entrées en procédure accélérée, 1 autre situation

22 décisions définitives (45 décisions rendues)

13 accords (8 statuts conventionnels, 5 protections subsidiaires)

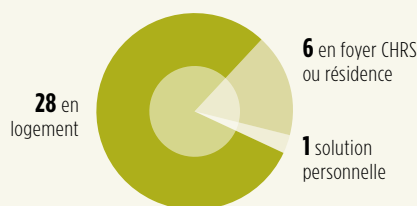
Taux global d'accord sur le nombre de décisions rendues : 59%

dont 46% par l'OFPPRA (4 statuts, 2 protections subsidiaires),

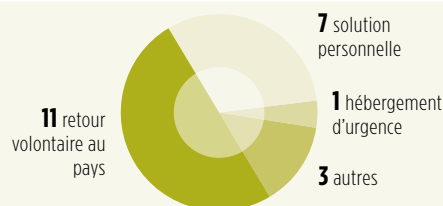
54% par la CNDA (4 statuts, 3 protections subsidiaires)

Sorties

35 bénéficiaires d'une protection internationale



22 personnes déboutées de leur demande d'asile



3 départs volontaires en cours de procédure

Délai moyen de sortie : 143 jours
après statut pour les bénéficiaires d'une protection

histoire de...

Je m'appelle Mado. Je viens de RDC où je militais pour les droits des femmes.

Je suis arrivée avec mon fils à Paris fin 2014, sans connaissance des démarches, du parcours, ni de la personne que je devais être. Nous avons été accompagnés par la CAFDA jusqu'à notre admission au CADA. Ce soutien m'a permis de reprendre confiance en moi, de voir que je n'étais pas différente des femmes de ce pays et que j'étais capable de m'en sortir. Avec beaucoup d'envie et de volonté, j'ai participé aux cours de français jusqu'à l'obtention du DELF B1. J'ai observé attentivement les démarches administratives pour les faire seule par la suite. J'ai fréquenté les ateliers collectifs qui m'ont redonné le goût de vivre. Grâce à la psychologue qui m'a aidée à me relever, je suis aujourd'hui plus forte. En mars 2018, j'ai quitté le CADA avec un statut de réfugiée. Depuis, j'ai obtenu un logement et j'ai eu une petite expérience professionnelle dans une crèche. Je souhaite suivre une formation qui me permettra de travailler avec les enfants. Je suis également inscrite dans une auto-école et je suis des cours d'anglais en ligne. Ce n'est pas toujours simple mais je ne baisse pas les bras. Aujourd'hui, mon vœu le plus cher est de voir ma fille aînée, qui est restée au pays, nous rejoindre au plus vite.



VAR (83) CAO de Châteaudouble

Date d'ouverture : 10/09/2018
Bénéficiaires : Hommes adultes isolés
Capacité d'accueil : 72
Type d'hébergement : semi collectif
Équipe : 5 salariés
Coordonnées : Pré de la Tour - 83300 Châteaudouble

Le CAO de Châteaudouble se trouve installé sur le territoire d'une petite commune de 462 habitants à proximité de Draguignan. Ouvert dans les locaux d'une ancienne maison de retraite, le centre jouit d'un bâtiment de plein pied en bon état et adapté à l'accueil de demandeurs d'asile.

Un travail important a été mené, en lien étroit avec les services de l'Etat, pour informer la municipalité et les habitants du territoire sur les objectifs et le fonctionnement de la structure. Après une ouverture très médiatisée, l'intégration du CAO dans la vie de la commune a pu se mettre en place progressivement et avec une réussite grandissante au fil des mois.

Personnes accueillies

75 personnes accueillies

75 personnes entrées

4 personnes sorties

Durée moyenne de séjour : **67 jours**

Taux de rotation : **55%**

Taux d'occupation : **72%**

15 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	41%
Soudan	21%
Somalie	8%
Erythrée et Côté d'Ivoire	5%

Accompagnement juridique

66 personnes entrées en procédure normale

3 en procédure accélérée

6 sous Dublin

20 décisions rendues, dont 12 décisions définitives
(12 statuts OFPRA et 8 rejets OFPRA)

Taux global sur le nombre de décisions définitives rendues : **100%** dont par l'OFPRA 100%
(12 dont 6 protections subsidiaires)



A l'initiative du directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Var, l'équipe du CAO a souhaité organiser une journée de rencontre sportive entre les personnes accueillies au CAO, les membres de l'équipe salariée du CAO et une partie du personnel de la DDCS.

Au-delà de l'événement sportif, l'objectif de cette journée conviviale était également de permettre un temps d'échange convivial entre les demandeurs d'asile et les représentants des financeurs de la structure.

Grâce à la motivation de tous, le projet, qui s'est finalement concrétisé en tout début d'année 2019, a été une réussite. Une cinquantaine de personnes accueillies au CAO se sont inscrites au tournoi pour y rencontrer les représentants de l'administration et les salariés du centre.

Ce jour-là, les masques sont tombés ; pas de costumes, pas de cravates, pas d'entretiens asile ; nous avons tous vu des ballons, des buts, des sourires, des encouragements... Le tout, sous le beau soleil de la Dracénie.

histoire de...

Sorties

3 bénéficiaires d'une protection internationale, dont 1 en CPH et 2 en solution personnelle, 1 transfert en CAO

Délai moyen de sortie après statut : **26 jours**

Activité d'intégration

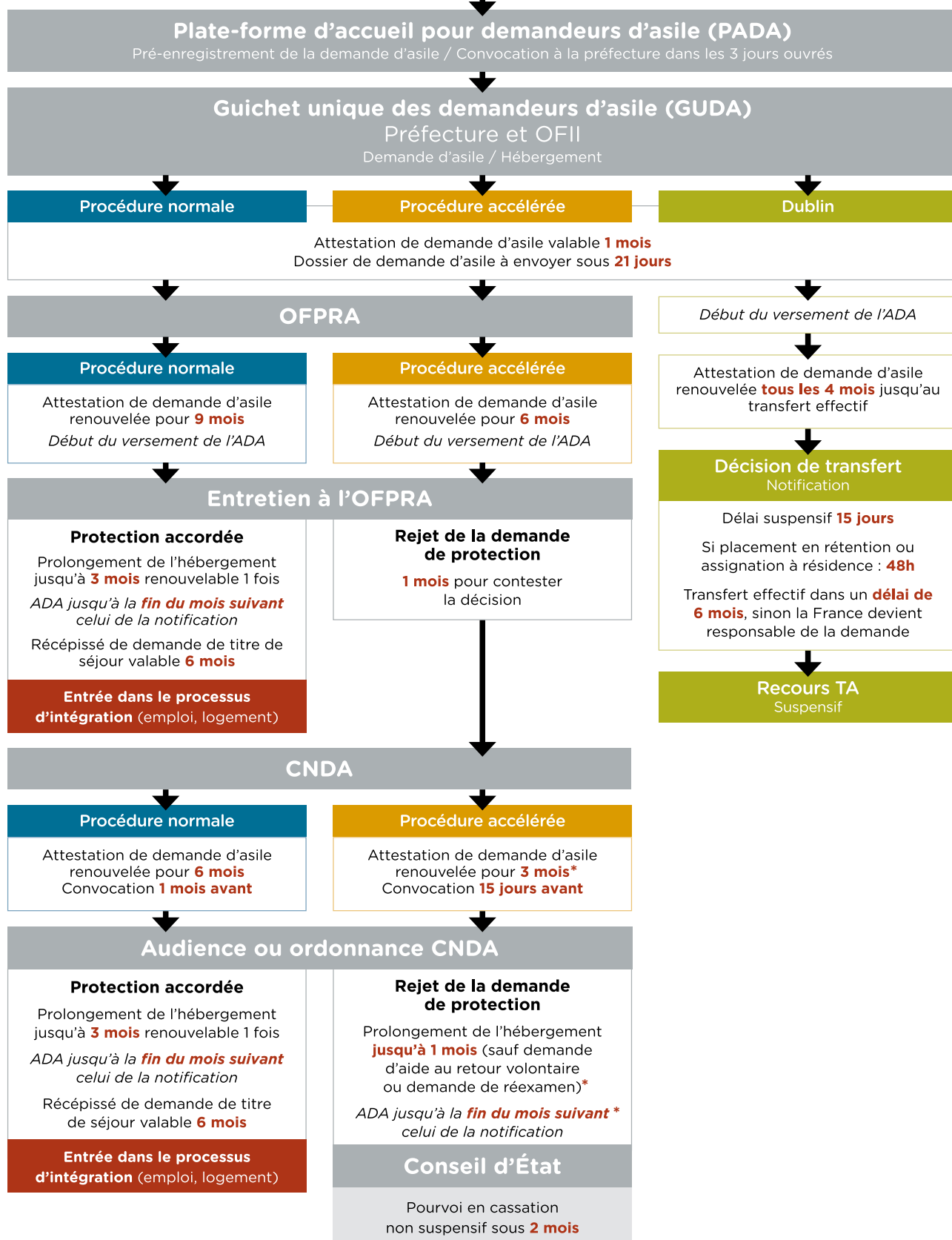
12 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année
Nombre de formations/emplois : **3**

SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIDA	Asylum Information Database
AJUST	Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
AT-SA	Accueil temporaire – Service de l'asile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CADA-IR	Centre d'accueil des demandeurs d'asile – Insertion des réfugiés
CAES	Centre d'accueil et d'examen des situations
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CEDH	Convention européenne des droits de l'Homme
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre d'hébergement d'urgence (de droit commun)
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
CSE	Comité social et économique
DDCS(PP)	Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ECRE/CERE	European council on refugees and exiles / Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ETP	Équivalent temps plein
EurAC	(réseau) Europe Afrique centrale
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FLE	Français langue étrangère
GU / GUDA	Guichet unique / Guichet unique pour demandeurs d'asile -> Pré ou Post-GUDA : démarches effectuées avant ou après le passage au guichet unique
HCR / UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HUDA (CHUDA)	(Centre d') Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
JLD	Juge des libertés et de la détention
LRA	Local de rétention administrative
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
PADA	Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile
PAF	Police aux frontières
PRADHA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
RéFAC	Réseau France Afrique centrale
Reseda	Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique
TRACKS	Identification of trafficked asylum seekers'special needs
Uprights	Upholding Lega Rights for Unaccompanied Children
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

Entrée sur le territoire français



* Pour certaines hypothèses de procédures accélérées, notamment pour les personnes originaires de pays d'origine sûr, le droit au maintien sur le territoire et le bénéfice des CMA sont interrompues dès le rejet de la demande par l'OFPR.

Crédits photographiques

- © Neal Badache
- © Margaux Cormorèche
- © Cécile Creiche
- © Régis Dallard
- © Michel Djaoui
- © Daniel Gillet
- © François Lièvre
- © Forum réfugiés-Cosi



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org